



ELECTIONS, PAIX & SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST



Gorée Institute
BP 05, Rue du jardin – Ile de Gorée
Sénégal
©Gorée Institute 2010
Design : Imprimerie Graphiplus
Imprimé par : Imprimerie Graphiplus
ISBN : 978-2-953524-1-6

ELECTIONS, PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST



Publication financée par :

FNUD



Fonds des
Nations Unies
pour la démocratie

UNDEF



The United Nations
Democracy Fund

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail. Toute traduction ou reproduction du présent ouvrage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à :

"Le Gorée Institute voudrait remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration et à la mise en œuvre de cet ouvrage, plus particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) pour leur soutien financier, et messieurs Mamadou Seck (Editeur Principal), Souleymane Kouyaté et Siaka Coulibaly pour leurs contributions au présent ouvrage."

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	9
PRESENTATION DE GOREE INSTITUTE	11
PRESENTATION LOGO GOREE INSITUTE	13
INTRODUCTION GENERALE	15

PREMIERE PARTIE : ELECTIONS, PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

CHAPITRE I : CONTEXTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ENTRE 2010 ET 2012 EN MATIERE D'ELECTIONS

I.1. LES ELECTIONS DE 2010	24
I.2. LES ELECTIONS DE 2011 ET 2012	36

CHAPITRE II : ELECTIONS ET CRISE EN AFRIQUE DE L'OUEST

II.1. PHASES ET ACTIVITES LES PLUS PROBLEMATIQUES DU PROCESSUS ELECTORAL	51
II.2. L'INSUFFISANCE DES SOLUTIONS CONSTITUTIONNELLES	59
II.3. IMPACT DES CRISES SUR LA PAIX ET LA SECURITE	60
II.3.1. IMPACT AU NIVEAU SOCIAL	60
II.3.2. IMPACT AU NIVEAU ÉCONOMIQUE	61
II.3.3. IMPACT AU NIVEAU POLITIQUE	62

CHAPITRE III : ELECTIONS ET CONSOLIDATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

III.1. PERFORMANCES OUEST AFRICAINES	63
III.2. LE ROLE DE LA CEDEAO DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST	63
III.2.1 AU NIVEAU DES TEXTES	64
III.2.2 LES REPONSES AFRICAINES ET INTERNATIONALES AUX CRISES ELECTORALES	68
III.2.3 QUELQUES EXEMPLES DE MAINTIEN ET DE GESTION DE LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST	68

CONCLUSION	71
BIBLIOGRAPHIE	72

DEUXIEME PARTIE : LES SUCCÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL ET DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

CHAPITRE IV : L'ENGAGEMENT POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS HUMAINS

IV.1. ENGAGEMENT POUR LA DÉMOCRATIE	77
IV.2. LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS	78

CHAPITRE V : L'ÉTAT DE L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

V.1 LES ROLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	81
V.1.1. LA RESOLUTION DES CONFLITS ET LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE	81
V.1.2. LA GESTION DES ELECTIONS	82
V.1.3. L'OBSERVATION INDEPENDANTE DES PROCESSUS ELECTORAUX	83
V.1.4. LA SENSIBILISATION	84
V.1.5. LA RECHERCHE	85
V.2. QUELQUES EXEMPLES DE REUSSITE	85
V.2.1. UNE EXPERIENCE DE FACILITATION ET DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE DU BÉNIN	85
V.2.2. LES EXPERIENCES D'OBSERVATION NATIONALE	87
V.2.2.1. Nigeria : la société civile, les élections et le plaidoyer politique	87
V.2.2.2. Le cas ghanéen	88
V.2.2.3. Le cas libérien	89
V.2.2.4. Le cas togolais	89
V.2.3. RENFORCEMENT DE LA PAIX PAR LES ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE	90
V.2.4. LA SOCIETE CIVILE, LA PAIX ET LES ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE	93
V.2.5. L'ENGAGEMENT DU WACSOFF/FOSCAO À L'INTEGRATION REGIONALE, LA PAIX ET LA DEMOCRATIE	94
<i>a - Les missions d'observation électorale indépendantes</i>	94
<i>b - Le renforcement du cadre légal des élections</i>	95
<i>c - L'étude sur le rôle de la société civile dans l'observation des élections en Afrique de l'ouest : l'expérience du WACSOFF/FOSCAO</i>	96
<i>d - Rétablir la paix et la démocratie au Niger</i>	96
V.2.6. LES TRAVAUX D'APPUI DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	97
<i>a - Le Réseau mondial d'observateurs électoraux nationaux</i>	97
<i>b - Les initiatives du PNUD</i>	100
<i>c - La CEDEAO</i>	102

CHAPITRE VI : L'IMPACT DE L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

VI.1. UN IMPACT CERTAIN MAIS LIMITÉ	103
VI.2. DES CONSTATS	105
VI.2.1 L'INTÉGRATION RÉGIONALE	106
VI.2.2 LES PROCESSUS ÉLECTORAUX	107
VI.2.3 LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE	110

BIBLIOGRAPHIE	113
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	116
CONCLUSION GENERALE	119

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAD	: Accord-cadre de non-agression et d'assistance en matière de défense
APO	: Accord Politique de Ouagadougou
APG	: Accord Politique Global
CAN	: Alliance Chrétienne du Nigéria
CAO	: Centre Africa Obota
CCCN	: Commission Consultative Constitutionnelle et Électorale
CCN	: Conseil Consultatif du Niger
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	: Commission Electorale Indépendante
CENA	: Commission Electorale Nationale Autonome
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CCI	: Centre de Commandement Intégré
CDS	: Commission de Défense et de Sécurité
DAESNU	: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DSRRP	: Document Stratégique Régional de Réduction de la Pauvreté
ECONEC	: ECOWAS Network for Electoral Commissions
EISA	: Electoral Institute for the Sustainability of democracy in Africa
ERC	: Comité des Réformes Electorales
ERN	: Election Reform Network
EPIC Project	: Election Process Information Collection
FAAC	: Forces Armées Alliées de la Communauté
FOMWAN	: Federation of Muslim Women of Nigeria
FOSCAO	: Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest
FN	: Forces Nouvelles
FNUD	: Fonds des Nations Unies pour la Démocratie
FRCN	: Federal Radio Corporation of Nigeria
FPI	: Front Patriotique Ivoirien
FUSAD	: Front Uni pour la Sauvegarde de la Démocratie
JDPC	: Justice, Development and Peace Commission
GNDEM	: Réseau Mondial d'Observateurs Electoraux Nationaux
GTIA	: Groupement Inter arme
HRW	: Human Rights Watch
International IDEA	: Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
IFES	: Fondation internationale pour les systèmes électoraux
INEC	: Independent National Electoral Commission
INS	: Institut Nationale de la Statistique
LEMT	: Equipe Syndicale d'Observation des Elections
MAEP	: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MULAC	: Muslim League for Accountability
NEW	: Network for Election Watch

NTA	: Nigerian Television Authority
OCDE	: Organisation de Coopération pour le Développement Economique
OE	: Observation Electorale
ONEL	: Office National des Elections
ONI	: Office National d'Identification
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisations de la Société Civile
OSIWA	: Open Society Initiative for West Africa
OSCE	: Organisation pour la Sécurité et la Coopération Economique
PAMD	: Protocole d'Assistance Mutuelle en Matière de Défense
PNUD	: Programme de Nations Unies pour le Développement
Projet ACE	: Réseau du Savoir Electoral
RADDHO	: Réseau pour des Elections Pacifiques et Transparentes
RCI	: République de Côte d'Ivoire
RDC	: République Démocratique du Congo
RDR	: Rassemblement des Républicains
RTI	: Radio Télévision Ivoirienne
TMG	: Transition Monitoring Group
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WACSI	: West African Civil Society Institute
WANEP-CI	: West Africa Network for Peace Building – Côte d'Ivoire



Notre Vision

Nous travaillons à une solution pacifique et juste pour l'avènement d'une Afrique ouverte et auto-suffisante avec des États démocratiques dans lesquels les entreprises sont efficaces et transparentes, la société civile est socialement engagée et indépendante, et les citoyens sont libres et responsables pour participer à tout le processus.

Notre Mission

Gorée Institut est une organisation panafricaine de la société civile dédiée à la promotion de la paix, de l'autonomie, et des sociétés ouvertes en Afrique à travers l'élaboration de nouveaux paradigmes, le renforcement des réseaux, des institutions et des personnes, l'optimisation du potentiel "créatif" humain et culturel et des ressources financières du continent.

Nous effectuons notre mission par le biais de la facilitation et en partenariat avec les Etats, les organisations de la société civile, les organisations régionales et internationales et les parties prenantes aux processus démocratiques. L'innovation, la réflexion critique, l'analyse, l'action et la mise en réseau sont donc l'essence de nos valeurs fondamentales, de nos compétences et de nos activités.

Notre organisation vise :

- le renforcement du dialogue politique et l'enracinement de la paix ;
- l'approfondissement des processus démocratiques ;
- la mise en valeur de la créativité humaine, intellectuelle, artistique et économique du continent.

Nos objectifs stratégiques sont les suivants :

- Faciliter le dialogue politique et revaloriser les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ;
- Améliorer les processus démocratiques, notamment par la formation à la gestion et la supervision des processus électoraux ;
- Soutenir la création et la production littéraire comme un moyen d'améliorer la compréhension des réalités africaines ;
- Promouvoir la diffusion de la connaissance économique utile aux acteurs économiques et à la société civile.



Le logo de l'Institut a été conçu par l'artiste sénégalais Mohamed Soumaré.

La couleur du logo évoque celle du Sahara; l'écriture rappelle une plaque ancienne ensevelie dans le sable du désert et dévoilée par le souffle de l'harmattan symbolisant le Phoenix, emblème de la renaissance et de l'île de Gorée.

L'Institut représente sous ces traits l'émergence d'un continent reconstruit sur ses cendres, sur la douleur et la souffrance de l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid, mais inspiré par le courage, la persévérance, et l'engagement de son peuple à respecter les droits humains. Au cœur du logo, se situe l'image d'une personne, car l'être humain est à la fois la cible et la ressource la plus précieuse du continent.

La tête ronde de cette personne repose sur une forme qui évoque à la fois l'île de Gorée et la posture d'un individu maniant des rames. Ceci symbolise l'autosuffisance: on doit "ramer" et "mener sa barque" soi-même.

Cette image rappelle aussi que le développement est un processus ardu qui nécessite beaucoup d'effort et d'engagement. Par ailleurs, elle constitue une représentation graphique du Sénégal (Sunu-Gal), "notre bateau" en Wolof

Les lignes sur lesquels le bateau avance représentent la mer qui entoure l'île et qui la relie à un environnement plus vaste, le monde extérieur. La réforme déborde du cadre parce que l'Institut se veut novateur, non-conformiste, créateur et provocateur: il réfléchit et agit "hors cadres"!

INTRODUCTION GENERALE :

BILAN CONTRASTÉ DES PERFORMANCES OUEST AFRICAINES EN MATIERE D'ELECTIONS DISPUTÉES

Entre 1960 et 1990, les pays africains fonctionnent avec le système stalinien de parti unique centralisé. Le pouvoir s'accapare toutes les richesses et les leviers administratifs de l'Etat (armée, police, gendarmerie, écoles, hôpitaux) ; il a le contrôle total sur les libertés individuelles. Ces régimes de parti unique bénéficient de la bienveillance et surtout des soutiens multiformes, y compris militaires, des anciennes puissances coloniales dont principalement la France pour les pays francophones.

La chute du mur de Berlin, ultime vestige de la guerre froide, libère le procès de la démocratie, et avec la conférence de la Baule, une année plus tard (juin 1990), un grand vent de démocratisation souffle sur l'Afrique. Dans son discours, prononcé à l'occasion du 20ème sommet France-Afrique, François Mitterrand convainc un grand nombre de pays africains à marcher sur le chemin de la démocratie. Il parle pour la première fois, de conditionnalité à l'aide de la France aux pays africains, ouvrant ainsi une brèche dans la politique africaine, caractérisée depuis le général de Gaulle, par un soutien dispendieux « à un développement sans démocratie » garantissant une présence permanente de la France dans ses anciennes colonies.

Cette période, qualifiée de « printemps démocratique en Afrique » fut caractérisée par l'espérance collective d'un changement radical dans chaque pays sous les pressions des « conjonctures de crise ».

L'Afrique, à l'instar du reste du monde, connaît un regain ou un réveil démocratique¹. Un changement important est intervenu dans le domaine de l'analyse politique de cette partie du monde avec la vague de transitions démocratiques en Afrique subsaharienne. Cette période a été appréhendée comme un moment difficile et généralement décisif dans l'évolution de la société, comme une période de rupture qui s'opère entre un passé abject, rejeté et un avenir qu'on espère radieux ; entre un ordre ancien qui a montré ses limites à satisfaire les aspirations du peuple et un ordre nouveau plus prometteur selon les pays.

L'avènement du multipartisme avec à la clé l'apparition de nouvelles formes de contestation du pouvoir en place, la mise en œuvre de réformes institutionnelles et l'éclosion de nombreux partis politiques étaient censées promouvoir une vie politique plus ouverte et régie par les grands principes démocratiques.

L'effervescence des conférences nationales souveraines, la poussée de lois fondamentales, la floraison des partis, les consultations générales plus ou moins régulières, donnent alors à penser que ces pays, enfin touchés par une sorte de grâce politique, marchent

1 - Au début de l'année 1990, le vent de l'Est qui souffle en Europe et le discours de La Baule de François Mitterrand donnent aux peuples africains l'espoir de l'avènement sur le continent noir d'une société plus juste et plus démocratique. L'année 1990 marque le début de la démocratisation en Afrique, avec la tenue de conférences nationales censées consacrer la rupture avec un passé politique dominé par des régimes de parti unique, fait de violence et de sang

résolument vers des régimes dans lesquels les peuples exerceraient effectivement leur souveraineté, dans un environnement stable, propice au développement.

La démocratie représentative s'installe progressivement et cette situation fait émerger un nouvel environnement recouvrant entre autres un champ de liberté plus étendu. Mais c'est incontestablement dans le domaine institutionnel que la volonté de changement s'exprime le plus. Elle tendait d'une part à parvenir à un meilleur encadrement de la fonction présidentielle, accompagnée d'un rééquilibrage des pouvoirs, d'autre part à réhabiliter le suffrage universel comme instrument de légitimation politique.

Cependant, il faut noter que le monopartisme a évolué vers l'ethnicisme à cause de sa machine à exclure. Ceux qui sont exclus du parti vont chercher à prendre leur revanche, tandis que ceux qui détiennent le pouvoir vont mobiliser les leurs en leur expliquant que la perte du pouvoir signifiait pour eux la fin des privilèges. D'où une bipolarisation entre les partisans du président et ceux de l'opposition qui épouseraient les contours géographiques des régions ou terroirs d'origine des protagonistes (nord contre sud, ou musulmans contre chrétiens par exemple).

En revanche, la quête de la démocratie se fait à un rythme varié en fonction des différents pays africains pour reprendre les idées de Francis Akindès² :

1. La démocratisation par voie de conférence nationale

Elle a été initiée au Bénin et expérimentée par le Niger et le Togo.

2. La démocratisation par évitement d'une conférence nationale

Elle consiste à court-circuiter la réclamation de la tenue d'une conférence nationale souveraine par les oppositions à peine reconnues en accélérant le passage du parti unique au multipartisme à l'aide d'élections précitées et peu transparentes. La Côte d'Ivoire en 1990 et le Burkina Faso en 1991 ont offert un tel modèle de transition. Celles-ci ont permis aux ex-présidents des partis-Etat, feu Félix Houphouët Boigny et Blaise Compaoré, de retrouver leur légitimité politique face à des oppositions divisées.

3. La démocratisation par « à-coups »

Elle consiste, pour les pouvoirs en place, en une duplicité d'opposition à la tenue d'une conférence nationale souveraine et d'ouverture progressive et prudente sous contrainte avec, comme finalité pour le pouvoir en place, le contrôle de la transition politique à son profit. Ce processus de reconversion lente et prudente à la démocratie, entaché plus ou moins de violence a été observé en Guinée.

4. La démocratisation par les armes

Elle fut le modèle offert par le Mali en janvier 1991. Par un coup d'État militaire, une frange de l'armée dirigée par un lieutenant-colonel, Amadou Toumani Touré a décidé d'évincer Moussa Traoré, alors président de la République, qui s'entêtait à vouloir contrôler la démocratisation par la terreur. Ce coup d'État fut favorablement accueilli par les populations qui ont pourtant payé un lourd tribut : plus de 250 morts au total et plusieurs centaines de blessés dont des femmes et des enfants. À

2 - Francis AKINDÈS Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits, Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone, Rapport introductif n° 3

la tête d'un Comité de transition pour le salut public, Amadou Toumani Touré organise, en quatorze mois, une transition vers un régime démocratique et pluraliste. Au terme de cette période transitoire, il transfère le pouvoir aux civils et offre ainsi, après la conférence nationale souveraine béninoise, le second cas de transition politique original.

Premier constat d'ensemble³ : l'Afrique a activement installé les institutions clés de la démocratie, ouvrant tout un chantier de création constitutionnelle qui a donné un cadre formel, nécessaire pour permettre à la démocratie de s'épanouir. Avec cette dynamique, la logique du pluralisme s'est imposée partout, entraînant une reconnaissance des libertés fondamentales qui a permis à des degrés significatifs l'éclosion d'un milieu associatif et d'une presse pluraliste.

L'autre versant du bilan fait apparaître que ces atouts – acquis dès le début de la décennie 1990 – apparaissent comme fragiles, face à de multiples résistances : l'Etat de droit est en particulier menacé par une forme d'hypertrophie du pouvoir présidentiel qui réduit à peu de choses le principe de la séparation des pouvoirs ; ensuite, le socle constitutionnel (la « stabilité constitutionnelle » est une nécessité de l'Etat de droit) est amoindri par des manipulations et coups de force juridictionnels multiples. La crise est d'abord institutionnelle : la « démocratisation » a apporté le multipartisme et une certaine liberté de presse, mais pas le principe fondamental d'acceptation de l'alternance.

Même les élections, indicateurs du niveau de maturité des processus démocratiques, connaissent des fortunes diverses selon les pays.

Depuis les années 1990, la majorité des pays de la sous-région a organisé les élections de façon régulière. Cependant, plusieurs pays ont à peine essayé de se conformer aux principes démocratiques. Peu d'élections nationales se déroulent sans dispute et très souvent, les élections sont précédées de longues périodes d'instabilité. Globalement, de nos jours, on assiste partout à un sentiment de désenchantement, de désillusion avec les élections et qui se traduit très souvent en un torrent de contestations sociopolitiques susceptibles de se cristalliser en conflits armés. C'est le cas dans certains pays de la CEDEAO.

Une frange de la population africaine estime que l'ouverture démocratique n'a pas tenu ses promesses. Elle motive ce point de vue par le fait que, même avec l'avènement du multipartisme, les pratiques gouvernementales n'ont pas fondamentalement changé : violation massive des droits de l'homme, musellement de la presse, corruption et insécurité grandissante, mauvaise gestion de ces processus, etc.

Ce qui fait dire à Ismaïla Madior Fall que « la plupart des conflits en Afrique de l'ouest trouvent leur origine dans les élections. Les élections sont un facteur de conflits⁴ ». Dans la sous-région ouest africaine effectivement, les processus électoraux sont devenus un enjeu majeur de sécurité et de stabilité dans certains pays. L'histoire politique mouvementée de certains États en atteste. Les questions électorales, et surtout les manquements les plus notoires à l'exigence croissante de transparence, ont exacerbé les contestations qui, poussées jusqu'à leur paroxysme, ont sérieusement menacé la stabilité de certains pays de la sous région

Un rapport de la CEDEAO sur les problèmes qui menacent la stabilité politique de la sous-région affirme que : « les fréquents coups d'Etats dans certains pays ont eu un

3 - La démocratie en Afrique, Pouvoirs, éditions du Seuil, 2009.

4 - Ismaïla Madior Fall, lors de la présentation de son livre « Les commissions électorales en Afrique de l'ouest. Analyse comparée » le jeudi 1er juillet 2010 à Dakar.

impact négatif sur l'environnement politique en Afrique de l'ouest»⁵. Ces coups d'Etat et guerres civiles qui ont eu lieu au Liberia, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire aussi bien que les tensions récurrentes au Togo, en Guinée et au Niger ont créé un environnement politique précaire faisant des élections un événement potentiellement explosif dans tout pays. La question de savoir qui contrôle le pouvoir politique est un facteur principal alimentant les conflits dans ces pays. Des élections récentes organisées dans la sous-région ont été précédées de longues périodes de guerres et de crises politiques dans certains pays. En outre, ces élections ont été organisées sans aucun respect des principes démocratiques et des règles électorales standard, rendant ainsi le rapport entre les élections et la démocratie difficile dans la pratique.

La démocratie en Afrique est menacée en permanence par la résurgence des conflits armés, des coups d'Etat et le préjudice que font subir à la démocratie des élections mal organisées, truquées ou contestées dans un climat passionnel.

Dans les pays en crise, les élections démocratiques avaient jusqu'ici été perçues comme l'aboutissement d'un processus de paix devant confirmer l'établissement d'un Etat de droit. On s'aperçoit aujourd'hui qu'elles peuvent replonger un pays dans le chaos suite à leur mauvais déroulement et à la contestation de leurs résultats.

Un regard panoramique sur les élections en Afrique de l'ouest révèle une dérive redoutable qui, incontestablement, réduit à néant les avancées du nouveau constitutionnalisme enclenché depuis les années 1990. La plupart des élections organisées dans des pays d'Afrique n'ont pas réussi à asseoir des institutions véritablement démocratiques à cause de nombreuses irrégularités liées à la préparation, au financement des scrutins et à la volonté politique des dirigeants. Bien que la démocratie ne s'arrête pas aux élections, celles-ci en sont l'un des piliers indispensables. Elles sont le fondement du contrat social par lequel les dirigeants élus acquièrent la légitimité de gouverner qui leur est octroyée par les électeurs.

Les élections restent ainsi le meilleur moyen de parvenir à la démocratie. Elles constituent d'ailleurs le meilleur moyen de départager de façon pacifique des compétiteurs du pouvoir lorsque l'on se trouve réellement dans un système démocratique. Un système où les acteurs sont sincères et fondamentalement convaincus de la vertu démocratique du suffrage universel. Il faut aussi que les acteurs politiques et les élites admettent l'idée que le pouvoir appartient au peuple qui ne fait que le confier sur un temps limité.

L'étude des processus électoraux semble donc un nouvel élément incontournable dans l'analyse de la paix et de la sécurité en Afrique de l'ouest. Dans les pays en crise, les élections démocratiques avaient jusqu'ici été perçues comme l'aboutissement d'un processus de paix devant confirmer l'établissement d'un Etat de droit.

Le contexte de l'Afrique de l'ouest en 2011 et 2012 en relation avec les élections en particulier mérite donc une attention particulière. Ces deux années s'annoncent

5 - Lansana Kouyaté, la Communauté Economique des Etats De l'Afrique de l'Ouest, présentation PowerPoint, Abuja, 2000, p.83

fertiles en élections. L'organisation d'une mauvaise élection est source de confrontations politiques violentes, porteuses d'instabilité politique et d'insécurité humaine. Avec la normalisation progressive de la vie politique, l'enjeu majeur des futures élections libres, ouvertes et transparentes et aussi dans un contexte de consolidation du processus de démocratisation, il s'avère nécessaire d'établir l'équation « processus électoral, paix et sécurité en Afrique de l'ouest ».

Une analyse empirique des élections révèle que la mauvaise gestion de ces processus pourrait impacter négativement sur la paix et la sécurité en Afrique de l'ouest.

En somme, même s'il est toujours difficile de faire la part exacte entre la réussite et l'échec des différentes expériences politiques, tant elles sont contrastées et variées à cause des dysfonctionnements constatés dans la chaîne électorale, le recours au suffrage universel a progressivement pris tout son sens comme instrument de régulation politique et de légitimation des pouvoirs, mais aussi comme mode privilégié de sortie de crise. Ce constat procède de la conjonction de multiples paramètres recouvrant l'instauration de nouvelles règles de régulation politique et électorale, l'apparition de contre-pouvoirs incarnés par les juridictions constitutionnelles, l'émergence d'un espace partisan plus structuré, un champ des libertés plus étendu et plus protégé.

PREMIERE PARTIE : ELECTIONS, PAIX ET SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST



«Il faut mettre de côté la politique, les stratégies politiques et dialoguer sincèrement pour trouver un consensus autour du processus électoral.»

Programme Démocratie, bonne gouvernance et élection de Gorée Institute. En marge d'un atelier de formation de cinq jours sur les processus électoraux, basé sur le curriculum international Bridge, organisé par Gorée Institute.

CHAPITRE I :

CONTEXTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ENTRE 2010 ET 2012 EN MATIÈRE D'ÉLECTIONS

Les élections⁶, moyen de légitimation des institutions de gouvernance, constituent l'un des principaux éléments qui sont à l'origine des violences et de l'insécurité en Afrique. Selon les analystes politiques Pr Ismaïla Madior FALL et M. Mathias HOUNKPE⁷, « les situations sont variables selon les pays de l'Afrique de l'ouest objet de la présente étude : certains pays ont pu trouver des règles et modalités d'organisation des élections plus ou moins consensuelles : c'est le cas au Ghana, au Mali et au Bénin et au Cap Vert. Il y a des pays dans lesquels l'absence d'accord sur les règles du jeu électoral a entraîné le boycott des élections par une partie significative de l'opposition (Burkina Faso, Sénégal). Il y a d'autres pays dans lesquels, pour éviter que les crises qui affectent le processus électoral n'aboutissent à la confrontation violente, des négociations politiques ont été menées en vue de trouver des accords qui engagent l'ensemble des parties prenantes (Togo). Dans d'autres pays encore, les règles du jeu électoral sont, dans une période posconflict, redéfinies après discussion entre les protagonistes ; ce qui laisse présager, malgré quelques appréhension, des espoirs de paix civile (Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone) ».

Pour beaucoup de pays dans la sous-région ouest africaine, les élections et les perspectives d'une alternance démocratique sont considérées comme des risques d'instabilité et des menaces pour la paix et la sécurité du fait de la résistance de certains régimes au changement démocratique⁸. Peu de pays⁹ de la CEDEAO ont tiré leur épingle du jeu.

Le contexte de l'Afrique de l'ouest entre 2010 et 2012 en relation avec les élections en particulier mérite une attention particulière. Des élections sont prévues dans plusieurs pays de la sous-région ouest africaine d'ici la fin de l'année 2012. Les pays concernés sont le Togo, la Guinée, le Niger, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Nigéria, le Libéria, la Sierra Leone, le Bénin, le Ghana, le Mali, la Gambie et le Sénégal.

Au regard du bilan mitigé des élections dans la sous-région (Afrique de l'ouest), l'organisation de celles-ci fait l'objet de graves irrégularités et manquements ; elles peuvent être source de conflit, aussi bien en amont lors de la définition des règles du jeu, qu'en aval du processus électoral.

Les craintes proviennent des contentieux post-électoraux qui ont déjà fait beaucoup de mal ailleurs et qui pourront réveiller les démons de la haine. Un examen du contexte desdits pays mérite une attention particulière ; nous allons nous attarder sur la Côte d'Ivoire, où la paix est encore armée. Dans ce pays, l'élection conditionne la sortie de crise, mais elle peut tout aussi bien remettre le feu aux poudres. C'est donc une élection de tous les dangers.

6 - Les élections libres et démocratiques constituent un critère de base de la démocratie.

7 - Pr Ismaïla Madior FALL et M. Mathias HOUNKPE (2010), les commissions électorales en Afrique de l'ouest. Analyse comparée, P12.

8 - Il s'agit de la Côte d'Ivoire en 2002, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, du Togo, du Nigeria, du Liberia, de la Sierra Leone, du Burkina Faso, de la Gambie.

9 - Ce sont le Cap-vert, le Ghana, le Bénin, le Mali, le Niger et le Sénégal.

1.1. LES ELECTIONS DE 2010

> LE TOGO



Les cas où le transfert de pouvoir se passe de façon héréditaire lors d'élections sont très rares et souvent se font de façon conflictuelle. Les populations étant généralement contre, comme l'a montré la succession de Gnassingbé Eyadema au Togo. Après la mort du général Eyadema, qui a gouverné le Togo d'une main de fer pendant 38 ans, le 5 février 2005 suite à des problèmes cardiaques, l'armée togolaise¹⁰ et l'Assemblée nationale confient le pouvoir à son fils désigné, Faure Gnassingbé¹¹.

Face à une pression internationale grandissante de l'Union européenne (UE) et des pays africains, particulièrement du Nigeria, ainsi que des pays de l'Union africaine et de la CEDEAO qui refusent d'accepter cette violation de la légitimité constitutionnelle, le nouveau chef de l'État est contraint de démissionner ; il annonce la tenue d'une élection présidentielle dans les 60 jours. Deux mois plus tard, Faure Gnassingbé, avec le soutien du RTP et des forces de sécurité, remporte l'élection présidentielle avec 60,22 % des suffrages. Ce résultat est fortement contesté par l'opposition¹² et les troubles qui suivent, causent des centaines de morts et des dizaines de milliers d'exilés (plus de cinq cent personnes, selon les chiffres établis par les enquêtes d'une commission spéciale de l'ONU).

La présidentielle de 2010 doit lui permettre de faire oublier sa calamiteuse élection de 2005. Il faut dire que depuis 5 ans, le président Faure essaie de convaincre ses compatriotes quant à sa volonté de gouverner autrement.

Le dialogue inter togolais aboutit grâce à la médiation du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré avec la signature par six partis¹³ d'un Accord politique global (APG) établissant les étapes d'un processus transitionnel conçu pour mettre un terme à la crise politique.

Le 4 mars 2010, le Togo connaît la deuxième élection pluraliste présidentielle de son histoire. Comme en 2005, Faure Gnassingbé, est porté à la tête de la nation pour la deuxième fois avec plus de 60% de suffrages exprimés. Pour les observateurs et les médias, « ce scrutin s'est déroulé dans le calme » et a également connu « une participation massive ». Seulement, l'opposition conduite par Jean Pierre Fabre qui a reçu l'onction de Gilchrist Olympio souffrant, conteste avec véhémence les résultats et crie à un « hold-up électoral ».

10 - L'armée forte de 12 000 hommes est très influente dans la politique togolaise. Il faut noter que les officiers de l'armée et la plupart des soldats sont Kabiye, le groupe ethnique d'Eyadema et nombre d'entre eux font partie de son clan et de son village. La position dans l'État de la hiérarchie militaire dépendait en grande partie du président Eyadema et celle-ci est féroce attachée à la famille Eyadema Gnassingbé).

11 - L'Assemblée nationale togolaise, qui est dominée par le RPT (Rassemblement du Peuple Togolais) d'Eyadema, a réagi pour régulariser la situation. Elle a voté à l'unanimité (67 membres présents) de suspendre Natchaba et de le remplacer au poste de président de l'Assemblée nationale par Faure Gnassingbé, le seul candidat. De plus, l'Assemblée nationale a décidé que Faure Gnassingbé resterait chef de l'État faisant fonction jusqu'à la fin du mandat de son père, qui se termine en 2008. Ceci n'est pas conforme à la Constitution. Eyadema aurait dû, selon la Constitution, être remplacé par le président de l'Assemblée nationale, Fambare Ouattara Natchaba.

12 - Les soupçons de fraudes qui entourent le vote (la télévision montre des militaires emportant des urnes) déclenchent de violentes émeutes, dont la répression provoque la mort de quelque 500 personnes.

13 - RPT, CAR, CDPA, CPP, UFC et PDR

> LA GUINEE

Après cinquante-deux années d'indépendance¹⁴, la Guinée, pays potentiellement le plus riche d'Afrique de l'ouest par ses ressources minières et énergétiques, avec une population de près de 10 millions de personnes, va connaître sa première élection démocratique et transparente ; après vingt-six ans d'exercice du pouvoir par Sékou Touré et vingt-quatre ans par Lansana Conté. L'élection du 27 juin 2010, que les observateurs qualifient de « premier scrutin libre et transparent » depuis l'indépendance est attendue depuis la mort du président Conté, qui avait laissé la place à une transition militaire, euphorique à ses débuts, mais qui a vite tourné au chaos avec Moussa Dadis Camara, qui a exercé le pouvoir pendant un an.

Fait important : l'élection se déroule sans candidat sortant ; l'actuel dirigeant de la transition, le général Sékouba Konaté, le général devenu président de la République par intérim à la faveur des accords politiques de Ouagadougou du 15 janvier 2010, ne se présente pas. Le gouvernement guinéen libéralise l'espace politique.

La pléthore de candidats en lice (vingt quatre), malgré l'exigence d'une caution financière relativement élevée (40 millions de CFA) témoigne, selon les analystes, d'un « regain d'espoir et de confiance en l'avenir » qu'offre cette élection, considérée comme la première « élection réellement pluraliste en Guinée ».

La campagne électorale se déroule sans violence en dépit de la grande passion que suscite cette élection à deux tours, pour laquelle se sont inscrits plus de 4,2 millions d'électeurs (près de la moitié de la population), à l'intérieur de la Guinée et dans des pays étrangers où existe une forte diaspora guinéenne¹⁵.

La fragilité de la nation guinéenne, l'exacerbation de l'ethnocentrisme et les passions déchaînées par l'enjeu électoral font peser de lourds risques sur l'équilibre de la Guinée avec le 2nd tour des élections qui oppose le peulh Cellou Dalein Diallo au malinké Alpha Condé.

Suite à plusieurs recours pour fraudes et irrégularités déposés qui ont retardé leur publication officielle, la Cour suprême a rendu public le 20 juillet 2010 les résultats définitifs des premières élections présidentielles organisées le 27 juin dernier en Guinée depuis son indépendance : Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé ont recueilli respectivement 772 496 voix, soit 43,69% des suffrages exprimés, et 323 406 voix, soit 18,25%.

14 - Le premier territoire subsaharien de la France à s'être émancipé n'aura pas rêvé longtemps après la proclamation de sa souveraineté. Le rêve révolutionnaire et nationaliste évanoui, le pays s'est enfoncé dans une lente mais inexorable descente aux enfers. Les autocrates se succédèrent, l'arbitraire, l'incurie et le pillage organisé de la nation furent érigés, cinq décennies durant, en principes de gouvernance.

15 - Il faut cependant noter que trois jours avant la date prévue pour la première présidentielle libre du pays, de violents affrontements ont opposé, jeudi 24 juin, des partisans de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dallein Diallo à ceux de l'Union des forces républicaines (UFR) de Sidya Touré. Dans la soirée, le bilan était de deux morts et de plusieurs dizaines de blessés dans les rangs de l'UFDG. Trente véhicules ont en outre été saccagés.

Tableau 1 : Les résultats définitifs de la première élection présidentielle organisée le 27 juin 2010.

Classement	Candidat	Parti	Nbre de voix	%
1	Cellou Dalein Diallo	UFDG	772496	43,60%
2	Pr. Alpha Condé	RPG	323406	18,25%
3	Sidya Touré	UFR	230867	13,03%
4	Lansana Kouyaté	PEDN	124902	7,05%
5	El hadj Papa Koly Kouroumah	RDR	101827	5,75%
6	Ibrahim Abé Sylla	NGR	57394	3,24%
7	Jean Marc Telliano	RDIG	41332	2,33%
8	Aboubacar Somparé	PUP	16947	0,96%
9	Boubacar Barry	PNR	14200	0,80%
10	Ousmane Bah	UPR	12140	0,69%
11	Ibrahima Kassory Fofana	GPT	11778	0,66%
12	Dr. Ousmane Kaba	PLUS	9613	0,54%
13	El hadj Mamadou Sylla	UDG	8016	0,45%
14	François Loncény Fall	FUDEC	8207	0,46%
15	Mamadi Diawara	PTS	5641	0,32%
16	Boubacar Bah	ADPG	5354	0,30%
17	Dr. Bemba Traoré	PDU	4292	0,24%
18	Joseph Bangoura	PUDIC	3247	0,18%
19	Pr. Alpha Ibrahima Kéira	PR	4600	0,26%
20	Mamadou Baadiko Bah	UFD	3409	0,19%
21	Fodé Mohamed Soumah	GeCi	1984	0,11%
22	Mme Saran Daraba Kaba	CDP	6815	0,38%
23	Abraham Bouré	RGUD	2179	0,12%
24	El hadj Bouna Kéita	RGP	1334	0,08%

Initialement prévu le 19 septembre 10, le second tour du scrutin sera reporté pour plusieurs raisons.

Des affrontements entre pro-Dallein et pro-Condé ont fait des morts et plusieurs blessés. De même, le président de la commission électorale Ben Sékou Sylla sera condamné à un an de prison ferme pour avoir soutiré quelques procès verbaux qui étaient en faveur de Alpha Condé. La Commission électorale interjettera appel, ce qui permettait au président de la commission électorale de continuer à assumer ses fonctions. Des ennuis de santé le conduiront en France pour des soins médicaux, mais il mourra à Paris quelques jours après sa condamnation.

En attendant le second tour de la présidentielle guinéenne, les tractations se poursuivent. L'ancien Premier ministre Lansana Kouyaté a apporté son soutien à

Alpha Condé, pendant que Cellou Diallo obtient celui de Sidya Touré, arrivé en troisième place. Comme on le sait déjà, au plan arithmétique, Cellou Dalein Diallo est favori devant Alpha Condé qui occupe la posture d'outsider.

Si la préférence « ethnique »¹⁶, souvent citée par des analystes comme un des paramètres de ce scrutin, est pourtant surclassée par le discours rassembleur tenu jusqu'ici par les différents candidats, qui privilégient tous « la réconciliation » et « la reconstruction » d'un pays ravagé par des décennies de mauvaise gestion, il faut noter que le moindre contentieux électoral peut dégénérer en affrontement intercommunautaire. Il ne faut pas oublier qu'une rivalité tenace oppose les deux groupes majoritaires. Elle remonte au début des années 1970, quand le malinké Ahmed Sékou Touré, premier président de la Guinée indépendante, a orchestré une cruelle répression de ce qu'il a appelé « le complot peulh » – les prétendues manœuvres initiées par les cadres peuls de la moyenne Guinée pour le renverser.

Les plaies ne se sont toujours pas refermées et font craindre le pire. Les malinkés n'accepteront pas une victoire du peulh Cellou Dalein Diallo. Les peulhs s'opposeront à l'arrivée au pouvoir du malinké Alpha Condé. D'autant qu'ils considèrent que c'est à leur « tour » de gouverner, après vingt-six ans de règne du malinké Ahmed Sékou Touré, vingt-quatre ans du soussou Lansana Conté et un an du forestier Moussa Dadis Camara.

Représentant 38 % de la population, les peulhs, qui détiennent le pouvoir économique, contrôlent le commerce de gros et de détail, comptent le plus grand nombre de cadres, dans le public comme dans le privé, et ont massivement investi dans la campagne de leur champion.

« Il faut craindre des affrontements opposant un camp composé majoritairement de peulhs et l'autre de malinkés, de gens de la forêt et de la basse côte », précise l'ancien Premier ministre, qui évoque « une bipolarisation dangereuse » pour le pays.

La CENI, il faut le dire, censée rester neutre, est assez divisée entre les partisans des deux candidats.

Du côté de Cellou Dalein Diallo, on estime qu'il ne faut pas toucher aux prérogatives de la CENI mais plutôt la laisser organiser tout à sa manière. Contrairement à Alpha Condé qui juge pour sa part, nécessaire d'impliquer le ministère de l'administration territoriale dans le comité d'organisation des élections. Il faut avouer que la CENI manque de moyens logistiques pour organiser le second scrutin. Elle n'a pas bénéficié de financements du gouvernement qui n'a pas accepté de mettre à sa disposition des moyens financiers. Il paraît donc essentiel pour elle, de joindre le ministère à ses activités afin que le scrutin se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le président du Faso, Blaise Compaoré, médiateur dans la crise guinéenne, Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo, les deux candidats qualifiés pour le second tour de l'élection présidentielle en Guinée se sont accordés sur un « Protocole d'entente pour une élection apaisée en Guinée » le 3 septembre 2010 à Ouagadougou. A travers ce protocole d'entente, Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo s'engagent à mener une campagne politique apaisée en vue de réussir l'organisation du second tour de l'élection présidentielle. Aussi, s'engagent-ils à accepter le verdict des urnes après la proclamation définitive des résultats et à ne faire de réclamation que conformément aux moyens légaux.

16 - Dans ce pays où chaque parti politique a principalement pour base l'ethnie de son leader

Rappelons qu'au moment de la parution de cet ouvrage, le processus suit toujours son cours et que le second tour de l'élection présidentielle, prévu préalablement le 19 septembre 2010, ne s'est pas encore tenu. Cellou Dallein Diallo demande la révocation du nouveau président de la CENI Louceny Camara qu'il juge partial.

> L'EXCEPTION IVOIRIENNE OU LA PAIX ARMEE EN COTE D'IVOIRE

Depuis 1990 à la faveur du multipartisme, la Côte d'Ivoire, autrefois considérée comme un pilier de stabilité en Afrique de l'ouest, offre de nombreux signes d'instabilité politique. La mort de Houphouët Boigny le 07 décembre 1993 déclenche les hostilités entre clans politiques rivaux au sein même du Parti démocratique de la Côte d'Ivoire (PDCI). D'un côté, Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale et de l'autre côté, Alassane Dramane Ouattara, Premier ministre.

Bénéficiant du statut de dauphin constitutionnel en raison de la révision de la Constitution en date du 06 novembre 1990¹⁷, Henry Konan Bédié (HKB) accède au pouvoir.

L'opposition entre les deux personnalités suscite la création du Rassemblement des républicains (RDR), né de la rencontre des militants se sentant proches de l'ex premier ministre. Écarté du pouvoir à l'occasion de la succession de 1993-94, Alassane Ouattara se rapprocha du Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo pour constituer un front de l'opposition qui boycotta l'élection présidentielle de 1995.

Au terme de ce scrutin tronqué¹⁸, H. Konan Bédié, à la tête du PDCI, conserve le pouvoir, mais avec une très faible légitimité.

Cette radicalisation ethno nationaliste du régime Bédié produit de très grandes tensions dans le pays, une large partie de la population (originaire des pays voisins, ou tout simplement des régions du nord et de l'ouest) se sentant de plus en plus marginalisée, voire menacée.

Une fissure se produit au sein du front républicain en 1999, depuis que Laurent Gbagbo signe seul, un accord avec le pouvoir PDCI ; un accord qui donne, en partie, satisfaction aux revendications propres de son parti. Le RDR se retrouve alors seul en face du pouvoir PDCI, décidé à travers des procédures juridico-politiques à barrer la route à son leader.

C'est dans ce contexte sociopolitique tendu qu'intervient le coup d'Etat du 24 décembre 1999.

Après une courte accalmie, le climat politique se dégrade autour de l'épineuse question des conditions de l'éligibilité à la présidence de la République. Lors des travaux de la nouvelle Constitution, le FPI fait volte-face en ce qui concerne les conditions d'éligibilité à la Présidence. Il s'oppose au RDR face à un texte plus

17 - L'article 11 rétablit la succession de plein droit à la Présidence de la République en cas de vacance de pouvoir au profit du Président de l'Assemblée Nationale. Cette disposition place incontestablement HKB en position d'accéder à la magistrature suprême. Il devient Président de la République par intérim jusqu'à la fin du mandat.

18 - Soucieux de conserver son pouvoir, Henry K. Bédié modifie les règles électorales et élabore une idéologie ethno nationaliste qui privilégie les « vrais Ivoiriens » formés de groupes Akans ainsi que les peuples Krous et Dans : l'« ivoirité ».

restrictif ; lui qui avait pourtant soutenu ce parti dans son combat contre le code électoral de 1994 en Côte d'Ivoire qui restreignait la candidature à la Présidence aux ivoiriens nés de père et de mère, eux-mêmes ivoiriens. Un rapprochement s'opère entre le général Guéi et Laurent Gbagbo.

Il apparaît clairement que la transition marque un point déterminant dans l'enlisement de la crise sociale en Côte d'Ivoire. Le coup d'Etat de 1999, loin d'avoir résolu les problèmes de fond, notamment ceux de l' « ivoirité », a remis à neuf les sillons de la crise sociopolitique qui planaient sur le pays.

Ainsi, la nouvelle Constitution du 23 juillet 2000, dont on avait pu espérer au moment du putsch du Général GUEI qu'elle solderait définitivement le problème de la citoyenneté de certains ivoiriens, notamment ceux du nord du pays, renforce les discriminations en donnant un caractère plus restrictif à l' « ivoirité ». D'ailleurs, se prononçant sur ce point, le Pr. Ouraga Obou, ancien doyen de la faculté de droit à l'université d'Abidjan Cocody et ayant par ailleurs participé à l'élaboration du premier texte publié dans le Journal officiel¹⁹ reconnaît que « la Constitution a été élaborée dans un contexte de crise et de passion (...) on a eu parfois à constitutionnaliser la passion »²⁰. Ce concept et ses avatars (Code de nationalité, Code foncier, Code électoral etc.) apparaissent comme un instrument de division entre ivoiriens ; la ferveur nationaliste, désormais alimentée par les politiques, retourne le sentiment populaire contre les étrangers, les musulmans et les ivoiriens du nord.

Le débat se cristallise essentiellement autour de la condition relative à la nationalité des candidats, au point qu'on a le sentiment que l'intérêt du projet de Constitution se réduit à cette seule considération²¹.

19 - La Commission consultative constitutionnelle et électorale(CCCE), organe mis en place pour l'élaboration de la nouvelle Constitution, préconisa la conjonction de coordination « ou » à la place du « et » ; c'est ce 1er texte que le général Guéi soumit aux partis politiques. Mais contre toute attente, il substitua le « ou » au « et », pendant le referendum.

20 - In Nord Sud spécial n°001 du vendredi 19 septembre 2008, P12 et 13.

21 - L'article 35 de la constitution était le nœud du problème. Celui-ci stipule que : « le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus. Il doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité Ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective.

Encadré 1 : La Constitution du 1er août 2000, source de conflit en Côte d'Ivoire

Le tango de la constituante de 2000²²

Les auteurs du coup d'Etat de décembre 1999 s'étaient engagés à « créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une vraie démocratie en vue de l'organisation d'élections justes et transparentes pour le retour à une vie constitutionnelle normale²³ ». C'est à cette fin qu'une nouvelle Constitution va être adoptée ; à partir de là va naître la 2ème République. Le processus d'élaboration fait apparaître une hésitation du chef de la junte et une remise en question, par celui ci, des principes arrêtés au sujet de l'éligibilité à la Présidence de la République (1) ; ce qui contribue à susciter des revendications d'un changement constitutionnel (2).

1- Les revirements du Général Robert GUÉI à propos du « ET » et du « OU ».

En 2000, en mettant en place la Commission consultative constitutionnelle et électorale (CCCE) en Côte d'Ivoire, chargée entre autres de l'écriture du projet de Constitution de la 2ème République, le chef de la junte au pouvoir s'était engagé à ne pas s'immiscer dans les débats au moment où était en discussion la question de la souveraineté de cette assemblée constituante. Mais dans le déroulement de l'opération constituante, une question s'est trouvée être au centre des préoccupations des ivoiriens, celle de l'éligibilité à la Présidence de la République.

Le fait est que par deux fois, de façon autoritaire, le Général Robert GUÉI, est intervenu pour modifier le projet de loi de Constitution à propos des conditions d'éligibilité à l'élection présidentielle. Sur ce point, le débat s'est cristallisé essentiellement autour de la condition relative à la nationalité des candidats à tel point qu'on avait le sentiment que l'intérêt du projet de Constitution se réduisait à cette seule considération. La contestation mettait aux prises d'un côté les partisans de l'option nationaliste soucieux de réserver l'éligibilité aux seuls ivoiriens nés de père et de mère eux-mêmes ivoiriens ; et de l'autre, les défenseurs de l'ouverture de l'éligibilité à toute personne, à la seule condition d'être de nationalité ivoirienne.

L'avant-projet présenté par la sous-commission « Constitution » contenait la formule selon laquelle le candidat à l'élection présidentielle doit « être ivoirien, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine ». S'appuyant sur un certain nombre d'arguments tenant notamment à la diversité culturelle dans le pays et à l'ouverture de la Côte d'Ivoire aux populations étrangères, le Général Robert GUÉI décide de supprimer dans cette formule la conjonction de coordination « et » pour la remplacer par le « ou » afin de permettre également aux personnes nées d'un seul parent de se porter candidates. Le projet de Constitution est donc publié en mai 2000 aussi bien au Journal officiel²⁵ que dans les lieux publics avec la formule qui permettait à toute personne dont un seul des parents est ivoirien de pouvoir se porter candidat à l'élection présidentielle.

22 - Djedjro Francisco MELEDJE (2007), Faire, défaire et refaire la Constitution en Côte d'Ivoire : Un exemple d'instabilité, Draft paper presented at African Network of Constitutional Law conference on Fostering Constitutionalism in Africa Nairobi.

23 - Proclamation du Comité National de Salut Public (C.N.S.P.) Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, No. 1 (Numéro spécial), Jeudi 13 janvier 2000.

24 - Voir le quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*, 1er février 2000.

25 - Voir Décret No. 2000-383 du 24 mai 2000 portant publication des projets de Constitution et de Code électoral. Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire No. 5 (Numéro Spécial) du vendredi 26 mai 2000.

2- La deuxième intervention du chef de l'Etat dans la rédaction de la Constitution et du Code électoral est en fait un revirement opéré après une tournée dans les différentes régions administratives du pays en vue de recueillir les sentiments des populations sur les projets de textes. Et pour, explique-t-il, se conformer à la volonté de la majorité des populations de voir leur Président de la République être de filiation entièrement ivoirienne, le Général Robert GUEÏ modifie l'article 35 du projet de Constitution²⁶ alors que ce projet avait déjà été publié au Journal officiel depuis au moins deux mois, et que la campagne électorale en vue du référendum était ouverte pour une durée de huit jours depuis le 12 juillet 2000²⁷. Comme on le voit, le processus était résolument engagé en vue de l'adoption du projet de Constitution ; et pourtant, ce projet s'est trouvé être « révisé » dans cette circonstance.

Djedjro Francisco MELEDJE

Concernant ce concept, l'analyste politique français Richard Banégas aide encore à mieux comprendre ses effets : « Cette thématique de l' « ivoirité » s'est imposée en quelques années comme un redoutable instrument d'exclusion, servant toutes les manœuvres de stigmatisation et de discrimination, à tous les échelons de la société. Laurent Gbagbo, qui est, comme on l'a dit, l'un des premiers à mobiliser ce registre pour dénoncer l'utilisation électorale que faisait Houphouët des immigrés, a enfourché lui-même ce cheval de l' « ivoirité » pour servir ses desseins (sans jamais utiliser le terme, faut-il le préciser), au point que le FPI et ses organes de presse deviennent, depuis 2000, les principaux thuriféraires de ce discours qui véhicule une vision radicalement nativiste de la citoyenneté »²⁸. Ce mouvement s'accompagne d'une revendication forte d'autochtonie dans les campagnes, avec des tensions autour de la question foncière.

L'élection présidentielle de 2000 qui porte Laurent Gbagbo au pouvoir fait suite à une décision controversée de la Cour suprême qui disqualifie 14 des 19 candidats, y compris le dirigeant du RDR M. Ouattara et l'ancien président Konan Bédié, président du PDCI. Du fait des arrêts de la Cour suprême, la quasi-totalité des observateurs internationaux refusent d'observer les élections.

En 2000, les élections à l'Assemblée nationale sont entachées de violence et d'irrégularités et marquées par une très faible participation. A la faveur des élections législatives, la candidature d'Alassane D. Ouattara est de nouveau rejetée le 1er décembre 2000²⁹. Cette situation est source de tensions ; les élections n'ont pas pu se tenir dans 26 circonscriptions du nord puisque les militants du RDR perturbaient le déroulement du scrutin, brûlaient les bulletins et menaçaient la sécurité des agents électoraux.

Selon Human Rights Watch (HRW), près de deux cent personnes ont perdu la vie et des centaines blessées, lors des violences qui ont entouré l'élection présidentielle d'octobre et les législatives de décembre 2000³⁰. La politique ivoirienne connaît des clivages ethniques et religieux de plus en plus profonds. Les « gens du nord » font montre d'une grande méfiance à l'égard des institutions officielles et des autorités locales. Sur les questions politiques, la population est profondément divisée et le fait ethnique apparaît comme un critère essentiel de la polarisation de l'opinion publique.

28 - Richard Banégas, (2007), Côte d'Ivoire : Les jeunes « se lèvent en hommes ». Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan, in Etude du CERI.

29 - Depuis le règne du PDCI, la nationalité de ADO fait l'objet de vives polémiques et de nombreuses controverses, tant dans la classe politique que dans la société ivoirienne. Une frange de la population le considère comme national tandis que l'autre lui dénie la nationalité.

30 - 18 Rapport Human Rights Watch (mai 2008, p20).

En mars 2001, pour la première fois, toutes les forces en présence participent aux élections municipales ; et cette fois, le RDR arrive en tête en remportant 64 des 197 communes.



La guerre civile ivoirienne est déclenchée en septembre 2002 quand une fraction de l'armée tente de faire un coup d'Etat. Ce putsch échoue. Mais ses auteurs réussissent à prendre le contrôle de la moitié nord du pays. Rejoints par de jeunes intellectuels dirigés par l'ancien responsable syndical étudiant, Guillaume Soro, ils soulignent dans leur discours que les ressortissants du nord sont traités comme des citoyens de seconde classe.

L'élection présidentielle et celles législatives qui doivent se tenir en 2005, conformément aux résolutions de l'ONU n'ont pas lieu à cause de l'absence de réconciliation politique et de progrès dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

En mars 2007, après plusieurs échecs pour la signature d'un accord politique, le président Gbagbo et le chef des rebelles des Forces nouvelles, Guillaume Soro, signent l'APO qui établit un gouvernement de transition dont M. Soro est le Premier ministre et prévoit la tenue d'une élection présidentielle en 2008.

Suite à la signature de l'APO, le pays commence à œuvrer vers la réconciliation. Le 23 avril 2007, 37 partis politiques signent le Code de bonne conduite des partis politiques de Côte d'Ivoire. Le 15 septembre 2007, le gouvernement entame son processus d'identification de toutes les personnes, à l'exception des citoyens des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest âgés de plus de 16 ans vivant dans le pays. De même, le processus d'inscription électorale des personnes âgées de plus de 18 ans est engagé. Cette phase permet d'identifier plus de 6,3 millions d'électeurs potentiels.

Après une opération de vérification, 5,3 millions d'électeurs sont autorisés à figurer sur la liste provisoire. Le reste est reversé sur une seconde liste, car leur nationalité n'a pas pu être vérifiée. La phase suivante dite du contentieux provoque une dispute entre le parti au pouvoir et l'opposition. Au centre de « l'affaire Mambé »³¹, une liste de 429 030 noms issus d'un croisement effectué sur la liste des 1,03 millions de noms litigieux que le président de la CEI aurait tenté de reverser secrètement dans la liste définitive. Ce désaccord conduit à la dissolution de la CEI et à un blocage du processus le 12 février 2010. Une nouvelle direction présidée par M. Youssouf Bakayoko est installée. Cette équipe reçoit, le 12 juillet 2010, la nouvelle liste électorale, provisoire de 5.776.784 personnes, constituant la fusion des listes grise et blanche.

Pour mémoire, selon ICG³², les agents de la Sagem et de l'Institut national de la statistique (INS), les deux opérateurs techniques habilités à exécuter ce travail, ont réussi à retrouver 852 151 de ces électeurs « manquants » dans les fichiers historiques, après une recherche de leurs ascendants ou une recherche dite phonique. Il restait donc un peu plus de 1,9 millions d'inscrits non croisés. Au terme d'une nouvelle phase de recherches, le nombre de ces « enrôlés fantômes »,

31 - Deux versions divergentes des faits ont été alors présentées par l'accusé et ses accusateurs. Robert Mambé Beugré a plaidé non coupable affirmant qu'il avait bien fait procéder à la fabrication de la liste incriminée mais à des fins uniquement « internes » afin de faire un test. Pour le camp présidentiel la manœuvre a été organisée à des fins politiques, avec la complicité active de l'opposition, afin de reverser dans la liste blanche les 429 030 pétitionnaires sans que ceux-ci aient à se présenter devant les commissions locales. La CEI dut finalement reconnaître qu'elle avait été coupable d'un « dysfonctionnement interne ». En effet, son président avait fait au moins une erreur. Car conformément à la loi, c'est la Sagem et l'INS, les deux opérateurs techniques, qui sont seuls habilités à procéder à des croisements et non la CEI.

32 - International Crisis Group (ICG), *Rapport Afrique de Crisis Group N°158*, 5 mai 2010

comme les qualifie la presse ivoirienne, est ramené à 1 033 985, le 5 novembre 2009, soit environ 40 % du total initial.

En définitive, après tous les conflits découlant du contentieux électoral, on aura 5.776.784 pétitionnaires qui seront inscrits. Et, après la vérification, 55.990 cas problématiques se sont posés. On les appelle désormais, les « ajournés ». Il faut les diviser en deux catégories. Dans 25.473 des cas, il est déploré des incohérences entre les données de l'état civil et celles résultant de l'enrôlement. Les 30.517 autres cas problématiques résulteraient de registres inexistantes ou de numéros de registres introuvables.

Le Cadre permanent de concertation (CPC) inter - ivoirien prend des décisions dont le principe général est que cette situation, dans les deux cas précités, ne saurait conduire à une perte de la nationalité des pétitionnaires. Car, à y voir de près, l'Etat ou ses agents ont été défaillants dans bien des situations. Ensuite, le CPC décide que ces 55.990 cas problématiques ne perdent pas leur qualité d'électeur. Autrement dit, passée la présidentielle, ces personnes qui sont abusivement mises à l'écart, peuvent prendre en cours le train des élections en passant par les législatives, les municipales et les départementales. La mise à l'écart de ces cas problématiques n'est donc que « temporaire ». Quant au contentieux sur la liste électorale qui fait autant de vague, le CPC découvre des statistiques qui ne peuvent que le rassurer sur l'inanité des récriminations du clan présidentiel. Au total, ce sont 49.000 demandes de radiation qui ont été introduites auprès des démembrés de la Commission électorale. Mais, à l'arrivée quelques 1961 cas ont été prononcés soit moins de 0,03 % de cas. Encore que là, un spécialiste du processus indique que toutes les personnes radiées dont les noms figurent sur la liste des 2000, seront réintégrées. Il en est de même pour les pétitionnaires dont les noms sont sur les fichiers historiques croisés lors des opérations d'enrôlement. Finalement, l'on devrait se retrouver avec moins de cas radiés. Des cas qui, à y voir de près, devraient se retrouver dans la même situation que les 55.990 personnes dont le statut demeure équivoque. L'objectif étant que le scrutin ne souffre d'aucune souillure le 31 octobre, date fixée pour le 1er tour de la présidentielle en Côte d'Ivoire qui connaît six reports depuis 2005.

Ainsi, la Côte d'Ivoire vient de franchir une étape importante dans sa marche vers la tenue effective du premier tour de l'élection présidentielle prévu le 31 octobre 2010.

La Commission électorale indépendante (CEI) a arrêté le chronogramme suivant :

- L'édition des listes électorales définitives et la production des cartes d'électeur du 09 au 25 septembre 2010,

- Le conditionnement des listes électorales définitives et des cartes d'électeur du 26 septembre au 02 octobre 2010.

- Le dispatching des listes électorales définitives et des cartes d'électeur du 03 au 09 octobre 2010.

- L'affichage des listes électorales définitives du 10 au 12 octobre 2010,

- Le recrutement et la formation des agents temporaires de distribution des cartes d'électeur du 07 septembre au 03 octobre 2010,

- La distribution des cartes aux électeurs du 09 au 15 octobre 2010.

Par ailleurs, la CEI a réceptionné un don du Japon, composé de 25 000 urnes entièrement transparentes, 800 000 scellés, 60 000 isoairs, 50 000 kits de bureaux de vote et 50 000 tubes d'encre indélébile d'une valeur globale de 3,7 milliards de FCFA. La Chine a également fait don à la CEI de matériels pour lever les obstacles matériels à l'organisation de l'élection.



Sur le plan militaire et conformément au 4ème accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, les forces armées des Forces nouvelles viennent d'achever le lancement de l'opération de démobilisation et d'encasernement de leurs ex-combattants dans les 4 Groupements d'Instruction. 1.200 ex-combattants ont été encasernés au 1er Groupement d'instruction de Man et 1.200 autres au 4ème Groupement d'instruction de Korhogo. Le 2ème Groupement de Séguéla a accueilli 1000 éléments et le 3ème Groupement d'Instruction de Bouaké, 1.600 ex-combattants, selon la recomposition du commandement militaire des forces armées des Forces nouvelles dans les zones centre, nord et ouest (CNO).

A la fin de l'opération de démobilisation et d'encasernement, 5.000 ex-combattants des forces armées des Forces nouvelles (FAFN) rejoindront l'Armée nouvelle, conformément aux dispositions de l'article 6 du quatrième accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou.

La sécurité des biens et des personnes ainsi que la sécurisation du processus électoral seront assurées par le Centre de commandement intégré (CCI), composé d'éléments des Forces de défense et de sécurité et des forces armées des Forces nouvelles, avec l'appui des forces d'interposition (Onuci et Force Licorne).

Les ex-combattants des forces armées des Forces nouvelles qui n'ont pas été retenus pour l'armée nouvelle réintégreront la vie civile. Du reste, ils sont en train d'être absorbés par les structures en charge de leur réinsertion à savoir : le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRC) et le Programme du service civique national (PSCN). Dans le cadre de l'opération Désarmement et démobilisation des milices, ce sont 20.000 personnes qui seront prises en compte par les projets et programmes de réinsertion.

Autre élément indicatif pour la réussite du processus électoral et, par conséquent, de la sortie de crise, c'est l'existence du Guide médiatique des élections à l'endroit de la presse et des institutions de la République. Le document est conçu par les organes de régulation de la presse et la Commission électorale indépendante en vue d'une couverture médiatique efficiente des échéances électorales à venir. Il indique les modalités de la couverture pratique des élections, les droits et obligations, les sanctions et les recours des médias dans ces élections.

A cette étape cruciale du processus, la communauté internationale donne l'assurance que toutes les dispositions financières sont prises pour lever tout obstacle à la tenue de l'élection présidentielle le 31 octobre 2010. L'Etat de Côte d'Ivoire entend pour sa part, respecter ses engagements dans le cadre du financement des opérations de sortie de crise. Le ministre de l'Économie et des finances, Charles Koffi Diby a, en effet, présenté le chronogramme de décaissement des fonds. Le solde pour boucler l'ensemble des opérations est estimé à 54,5 milliards de francs CFA selon la programmation budgétaire. Ce chronogramme de décaissement, qui

a démarré le 1er septembre, s'achèvera le 10 octobre 2010. Ainsi, le trésor public a décaissé au début du mois de septembre 2010, 16 milliards de francs CFA. Le reste du décaissement s'effectuera en quatre étapes.

Des élections libres et transparentes, tel est le défi auquel le pays doit faire aujourd'hui face. Déposé par un coup d'Etat en 1999, Bédié désire ardemment réparer cette injustice de l'Histoire. Exclu des élections de 2000 pour « défaut d'ivoirité », Ouattara veut enfin soumettre sa candidature à l'électorat ivoirien. Quant à Gbagbo, il affirme souhaiter mettre en œuvre, en cas de victoire, son programme. Chacun a une revanche à prendre.

En tournée le 4 septembre dernier à Agboville, localité située au nord d'Abidjan, le chef de l'Etat ivoirien promet de « mater avec la plus grande sévérité » les fauteurs des troubles qui voudraient attenter à la tenue du scrutin. Quelques jours plus tôt, c'est le même langage de fermeté que Laurent Gbagbo tient à Divo, lors de l'inauguration d'un camp de police. A cette occasion, le président ivoirien n'a pas, en effet, hésité à exhorter les éléments du camp CRS (Compagnie républicaine de sécurité) de la ville à mettre hors d'état de nuire tous ceux qui veulent troubler les élections et la paix en Côte d'Ivoire.

➤ LE BURKINA FASO

L'élection présidentielle au Burkina Faso est prévue le 21 novembre 2010.

Arrivé au pouvoir suite à un coup d'Etat en 1987, l'actuel président Blaise Compaoré favorise la mise en place d'une nouvelle Constitution, en 1991, limitant le nombre de mandats présidentiels à deux septennats. Ce qui lui permet d'être élu successivement en 1991, 1998 et 2005. Il faut dire que l'année 1991 est considérée au Burkina comme celle de l'éclosion des partis politiques et de l'instauration du pluralisme. La modification de la Constitution consacre la naissance de la quatrième République.

Selon la Constitution du Burkina Faso révisée en 2000, "le président du Burkina Faso est élu pour 5 ans au suffrage universel direct, égal et secret. Il est rééligible une fois". Le président Blaise Compaoré pourrait retoucher la Constitution afin de parvenir à un projet de suppression de la limitation des mandats, lui permettant de se représenter en 2015, si son parti dispose d'une majorité lors des prochaines échéances électorales.

D'ailleurs le Congrès pour la démocratie et le progrès (CPD), parti au pouvoir, met en place sa stratégie afin de consolider sa présence à la tête du pays. Il s'agit, entre autres, de la création prochaine d'un Sénat, du renforcement des prérogatives du Conseil constitutionnel et d'une exigence pour chaque candidat à l'élection présidentielle d'être seulement burkinabé de naissance. Le CDP se propose de supprimer la limitation des mandats présidentiels par la révision de l'article 37 de la Constitution. Ce projet, depuis quelques mois, alimente les débats. Les dignitaires et responsables du parti s'appuient sur le fait qu'il revient au peuple souverain de renouveler ou non sa confiance à un candidat. Un projet qui n'enchant guère l'opposition ; celle-ci se dit prête à mener un bras de fer avec le pouvoir. Car, si l'on se base sur la Constitution de 2000, Compaoré devrait être en train de briguer un dernier mandat présidentiel. Deux opposants ont déjà présenté leurs candidatures à cette élection présidentielle. Il s'agit du chef de l'Union pour la renaissance/Parti sankariste (UNIR/PS), Me Bénéwendé Stanislas Sankara, et du président du Front des forces sociales (FFS), Norbert Michel Tiendrébéogo. Me Sankara

était arrivé deuxième à la présidentielle de 2005 avec 4,88% et M. Tiendrébéogo, septième avec 1,61% des voix.

Aujourd'hui, avec le rôle joué dans le dialogue inter-togolais, dans le règlement de la crise ivoirienne et celle de la Guinée, le président sortant Blaise Compaoré est sûr d'être réélu face à une opposition désunie.

I.2. LES ELECTIONS DE 2011 ET 2012

> LE CAP VERT

Du 5 juillet 1975, date de son accession à l'indépendance vis-à-vis du Portugal, à 1990, le Cap Vert vit un projet socio-politique caractérisé par un parti unique, le Parti africain pour l'indépendance du Cap Vert (PAICV)³³.

L'ouverture politique en 1990 se traduit par un vote-sanction contre le PAICV ; le parti-état est contesté et le Mouvement pour la démocratie (MPD), principal parti d'opposition remporte les élections législatives de janvier/février 1991, puis l'élection présidentielle de 1992. Une Constitution moderne est adoptée en 1992.

Après dix années de pouvoir, le PAICV revient au pouvoir d'extrême justesse (12 voix d'écart entre les deux candidats à la présidence de la République) et Pedro Pires est élu chef de l'État. En revanche, lors des élections municipales de mars 2004, le MPD s'impose dans 11 des 17 municipalités.

Lors des élections législatives du 22 janvier 2006, le Parti africain pour l'indépendance du Cap Vert (PAICV) obtient 52,32 % des voix et 41 sièges et donc la majorité absolue, largement devant le premier parti de l'opposition le Mouvement pour la démocratie (MPD, 28 sièges) et l'Union capverdienne indépendante et démocratique (UCID, 2 sièges).

Le PAICV réintroduit des règles de transparence, renforce les contrôles et les pouvoirs d'intervention de la justice.

Le Cap Vert est devenu aujourd'hui une des rares démocraties parlementaires d'Afrique qui fonctionne sans crise majeure.

Le régime politique semble démocratique et stable. Les élections passées sont considérées par la communauté internationale comme étant libres et justes ; une presse libre existe. La croissante fracture de la cohésion sociale, due aux inégalités croissantes, représente un point de fragilité qui se traduit par un risque accru d'insécurité.

Le système politique du pays est bipartite, avec deux partis principaux occupant le devant de la scène politique. Il est extrêmement difficile pour une formation de gagner en influence en dehors de l'un de ces deux partis. Ceux-ci sont d'ailleurs à la base du consensus autour de la nouvelle réforme constitutionnelle. Le PAICV et le MPD ont installé une « Commission paritaire » parlementaire, dans le but de parvenir à un consensus sur différentes questions « essentielles pour la vie de la nation », dont notamment la réforme du Code Electoral et la mise en place du Tribunal constitutionnel.

33 - A la faveur des indépendances le 5 juillet 1975, le parti au pouvoir s'appelait le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC) ; il est devenu le Parti africain pour l'indépendance du Cap vert (PAICV) après que le Cap vert se soit séparé de la Guinée-Bissau en conséquence du coup d'état survenu en Guinée-Bissau en 1980

Encadré 3 : Accord sur la révision de la Constitution

L'accord sur la révision de la Constitution signé en fin novembre entre le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV, au pouvoir) et le Mouvement pour la démocratie (MPD, opposition), après onze mois d'intenses négociations entachées de suspensions successives et de reports dans les travaux, peut être considéré comme l'événement politique majeur de 2009. En effet cet accord signé par les leaders du PAICV, José Maria Neves également Premier ministre, et du MPD, Carlos Veiga, devrait permettre de concrétiser les modifications de fond dans plusieurs domaines, surtout dans celui de la justice, où la réforme affecte les différents organes. En obtenant d'importants consensus pour la réforme tant voulue du secteur de la justice au Cap-Vert, l'accord prévoit notamment la création d'un Conseil supérieur de magistrature judiciaire (CSMJ).

A ce propos, les deux parties ont convenu qu'une profonde modification devrait être faite au CSMJ, qui aura désormais une majorité de juges au lieu de citoyens, soit quatre de ses éléments élus par l'Assemblée nationale et un, nommé par le président de la République.

Concernant les recherches nocturnes, considérées comme un autre point important de l'accord pour la révision constitutionnelle, le PAICV et le MPD se sont mis d'accord pour qu'elles ne soient autorisées qu'en présence d'un magistrat du ministère public. S'agissant de l'extradition de capverdiens qui ont commis des crimes dans d'autres pays, la loi n'a pas changé, c'est-à-dire qu'aucun ressortissant du pays ne sera envoyé à l'étranger pour y être jugé pour un crime qu'il y a commis. Toutefois, l'accord concocté par les deux plus grandes formations politiques du Cap-Vert admet cette possibilité dans certains cas.

Avec la nouvelle révision, il sera aussi possible au Cap-Vert de ratifier le Statut de Rome qui crée la Cour pénale internationale (CPI).

L'officialisation de la langue capverdienne (créole) a été laissée à plus tard, les deux parties ayant décidé de continuer à travailler afin de réunir les conditions pour son approbation en tant que langue officielle en plus du portugais.

Pour la prochaine révision de la Constitution, de nouveaux points seront débattus, comme le découplage des élections législatives et du scrutin présidentiel, qui se déroule actuellement dans un intervalle de temps de trente jours.

Pour les deux plus grands partis du Cap-Vert, cet accord conclu en dépit d'un certain nombre d'impasses qui avaient fait craindre une remise en cause de la révision des normes constitutionnelles nécessaires, constitue une "victoire des Capverdiens".

Le chef du groupe parlementaire du MPD, Elisio Freire, considère qu'avec ce consensus tout le monde sort gagnant, d'autant que les principales questions qui divisent les deux partis en matière de révision constitutionnelle ont été dépassées (...).

Bien que la nouvelle révision ordinaire de la Loi fondamentale soit en cours depuis novembre 2004, ce n'est qu'en janvier de cette année qu'ont commencé officiellement les négociations dans ce sens.

Praia Pana 04/01/2010

Par Carvalho Santos, Correspondant de la PANA

Le Cap-Vert effectuera ses élections présidentielle et législatives de 2011 dans une atmosphère dégagée de tout soupçon.

> LA SIERRA LEONE

Après onze ans de guerre, la Sierra Leone retrouve finalement une paix relative en 2002. Depuis, le pays réussit à tenir deux élections parlementaires et présidentielles, en grande partie grâce à la participation active et exprimée de la société civile dans les efforts de renforcement de la paix.

Le processus politique cependant est toujours perçu par les membres de la société civile comme favorisant un groupe aux dépens de tous les autres. Cela perpétue les autres enjeux qui contribuent aux tensions et à l'instabilité en Sierra Leone, notamment le chômage chez les jeunes, la pauvreté omniprésente, le manque de sécurité alimentaire et un fort taux d'analphabétisme. Les prochaines élections auront lieu en 2012.

Sept ans après la fin de la guerre civile, la Sierra Leone est considérablement avancée sur la voie des réformes de ses institutions vers l'établissement d'une gouvernance démocratique et d'un Etat de droit, quoiqu'il reste des efforts considérables à faire pour la mise sur pied de services de police professionnels et compétents, une lutte efficace contre la corruption, ainsi qu'une réforme constitutionnelle adéquate.

> LE NIGERIA

Le Nigeria connaît actuellement sa plus longue période de démocratie électorale depuis l'indépendance. La démocratie nigériane s'apprête à passer un test crucial. Le décès du président élu en mai 2010, Umaru Yar'Adua, nordiste musulman qui devait gérer le Nigeria durant deux mandats consécutifs et l'arrivée à la tête de l'Etat du vice-président, Goodluck Jonathan, sudiste chrétien sont venus brouiller les cartes, mettant le « zoning system » à mal. La candidature annoncée et/ou supposée de ce dernier semble apporter une pointe d'inédit dans le débat.

Pour mémoire, le président Umaru Yar'Adua est élu en 2007 avec 70 % des voix, contre 18 % pour Muhammadu Buhari, du Parti de tous les peuples du Nigéria (All national people's party, ANPP). Son triomphe à la présidentielle de 2007, où il succède à Olusegun Obasanjo qui l'avait désigné comme son dauphin au sein du Parti démocratique du peuple (PDP), est entaché par des accusations de bourrage des urnes et d'intimidation des électeurs, dénoncés par les observateurs de l'UE. Le pays se rapproche ainsi un peu plus d'un Etat à parti unique, réduisant la crédibilité du pays à agir en tant que vecteur de paix et de démocratie en Afrique de l'ouest. Mais l'arrivée de Umaru Yar'Adua à la présidence marquait un tournant dans une histoire parsemée de coups d'Etat militaires : pour la première fois, le pouvoir passait d'un président civil à un autre. Aujourd'hui, la guerre de succession est déclarée et reste largement imprévisible. La bataille promet d'être rude parmi les différents membres du PDP (People's democratic party, PDP), formation politique de Umaru Yar'Adua, avec la présidentielle prévue pour avril 2011. Le PDP a toutes les chances de l'emporter en 2011. Cependant, l'identité du candidat du parti au pouvoir est encore un mystère.

Il faut noter que le Nigeria est divisé entre un nord à majorité musulmane et un sud à majorité chrétienne. Une règle non écrite du PDP veut que la magistrature suprême passe tous les deux mandats (un mandat dure quatre ans) d'une région à l'autre,



c'est le « zoning system ». Après huit ans entre les mains d'Olusegun Obasanjo, natif du sud-ouest, le pouvoir est passé au nord, avec Umaru Yar'Adua. Etant originaire du nord et au pouvoir depuis 2007, sa région a donc théoriquement droit à un second mandat. Cette règle a récemment fait l'objet de remise en question de la part de personnalités influentes du pays, alors que Goodluck Jonathan continue de laisser planer le doute sur ses propres intentions. A moins de sept mois de l'élection présidentielle au Nigeria, la course s'accélère, et le chef du Parti démocratique populaire, au pouvoir, déclare le 12 août dernier que l'actuel chef de l'Etat, Goodluck Jonathan, a le droit de se présenter à l'élection qui doit se tenir en avril 2011. Cette déclaration vient confirmer une tendance qui prévaut depuis plusieurs semaines dans les coulisses du parti au pouvoir.

Les « nordistes » craignent donc une confiscation du second mandat dont ils estiment qu'il leur revient. Les tensions confessionnelles et communautaires se sont d'ailleurs réveillées depuis l'arrivée au pouvoir de Goodluck Jonathan.

Ibrahim Babangida, Goodluck Jonathan, Atiku Abubakar, etc. se sont tous portés candidats à la candidature du Parti démocratique du peuple (PDP, au pouvoir) pour la prochaine élection présidentielle. Par ailleurs, au plan stratégique toutefois, plusieurs partis politiques semblent décidés à contrebalancer la quasi mainmise du PDP, au pouvoir, sur les affaires de l'Etat.

Douze des vingt-et-un membres de la Coalition pour un nouveau Nigeria (CNN) signent le mercredi 1er septembre 2010 à Abuja un protocole d'entente, en vue de présenter un candidat présidentiable commun à l'occasion des élections générales de 2011, a rapporté « Chine nouvelle ». Les douze partis se mettent également d'accord sur la désignation d'un seul candidat au poste de gouverneur dans chaque Etat ; une tactique visant à défier le Parti démocratique populaire (PDP) au pouvoir.

➤ LE BENIN

Depuis qu'il a inauguré en 1990 la série des conférences nationales et, ensuite, éprouvé l'alternance sans accroc, le Benin est cité en modèle démocratique en Afrique de l'ouest. Du point de vue politique et institutionnel, les droits et libertés se consacrent peu à peu avec l'instauration de nouvelles institutions contenues dans la nouvelle Constitution du 11 décembre 1990. Au nombre de celles-ci, il y a la Cour constitutionnelle, la Cour suprême, la Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication chargée de la régulation médiatique et enfin l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct et ayant pour mission de voter les lois. C'est le fonctionnement de ces nouvelles institutions qui permet le renforcement de la jeune démocratie béninoise. Une fois encore en 1996, l'alternance est au rendez-vous avec la victoire du général Mathieu Kérékou écarté du pouvoir durant cinq ans après sa défaite face au candidat Nicéphore Soglo.

À quelques mois du scrutin, le président sortant, Boni Yayi, successeur de Mathieu Kérékou avec 75 % des suffrages (notons un taux de participation fort de 76 %), doit rendre des comptes. À son actif, notamment : la gratuité de l'école primaire, la mise en place de microcrédits pour les femmes et, d'une façon générale, la prise en compte du sort des plus démunis. Mais il doit aussi assumer les conséquences du scandale des « Madoff », ces apprentis banquiers qui, pendant quatre ans, ont soutiré leurs épargnes à des béninois crédules. La présidence prend enfin le dossier en main en juillet, et,

désormais, chacun joue sa partition : le pouvoir cherche à éteindre l'incendie, l'opposition souffle sur les braises.

Au sein du paysage politique, se dégagent deux grandes tendances : la mouvance présidentielle formée par l'Union pour la majorité présidentielle plurielle (UMPP) et les Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE), et l'opposition constitués par les principaux partis politiques traditionnels rassemblés au sein de l'Union fait la Nation (UN-opposition) et la Coalition des amis de Abdoulaye Bio Tchané (ABT), actuel président de la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et probable candidat à la présidentielle de 2011.

Il est reproché à la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) de grosses défaillances à savoir :

- Une cartographie censitaire ratée et jamais corrigée de façon satisfaisante.
- Un recensement porte-à-porte émaillé d'irrégularités dont les résultats apparaissent, très clairement, comme frauduleux devant les observateurs.
- Une augmentation brutale de la population dans certains départements et une diminution drastique dans d'autres.

On note que la LEIS (Liste électorale informatisée sécurisée) est obtenue par enregistrement de tous les citoyens béninois âgés de 18 ans et plus à la date du scrutin. Elle va consister à prendre sur les formulaires les informations personnelles et biométriques des citoyens. La LEIS est élaborée par les soins de la CENA et ses démembrements. Elle peut, dans la mesure du possible, exploiter les résultats du Recensement électorale approfondi (RENA) pour sa confection. Les dispositions de cette formule disposent que la délivrance des cartes d'électeurs se déroule sous la direction des chefs de quartiers et des maires qui ne doivent pas faire obstruction aux prérogatives des membres de la CENA.

Ce projet de loi comporte plusieurs innovations, notamment le couplage de l'élection présidentielle et des législatives de 2011, la suppression du secrétariat administratif permanent (SAP/CENA), la réduction des membres de la CENA de 17 à 11 membres et la durée du scrutin qui passera de 9h à 10h. Les opérations d'enregistrement électorale et de délivrance de cartes électorales se déroulent de 7h à 17h et la Commission électorale départementale (CED) dispose de 21 jours pour l'informatisation.

Le projet de loi est contesté par les députés de la mouvance présidentielle (minoritaires) qui menacent déjà de saisir la Cour constitutionnelle, alors que l'opposition souhaite sa promulgation en procédure d'urgence.

> L'EXCEPTION GHANEENNE

Le Ghana constitue aujourd'hui un modèle de démocratie en Afrique de l'ouest. Ce pays stable dans la région, a non seulement réussi à organiser des élections libres et transparentes, mais son économie est dans une spirale ascendante, avec un taux de croissance qui s'élève à 7 %.

Il constitue un exemple représentatif des défis et des meilleures pratiques d'organisation des élections en Afrique. L'élection présidentielle et les élections parlementaires de décembre 2008 ont constitué de nouveaux défis à relever pour le pays. Ces processus électoraux avaient pour mission d'asseoir davantage encore une démocratie qui est jeune (1992), et qui apparaît encore parfois perfectible. L'édifice démocratique paraissait menacé par la faiblesse et les déséquilibres des structures sociales et économiques.

Lesdites élections sont universellement reconnues comme crédibles avec l'élection de John Atta-Mills. Pour la seconde fois en moins d'une décennie, la présidence et la direction du parlement sont passées du parti au pouvoir au parti d'opposition par les urnes.

Malgré de fortes tensions politiques et un écart de voix minuscule entre les candidats, les résultats électoraux sont acceptés par tous les partis politiques, les observateurs nationaux et internationaux et l'ensemble de la population. Cela s'explique par la transparence et la clarté de tout le processus électoral. Les relations entre la Commission électorale et les partis politiques au Ghana sont meilleures. Des réunions régulières entre les diverses parties prenantes en vue de discuter d'élections dépourvues de toute violence ont constitué un facteur important de tolérance politique accrue. Il n'y a pas de tripatouillage de la Constitution comme dans d'autres pays sur le continent pour rester au pouvoir. Les urnes ne sont pas déplacées par des militaires zélés comme dans le Togo voisin. En outre, les partis se réunissent régulièrement pour discuter des questions d'intérêt national et trouver un consensus. Les partis politiques se sont accordés sur un Code de bonne conduite. Des réunions mensuelles sont tenues pour étudier les infractions au Code de conduite et publier les noms des coupables. Par conséquent, les infractions au Code de bonne conduite sont peu nombreuses. Des recomptages et des « re-votes » ont lieu avant la proclamation définitive des résultats. Aussi, les listes électorales sont préparées à temps et sous le contrôle des partis en compétition. Pendant les élections de 2008 au Ghana, la façon dont la radio et la télévision ont couvert les résultats, a encouragé la population à attendre l'information chez elle et à éviter les dangers éventuels présentés par de larges groupes convergeant dans les rues. Toutefois, certaines stations de radio appartenant à des politiciens diffusent des messages partisans susceptibles de troubler la paix. La Commission nationale des médias du Ghana, mandatée par la Constitution pour assurer la liberté de la presse et mettre les médias publics à l'abri du contrôle gouvernemental, veille à ce que tous les partis aient accès aux médias. Cette Commission n'a cependant pas le pouvoir de sanctionner les organes de presse qui se conduisent de façon irresponsable.

Même si les tensions sont très élevées au second tour de l'élection, l'appel du président sortant au respect par tous des règles et réglementations en vigueur et du mandat de la Commission électorale a été essentiel au maintien de la paix, lorsque le candidat de l'opposition a remporté l'élection avec une petite avance.

Les travaux et conclusions de la Coalition ghanéenne des observateurs nationaux des élections contribuent à convaincre la population et les partis politiques d'accepter les résultats électoraux. En outre, les services de sécurité ghanéens n'ont pas recouru à la force, malgré des tensions considérables en période pré-électorale et avant le dépouillement et l'annonce des résultats. L'exemple ghanéen offre des leçons positives de gestion électorale.

Il faut noter que le Ghana a acquis son indépendance en 1957, sous la direction du Docteur Kwamé Nkrumah, qui incarne l'image mythique du panafricanisme, jusqu'à ce qu'il soit renversé en 1966. Le Ghana devient alors instable jusqu'à un coup d'Etat, mené par Jerry Rawlings, en 1981. Ce dernier prend le pouvoir par la force ; il met en place une Constitution, des institutions viables, une économie solide et quitte la scène politique après son mandat. Le peuple le considère comme le père de la démocratie ghanéenne. Naturellement, le succès de la démocratie ghanéenne a des effets sur son économie. Ce pays est le premier Etat d'Afrique à avoir franchi avec succès toutes les étapes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). C'est-à-dire qu'il a démontré sa bonne situation générale dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance politique, mais aussi de la gouvernance économique, de la gestion des entreprises et du développement socio-économique.

> LE SENEGAL

L'avènement d'Abdoulaye Wade à la tête du Sénégal, pays longtemps considéré comme un modèle en Afrique et où il n'y a jamais eu de coup d'état militaire, a suscité beaucoup d'espoir et de fierté pour la démocratie africaine. Le 19 mars 2000, le peuple sénégalais prend toute sa responsabilité en mettant en selle Maître Wade pour le changement tant espéré après 40 années de socialisme à la sénégalaise.

Après deux mandats, le pays connaît aujourd'hui une crise, née de l'absence de dialogue politique, du manque de consensus autour du fichier électoral, de la question de la candidature de Wade et de sa succession par son fils Karim Wade. Ces différents points d'achoppement peuvent être un facteur de conflit entre les différentes parties prenantes aux élections de 2012.

L'absence de dialogue politique est née de la polémique autour du fichier électoral (liste électorale, lieux de votes et bureaux de vote), la non sécurisation du vote des militaires, les votes multiples à cause de l'absence de biométrie, la mise en cause de la CENA et du comportement de certains magistrats.

Au lendemain de l'élection présidentielle de février 2007 qui a accordé un deuxième mandat au président Abdoulaye Wade, l'opposition extra-parlementaire regroupée au sein du Front Siggil Sénégal, remet en question la victoire électorale de Wade, avant de boycotter par la suite les élections législatives et sénatoriales. Selon elle, le président WADE et son régime, pour remporter lesdites élections, ont installé un système de fraude démasqué par l'audit du fichier électoral. En vérité, il n'y a pas de biométrie dans la procédure et le système de vote demeure manuel. Ce climat génère une suspicion extrême et une absence de confiance entre les partis politiques au pouvoir (PDS et ses alliés) et l'opposition réunie autour de Bennoo Siggil Senegaal.

De l'absence de ce dialogue sont nées les Assises nationales. Il s'agit d'une concertation large entre les différents acteurs sociaux pour réfléchir sur les problèmes que traverse le Sénégal. Les Assises nationales achopperont par l'élaboration d'une Charte de gouvernance démocratique qui est considéré comme le document de

stratégie autour duquel devront se structurer et s'articuler toutes les actions politiques de Bennoo Siggil Senegaal une fois au pouvoir.

Le manque de consensus autour du fichier électoral

Le fichier électoral représente le substratum sur lequel s'appuie tout le reste du processus électoral. Au cœur du processus d'inscription des électeurs, il est l'élément central du cycle électoral et soulève des enjeux multiples : politiques, économiques, financiers et technologiques. Le Sénégal dispose d'un fichier électoral informatisé depuis 1977.

Pour mémoire, une mise en perspective historique s'impose :

- L'année 2000, où la loi 2000-25 du 1er septembre 2000, portait mise à jour des listes électorales, constituées par les électeurs ayant voté au 1er ou au 2nd tour de l'élection présidentielle de 2000 : le nouveau noyau dur est alors constitué de 1.926.241 électeurs.
- L'année 2004 où la loi 2004-32 du 25 août 2004 annule toutes les listes électorales et prescrit l'établissement de nouvelles listes basées uniquement sur une carte nationale d'identité numérisée. Cette refonte aboutit à un nouveau fichier électoral avec 4.917.160 électeurs théoriques à la fin de l'opération le 15 septembre 2006. C'est ce fichier qui a permis l'organisation de l'élection présidentielle du 25 février 2007, avec 3.424.926 suffrages valablement exprimés.
- L'année 2008 avec les décrets (n° 2008-747 du 10 juillet 2008, n° 2008-749 du 10 juillet 2008, n° 2008-1496 du 31 décembre 2008) portant création de nouvelles collectivités locales au Sénégal : le nombre de suffrages valablement exprimés pour les élections locales de mars 2009 a été de 2.109.498, soit une baisse de 38%, par rapport à 2007, soit 1.315.428 électeurs de moins, malgré la caractéristique des élections locales avec les citoyens/électeurs qualifiés d'élections de proximité.
- Enfin, l'année 2010 avec la révision exceptionnelle du fichier électoral d'une durée de six mois, du 01 février au 31 juillet 2010, sans aucune possibilité pour de nouveaux électeurs de s'inscrire, puisque la fabrication des cartes nationales d'identité est arrêtée depuis huit mois. Ainsi, nous constatons qu'entre 2000 et 2010, le fichier électoral sénégalais a subi deux mutations majeures (2000 et 2004), une modification structurelle de taille (2009), et un changement potentiel de son contenu (2010).

Le Code électoral prévoit des révisions annuelles et des révisions exceptionnelles en année électorale pour procéder à des radiations et à de nouvelles inscriptions. Au lendemain des élections locales de 2002, les concertations initiées par le ministre de l'intérieur montrent l'importance d'une réforme de l'état civil et du système de confection des cartes nationales d'identité et d'électeur.

Instituée par la Loi 2004-32 du 25 août 2004, la refonte ne débutera qu'en septembre 2005, soit un an plus tard.

A l'origine, le président de la République, voulant justifier le projet, déclare qu'il comporte trois révolutions : un fichier informatisé, des cartes numérisées et un vote électronique.

Cependant, il y a lieu de noter que ce projet comportait des lacunes :

- Des défaillances sur le décret d'application n° 2004-1616 : les Commissions d'inscription ont exercé au-delà de leurs compétences. Elles pouvaient inscrire sur les listes électorales des citoyens qui ne résident pas dans la circonscription administrative.
- La problématique du contrôle de nationalité : le décret n° 2005-787 du 06 septembre 2006 fixant le mode d'obtention de la Carte nationale d'identité numérisée (C.N.I.N) a permis la délivrance des Cartes nationales d'identité « sur la seule présentation d'un extrait de naissance », sans la preuve de la nationalité sénégalaise en violation flagrante de la loi portant Code de la nationalité.

Cette situation est d'une extrême gravité puisqu'elle offre la possibilité à des non sénégalais de détenir la C.N.I.N. et de devenir électeurs. Il faut signaler que même le plus performant des systèmes de biométrie ne permet pas de détecter des étrangers, une fois inscrits sur les listes électorales.

Constats :

- L'on passe de trois millions à cinq millions d'inscrits sur une population de 11 millions et 53 % ont moins de 16 ans.
- Les services de la Direction de l'automatisation du fichier (D.A.F) ont accepté de confectionner des Cartes nationales d'identité à des milliers de personnes comprenant le même numéro d'extrait de naissance délivré la même année par le même centre d'état civil au point d'avoir quatorze chiffres au lieu de treize comme numéro d'identification nationale.
- Le même individu avec des filiations quasi-identiques peut se retrouver plus d'une fois dans un système de « biométrie » ; puisqu'il n'existe aucune liaison entre les documents de la CENA et les fichiers informatiques du ministère, le gouvernement peut multiplier à l'infini les cartes d'électeur numérisées en reproduisant les mêmes informations sur plusieurs bureaux et sites de votes différents dans la quiétude d'un bureau administratif. Aucun système centralisé n'existe pour confronter les données recueillies en temps réel et éviter notamment les doublons. L'absence de liaison avec un serveur central ne permet pas de vérifier qu'un même extrait de naissance par exemple n'est pas utilisé à deux endroits différents.
- Les plus hautes juridictions de notre pays ont proclamé des résultats avec un nombre de votants supérieur à celui des inscrits dans certains bureaux de vote ;
- Le mode de distribution des cartes d'électeur a aussi montré des limites objectives. L'aiguillage et la gestion ordonnée des cartes d'électeur dans les commissions de distribution a présenté beaucoup de failles où le sort de plus d'un million de cartes d'électeur non distribuées, a fait l'objet d'une large polémique en 2007.



Toutes ces incertitudes résultent généralement de l'improvisation, de la pression, et même d'un manque de maîtrise de la nouvelle technologie utilisée. Et cela prouve nettement que le système n'a pas été bien cerné.

La question de la candidature de Wade

La Constitution du Sénégal adoptée en 2001 limite le nombre de mandats présidentiels à deux, mais le président Wade, né en 1926, a été élu pour la première fois en 2000 avec une loi fondamentale datant de 1993 qui limitait les mandats. Premier à avoir déclaré sa candidature à la présidentielle de 2012, Me Wade compte bien se succéder à –lui-même.

Face aux journalistes, les jeunes du Parti démocratique sénégalais (Pds) ont d'abord tenu à répondre à l'opposition sur la recevabilité de la candidature de Me Abdoulaye Wade pour 2012. « Nous estimons que le premier mandat de 7 ans n'est pas expressément couvert par les nouvelles dispositions constitutionnelles et que le président a bel et bien le droit de se représenter aux prochaines élections prévues en 2012 », ont-ils déclaré. Pour l'opposition, celui qui veut rempiler pour la 3^e fois va boucler en 2012 ses deux mandats légaux : celui de 2000-2007 et celui de 2007-2012. Pour le parti au pouvoir (le PDS), le décompte doit se faire à partir de 2007, date d'entrée en vigueur du quinquennat, et non de 2000.

Le débat n'est pas encore épuisé car le pouvoir et l'opposition ne s'accordent pas sur une seule interprétation des articles 27 et 104 de la Constitution votée par référendum en 2001, soit un an après l'arrivée du président Wade au pouvoir.

L'article 27 de la nouvelle Constitution fixe la durée du mandat présidentiel à 5 ans, renouvelable 1 fois. Notons qu'à l'arrivée du président Wade au pouvoir, la durée du mandat présidentiel (7 ans), était octroyée sous l'empire de l'ancienne Constitution. Cependant, dans la Constitution de 2001, des dispositions transitoires sont édictées par le constituant dans l'article 104 qui stipule que la disposition limitative du nombre de mandats doit s'appliquer au président en fonction et doit être décompté à partir de son mandat en cours, à l'instar de toutes les autres dispositions et à la seule exception de la durée du premier mandat entamé.

Les défenseurs de la candidature du président de la République évoquent le principe de non rétroactivité de la loi. Selon eux, étant donné que la nouvelle Constitution fut votée après l'arrivée de Abdoulaye Wade au pouvoir, le mandat alors en cours n'est pas concerné par l'article 27 qui limite le nombre de mandats à deux. Par conséquent, le président Wade peut bien briguer un troisième mandat présidentiel.

Le dauphinat constitutionnel avec le cas Karim Wade

La conception patrimoniale et la vision pervertie du pouvoir amènent certains gouvernants à organiser le dauphinat constitutionnel par la cooptation de leur successeur hors du suffrage populaire. Ce choix tend de plus en plus à s'effectuer non plus au sein du parti présidentiel bien qu'inféodé au chef de l'Etat, mais plutôt par ce dernier dans sa famille biologique. Celui-ci est minutieusement préparé par l'exercice de fonctions, soit de conseiller du « papa-président », soit de ministre ou de responsable du parti de « papa ». Il s'instaure de façon insidieuse une succession dynastique, stade suprême de la perversion de l'idéal républicain inscrit en lettres d'or dans la loi fondamentale.

Tel est par exemple le cas Abdoulaye Wade qui, est de plus en plus critiqué pour les nombreuses dérives, notamment celle de vouloir préparer son fils, Karim Wade, pour sa succession. Dans cette logique de dévolution monarchique du pouvoir au Sénégal, il est bien inspiré par le Togo et le Gabon. En juriste avisé, il sait que la seule méthode pour faire accéder son fils au pouvoir ne pourra être que juridique et/ou constitutionnelle. D'ailleurs selon l'opposition, la prochaine Assemblée nationale, si la majorité est remportée par la mouvance présidentielle, sera aux ordres de Wade pour lui permettre de faire passer tous les changements constitutionnels qu'il souhaite, c'est-à-dire, faire de son fils Karim le vice-président, le président de l'Assemblée nationale ou le président du Sénat qui succédera à son père en cas de vacance du pouvoir. C'est pour cette raison que tous les ténors du Pds pouvant faire ombre au fils de Wade ont été mis hors du système.

L'opposition est plus que jamais convaincue que le président est sur une logique de « dévolution monarchique du pouvoir ». L'exercice du pouvoir serait, selon ses détracteurs, en train de prendre une dérive digne des régimes autoritaires de l'avant ère démocratique.

Pour l'heure, le dialogue est rompu entre le président et l'opposition. Les points de divergence entre ces acteurs concernent le bulletin unique, l'utilisation de l'encre indélébile ou du spray, le découpage électoral, les problèmes de modifications de la Constitution et la fiabilité du fichier électoral.

Pour la prochaine élection présidentielle de 2012, les stratégies de conquête des suffrages, vont nécessairement se jouer autour des réformes majeures à engager dans la gouvernance institutionnelle, économique et sociale.

Le grand atout de l'Alliance Sopi est qu'elle dispose d'un candidat unique et consensuel en la personne de Maître Abdoulaye Wade, même si elle a perdu les élections locales de 2009.

L'opposition, sans leadership véritable, réunie autour de Bennoo Siggil Senegaal, fera difficilement le choix de la candidature unique. Il convient toutefois de noter l'éclosion de plusieurs mouvements citoyens qui veulent jouer des rôles de premiers plans durant l'élection présidentielle de 2012. Les porte-drapeaux de ces mouvements citoyens sont des acteurs clés de l'espace publique sénégalais : Bara Tall (chef d'entreprise), Youssou Ndour (artiste), Cheikh Tidiane Gadio (ancien ministre des affaires étrangères de Wade), Mansour Sy Jamil (chef religieux), Amsatou Sow Sidibé (Professeur d'université). Les possibilités d'une collaboration future entre ces différents mouvements dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012 ne sont pas écartées. Ils dénoncent la mauvaise gouvernance, le projet de dévolution monarchique du pouvoir, la crise des valeurs, l'inégalité de traitement de tous les citoyens face aux institutions de la République.

> LE LIBERIA

Le conflit libérien est reconnu comme celui qui est l'épicentre de l'instabilité prolongée dans l'ensemble de la sous-région du Fleuve Mano, en Afrique de l'ouest, par sa contagion dans les États voisins de la Sierra Leone, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire.

Deux guerres civiles entre 1989 et 2003 mènent à l'effondrement complet de l'État. L'année 1989 est marquée par le début des conflits armés au Libéria. Cette année-là, le chef rebelle Charles Taylor, du Front national patriotique du Liberia lance une rébellion afin d'évincer Samuel K. Doe du pouvoir qu'il occupe depuis 1985. Ce conflit prend fin en 1996 grâce à un accord international qui accorde l'amnistie aux combattants. Suite à cette paix relative, des élections ont lieu en 1997 et portent au pouvoir Charles Taylor. Il est encore aujourd'hui accusé d'avoir truqué le vote en sa faveur. Il accepte de s'exiler au Nigéria fuyant une nouvelle rébellion menée par deux principaux groupes rebelles : les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie, appuyés par les guinéens et le Mouvement pour la démocratie du Libéria, appuyé par les ivoiriens. Avec la signature de l'Accord général de paix de 2003, des progrès considérables sont accomplis en direction de la paix.

Il est mis en place la Mission des nations unies au Liberia (MINUL) qui permet le déploiement de milliers de gardiens de la paix et de policiers civils.

Un accord de paix, signé par les groupes rebelles de la deuxième rébellion, installe un gouvernement de transition, avec comme président Gyude Bryant, pour préparer la tenue de nouvelles élections.

A l'issue de l'élection présidentielle de 2005, Ellen Johnson Sirleaf est élue au 2nd tour le 8 novembre avec, 59 % des voix face à l'ancien footballeur Georges Wéah.

Cinq ans plus tard, la paix semble consolidée au Libéria, et la vie revient peu à peu dans un pays ravagé par quatorze années de guerre civile, où 80 % des personnes en âge de travailler sont chômeurs et où l'électricité et l'eau potable manquent dans plusieurs grandes villes.

Malgré tout, la stabilité du pays demeure encore précaire. Aucune menace militaire n'est imminente, mais de nombreuses sources de conflit tant des éléments moteurs que des conséquences des guerres civiles passées, menacent la paix civile et fragilisent la sécurité nationale. Parmi les facteurs les plus sérieux notons le taux de chômage extrêmement élevé - près de 85% selon le HCR (HCR, 2009) - spécialement chez les jeunes, l'exploitation illégale des ressources naturelles, etc.

La présidente libérienne, Ellen Johnson Sirleaf a annoncé sa candidature pour un deuxième mandat à la présidentielle de 2011, malgré sa promesse précédente et l'avis d'une commission nationale recommandant son inéligibilité pendant trente ans.

En 2005, Mme Sirleaf avait promis au cours de la campagne électorale de ne pas se présenter pour un deuxième mandat si elle était élue. Aujourd'hui, pour son soutien pendant le conflit libérien, à Charles Taylor ancien président écroué actuellement à la Haye pour son implication dans le conflit sierra léonais, la commission nationale de vérité et réconciliation recommande son inéligibilité pendant trente ans.

Prince Johnson, ancien chef rebelle, a également annoncé qu'il serait candidat à la présidentielle de 2011.

> LE MALI

L'élection présidentielle au Mali prévue en 2012 se rapproche à grand pas. Amadou Toumani Touré quitte le pouvoir à la fin de son second mandat, en 2012. Près de deux ans avant l'échéance, la bataille pour sa succession se prépare déjà en coulisses. L'horizon 2012 semble tellement déagagé, et l'issue du scrutin si incertaine, que la bataille

s'annonce acharnée. Pour l'élection de 2012, en plus d'Ibrahima Boubacar Keïta, deux candidats potentiels se dégagent : Modibo Sidibé, l'actuel Premier ministre, Soumaila Cissé, actuel président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et fondateur de l'Union pour la république et la démocratie (URD). Au-delà des poids lourds précédemment cités, quelques candidats indépendants pourraient aussi tenter leur chance. Cheick Modibo Diarra, ancien de la NASA, devenu président de Microsoft Afrique, bénéficie de l'appui de son beau-père, le Général Moussa Traoré, chef de l'État entre 1968 et 1991.

➤ LE NIGER

De 1991 à 2009, le Niger est affecté par trois vagues de rébellions armées dans le nord et l'est, deux coups d'Etat militaires en 1996 et 1999 et une multitude de mutineries de soldats. Le pays retrouve son calme avec l'organisation des élections générales de 1999.

Mamadou Tandja est élu, puis réélu en 2004. L'article 36 de la Constitution de 1999 limitait le nombre de mandats présidentiels à deux quinquennats consécutifs et ne pouvait « faire l'objet d'aucune révision ».

Dans l'impossibilité de briguer un troisième mandat consécutif, initialement prévu en décembre 2009, il fait sauter le verrou constitutionnel qui l'empêche de faire plus de deux mandats à la tête du Niger. Il dissout tout d'abord le Parlement puis la Cour constitutionnelle qui s'opposaient à ses projets et s'arroge des "pouvoirs exceptionnels" pour gouverner par décrets. Il organise un référendum le 4 août 2009 portant sur l'instauration d'une nouvelle Constitution, lui permettant d'élargir ses prérogatives et prolonger son mandat de 3 ans. Les processus électoraux sont mis à mal. Une crise politique survient. Mamadou Tandja perd la crédibilité démocratique ; ce qui écorne durablement son image d'homme d'État responsable. C'est dans ce contexte que survient le coup de force du 18 février 2010. Perpétré par l'officier supérieur puis Général de corps d'armée Salou Djibo, le coup d'Etat militaire ouvre la voie pour l'accomplissement du scrutin référendaire et des élections générales, à savoir locales, législatives et présidentielle. La junte militaire promet des élections libres et démocratiques pour lesquelles ses membres et ceux du gouvernement de transition seront inéligibles.

Selon le nouveau chronogramme électoral, le scrutin référendaire par exemple ne pourra pas se tenir en octobre mais en novembre 2010. Il vise à doter le pays d'une nouvelle Constitution consensuelle en limitant le mandat présidentiel. Quant au nouveau président de la République, il sera investi le 6 avril.

Ci-après quelques grandes lignes du projet de chronogramme proposé par la CENI

- 17 novembre 2010 : Organisation du référendum constitutionnel.
- Du 17 au 21 novembre : Proclamation et diffusion des résultats provisoires du référendum au Conseil constitutionnel de transition (CCT).
- 31 janvier 2011 : 1er tour de l'élection présidentielle et élections législatives.
- 19 février 2011 : Proclamation des résultats définitifs de la présidentielle.
- 6 mars 2011 : Proclamation des résultats définitifs des législatives.

- 9 mars 2011 : Proclamation des résultats définitifs des élections locales.
- 12 mars 2011 : 2nd tour de l'élection présidentielle.
- 30 mars 2011 : Proclamation des résultats définitifs du 2nd tour.
- 6 avril 2011 : Investiture du Président de la République.

> LA GAMBIE

L'élection présidentielle est prévue en 2011 en Gambie. Les résultats de l'élection présidentielle du 22 septembre 2006 présentés par la Commission électorale indépendante donnent la victoire au président sortant Yahya Jammeh avec 67 % des voix contre 26,69 % pour Ousainou Darboe (UDP allié au NRP), son principal opposant. Lors des précédentes élections, M. Darbo refusera de reconnaître la validité des résultats, dénonçant des fraudes de l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC) de Jammeh.

Pour mémoire, il faut noter qu'à la tête du pays suite à un coup d'état militaire, Yahya Jammeh met en place un Conseil provisoire de gouvernement militaire placé sous son contrôle. Sous la pression internationale notamment celle de la Grande-Bretagne, Jammeh organise des élections pluralistes en 1996.

Le 8 août 1996, une nouvelle Constitution est approuvée par 70 % des électeurs et le 26 septembre, Yahya Jammeh remporte l'élection présidentielle avec 56 % des voix. Mais le scrutin est entaché d'irrégularités et un grand nombre de partis d'opposition est privé de la possibilité de se présenter à ces élections.

En janvier 1997, les élections législatives donnent la majorité au parti de Yahya Jammeh, l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC), l'opposition ne remportant que dix sièges.

En 2000, à la suite de diverses tentatives de coups d'Etat, le régime de Jammeh se durcit : plusieurs manifestants étudiants sont tués par les forces de l'ordre lors des émeutes, le pouvoir exécutif est renforcé suite à des amendements à la Constitution et pour finir en 2001 une loi d'amnistie est votée à la faveur des pompiers qui ont violemment réprimé les manifestations étudiantes.

Yahya Jammeh est réélu dès le premier tour de scrutin avec 52,8 % des voix contre 32,9 % pour Ousainou Darboe. Il sera réélu une nouvelle fois en 2006.

Les élections à venir s'annoncent difficiles pour l'opposition.

CHAPITRE II : ELECTIONS ET CRISE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Avec l'avènement du multipartisme en Afrique dans les années 90³⁴, le climat politique s'est considérablement dégradé. Le concept de démocratie ne semble pas y avoir trouvé un terreau fertile ; l'Afrique de l'ouest notamment s'est embrasée, en proie à des conflits découlant principalement de l'organisation générale des élections, la conduite des campagnes électorales, le déroulement des scrutins et les lendemains d'élections.

Ce qui fait dire au Pr Ismaila Madior Fall que « la plupart des conflits en Afrique de l'ouest trouvent leur origine dans les élections. Les élections sont un facteur de conflits »³⁵. Dans la sous-région ouest africaine effectivement, les processus électoraux sont devenus un enjeu majeur de sécurité et de stabilité dans certains pays. L'histoire politique mouvementée de certains États en atteste : les questions électorales, et surtout les manquements les plus notoires à l'exigence croissante de transparence, exacerbent les contestations qui, poussées jusqu'à leur paroxysme, menacent sérieusement la stabilité de certains pays de la sous-région.

II.1. PHASES ET ACTIVITES LES PLUS PROBLEMATIQUES DU PROCESSUS ELECTORAL

➤ L'ABSENCE DE DIALOGUE POLITIQUE ENTRE LES ACTEURS POLITIQUES

Le dialogue politique constitue un facteur important dans l'organisation des élections. Il permet la définition des règles du jeu électoral aussi bien en amont, qu'en aval du processus électoral. Permettant de parvenir à une meilleure gestion des processus électoraux par les principaux acteurs, le dialogue politique œuvre pour l'harmonisation des normes électorales.

Malheureusement, l'absence de celui-ci entre les acteurs politiques a favorisé dans la plupart des pays africains en général et de l'Afrique de l'ouest en particulier la survenance de crises politiques liées à l'éclatement de conflits découlant pour l'essentiel du défaut d'un consensus pour la définition des règles de la compétition politique ou au déroulement du processus électoral (Côte d'Ivoire, Togo, Guinée) ; elle entraîne même dans certains cas le boycott des élections par l'opposition significative (présidentielle malienne de 1997 et législatives sénégalaises de 2007).

Au lendemain de l'élection présidentielle de février 2007 au Sénégal, qui a accordé un deuxième mandat au président Abdoulaye Wade, l'opposition remet en question la victoire électorale de ce dernier, avant de boycotter par la suite les élections législatives et sénatoriales. Malgré les Assises nationales, cette situation n'a pas encore trouvé un dénouement.

34 - L'année 1990 sera sans nul doute gravée en lettres d'or dans l'histoire de la quête de la démocratie par l'Afrique noire indépendante. Elle rompt en effet avec la conception unanimiste du pouvoir solitaire des trois décennies d'indépendance en réinstaurant l'expression plurielle, tout particulièrement la dimension politique, marquant ainsi une étape importante et décisive, celle de « l'Afrique en transition vers le pluralisme politique ».

35 - Ismaila Madior Fall, lors de la présentation de son livre « Les commissions électorales en Afrique de l'ouest. Analyse comparée » le jeudi 1er juillet 2010 à Dakar.

Au Niger, cette situation est à la base du coup d'Etat contre l'ancien président Mamadou Tandja qui, pour se maintenir au pouvoir face à l'avis défavorable du 25 mai 2009 donné par la Cour constitutionnelle quant à la légalité de ce référendum, nie les règles démocratiques et les institutions républicaines : dissolution du Parlement et de la Cour constitutionnelle, suspension de certains articles de la Constitution considérés comme gênants, interpellations de l'opposant Mamadou Issoufou à la tête du Front de défense de la démocratie (FDD), coalition de l'opposition - née pendant cette crise politique - et du leader de la société civile Marou Amadou.



Alors que l'élection présidentielle est programmée pour le mois de mars 2010, la liste électorale définitive devant être publiée en janvier, la Côte d'Ivoire connaît une nouvelle et grave crise politique. Après la décision du président de dissoudre la CEI et sa demande au Premier ministre Guillaume Soro, signataire de l'Accord de Ouagadougou, de former un nouveau gouvernement, suite à la volonté du président de la CEI d'intégrer 429 030 pétitionnaires dans la liste électorale définitive sans qu'ils passent par le contentieux administratif, l'opposition, regroupée au sein du Rassemblement houphouétiste pour la démocratie et la paix (RHDP), déclare ne plus reconnaître le chef de l'Etat, ni la nouvelle CEI, encore moins le nouveau gouvernement en formation. Dans sa déclaration officielle du 13 février 2010, le RHDP demande à ses militants et à ses sympathisants de se conformer à ces décisions.

Suite à cette déclaration, les manifestations non encadrées, suscitées par le RHDP, se multiplient à l'intérieur du pays, visant les biens publics, les symboles de l'Etat, commissariats, sous-préfectures et préfectures, les sièges locaux du Front populaire ivoirien (FPI). Ces manifestations, bien contenues à Abidjan, connaissent des fins tragiques à Gagnoa (5 morts, le 19 février) et à Daloa (2 morts, le 22 février).

C'est dans ce contexte de forte tension que le facilitateur, Blaise Compaoré, se rend à Abidjan, le 22 février, après avoir reçu, la veille, à Ouagadougou, les deux principaux dirigeants de l'opposition, Henri Konan Bédié et Alassane Dramane Ouattara. Une journée d'audiences, avec les principaux acteurs de la scène politique ivoirienne permettra de dégager un premier consensus sur la recomposition de la CEI dont le président Mambé Beugré et les quatre vice-présidents sont écartés. De même, il fut décidé la formation d'un nouveau gouvernement.

Ainsi, l'absence de dialogue politique entre les acteurs politiques constitue un facteur problématique du processus électoral.

> LE MANQUE DE CONSENSUS AUTOUR DU FICHER ELECTORAL

Le fichier électoral, base de données contenant l'ensemble des listes électorales, des lieux de vote et des bureaux de vote, est un document national d'une extrême importance dans le processus électoral.

Au cœur du processus d'inscription des électeurs, il est l'élément central du cycle électoral et soulève des enjeux multiples : politiques, économiques, financiers et technologiques. Dans ce sens, diront Pr Ismaela Madior FALL et M. Mathias HOUNPKE : « Une liste électorale incorrecte, biaisée constitue évidemment

une menace certaine pour la démocratie. Que le biais entraîne une exclusion de vrais citoyens ou qu'il favorise l'intégration de personnes non qualifiées (étrangers et/ou nationaux non autorisés à participer aux élections) dans la liste électorale, l'esprit même de la démocratie s'en trouve faussée. Dans le premier cas, c'est-à-dire celui où des citoyens sont exclus de la liste électorale, le système politique qui en découle n'est plus totalement légitime et viole les droits fondamentaux d'une partie de ces citoyens. Dans le second cas, la démocratie est biaisée parce que les résultats des élections ne reflètent plus nécessairement la volonté des citoyens et donc les décisions des gouvernants ne reflètent plus les préoccupations du peuple »³⁶

Cela est dû au fait que c'est d'abord au niveau du manque de consensus autour du fichier électoral que l'on remarque les premiers signes de désaccord et de crises politiques. Quand l'Etat, ne fixe pas des règles claires et consensuelles en ce qui concerne l'organisation des élections, le recensement des électeurs, la supervision, la surveillance et la conduite des élections, la proclamation des résultats et le traitement des contentieux électoraux, lorsque les parties ne sont pas d'accord, (et c'est également à ce niveau que les manipulateurs des élections, qui sont généralement les dirigeants au pouvoir, jettent les bases de la fraude électorale), le démon électoral n'est pas conjuré.

En Côte d'Ivoire, le contentieux sur la liste électorale a fait des vagues. Au total, ce sont 49.000 demandes de radiation qui ont été introduites par le clan présidentiel auprès des démembrés de la Commission électorale, taxant les personnes concernées d'étrangers figurant sur la liste électorale. Mais, à l'arrivée quelques 1961 cas ont été prononcés.

Aussi, 55 974 électeurs ne prendront pas part à la présidentielle du 31 octobre. Pour la bonne et simple raison que l'opération de vérification manuelle entreprise sous l'égide de la Primature, et dont les résultats ont été exposés aux membres du CPC, n'ont pas permis d'attester de leur citoyenneté et donc de leur droit à figurer sur la liste électorale définitive. Les recherches effectuées dans les sous-préfectures et les mairies de leurs lieux de naissance n'ont pas permis d'écarter un système de fraude. Il a également été noté la présence d'étrangers inscrits sur les listes électorales sénégalaises.

> LA REVISION DES CONSTITUTIONS, EN VUE DE BRIGUER DE NOUVEAUX MANDATS

Une autre question fondamentale est celle du nombre des gouvernants qui s'ingénient, en toute légalité, à tailler la Constitution et la loi électorale « à la mesure de convenances politiques particulières », dans le dessein de verrouiller l'accès au pouvoir et d'œuvrer à leur pérennisation.

Pourtant, la limitation des mandats apparaît en Afrique comme un progrès politique substantiel, évacuant toute tentation de providentialisme politique et évitant une longévité à la tête de l'Etat.

Les dirigeants africains s'arrangent souvent, pour obtenir la révision des Constitutions, en vue de briguer de nouveaux mandats, et autant de fois qu'ils le souhaitaient. C'est le cas au Niger avec Mamadou Tandja³⁷, au Sénégal avec Wade et au Burkina Faso avec Blaise Compaoré accusés à tort ou à raison par l'opposition.

36 - Pr Ismaela Madior FALL et M Mathias HOUNPKE (2010), op.cit, P 176

37 - Mamadou Tandja a été renversé par un coup d'Etat militaire à cause de cette situation.

La tentative de passage en force du président nigérian, Mamadou Tandja, pour imposer son projet de révision de la Constitution qui l'autoriserait à briguer un troisième mandat s'est heurtée tout à la fois à l'opposition des partis politiques, des centrales syndicales et de la société civile, ainsi qu'à la détermination de la Cour constitutionnelle de dire le droit, fut-ce contre la volonté du président de la République.

Au Sénégal où les élections sont prévues en 2012, l'opposition accuse le président Wade, né en 1926, de vouloir briguer un mandat à l'issue duquel il imposera son fils Karim Wade à la suite de la modification de certaines dispositions de la Constitution.

Pour l'opposition burkinabè, le président Blaise Compaoré pourrait retoucher la Constitution afin de parvenir à un projet de suppression de la limitation des mandats, lui permettant de se représenter en 2015, au cas où son parti disposerait d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale.

C'est le cas encore en Côte d'Ivoire lorsque, pour la première fois en 2000, « l'ivoirité » accède à la dignité constitutionnelle sous le général Guéi Robert.

> LE CONTROLE DE L'ARMEE ET DE L'APPAREIL SECURITAIRE

Un des problèmes majeurs des élections en Afrique résulte de l'alignement de l'armée ou des services de sécurité qui se transforment en instruments de campagne du parti au pouvoir et de son chef. Déviant de sa mission première qu'est la protection de la sécurité extérieure de l'Etat, l'armée devient progressivement un instrument de conquête, d'exercice, de consolidation, de protection et de préservation du pouvoir.

De nos jours, les forces de défense et de sécurité constituent un acteur clé dans la crise électorale. Les exemples sont légions : la confiscation du pouvoir par Robert Guéi en Côte d'Ivoire en octobre 2000 ou la tentative sous l'ère Gbagbo et par Faure Gnassingbé à la mort de son père au Togo, le rôle de l'armée en Guinée Bissau constituent de belles illustrations.

En Côte d'Ivoire, concernant l'affaire de « corruption à l'Ecole de Police et fraude aux concours », le président de l'Assemblée nationale, à l'occasion du colloque sur le bilan démocratique des deux décennies du multipartisme, le 2 juin 2010 à Abidjan, dénonce le recrutement sur une base tribale à l'École nationale de police. Le mis en cause aurait admis quelques arrangements, en indiquant que cela est fait dans le cadre des intérêts du FPI et de la réélection de Laurent Gbagbo.

Pour mémoire, de lourds soupçons d'assassinat avec le charnier de Yopougon pèsent sur les forces de la gendarmerie qui portèrent Laurent Gbagbo au pouvoir. Les thèses ultranationalistes et/ou xénophobes défendues par le nouveau régime qui se sont matérialisées par la tentative d'assassinat d'Alassane Ouattara, la chasse des ressortissants des pays voisins (burkinabés, maliens) sont autant de preuves du danger de l'alignement de l'armée, des services de sécurité qui se transforment en instruments de campagne du parti au pouvoir et de son chef.

L'on se souvient encore de la prise de pouvoir de Faure Gnassingbé, fils du général Gnassingbé Eyadéma qui dirigea le Togo pendant 38 ans ; Faure avait été installé par l'armée dans le fauteuil présidentiel dès la mort de son père, en février 2005. Il avait été élu 3 mois plus tard lors d'une élection vivement contestée et suivie de violences qui ont fait 400 à 500 morts selon l'ONU.

En Guinée Bissau également l'armée est très influente. Ce pays connaît une recrudescence des assassinats politiques, et l'armée y est non seulement divisée entre factions rivales mais aussi gangrenée par le trafic de drogue. De nombreux opposants auraient été menacés de mort et passés à tabac, à l'instar de l'ancien Premier ministre Francisco Fadul, le 1er avril, ou arrêtés illégalement par les forces armées.

Cette situation facilite les activités des trafiquants de drogue qui en ont fait une plaque tournante en Afrique de l'ouest. Le dernier « putsch » au sein de l'armée intervient un peu plus d'un an après le double assassinat en mars 2009, du chef d'état-major général Batista Tagmé Na Wai et du président de la République Joao Bernardo Vieira.

Ainsi, l'armée constitue une épée de Damoclès pour l'alternance démocratique car, quand celle-ci dérange ses intérêts, elle se croit autorisée à la remettre en cause. Dans cette hypothèse, l'armée apparaît plus comme un prédateur que comme un garant de la souveraineté du peuple. C'est le cas de la Gambie.

Les soldats peuvent, sans adhérer à un parti politique, avoir des convictions politiques. Toutefois, leur état ne permet ni l'expression publique de cette conviction ni un engagement partisan. A l'instar des magistrats, ils doivent être tenus à une obligation absolue de réserve parce qu'ils sont des citoyens d'un genre particulier en ce sens qu'ils sont en uniforme. La mise en œuvre de cette neutralité suppose que l'armée doit être un corps qui reflète aussi bien les grands équilibres nationaux que la diversité ethno-régionale du pays. Elle doit donc être républicaine dans sa composition, dans son fonctionnement et dans ses missions. Elle ne peut donc se constituer en garde prétorienne à la dévotion des gouvernants qui la corrompent par des prébendes en vue de s'éterniser au pouvoir et empêcher, contre le suffrage populaire, leur renouvellement.

> LA SITUATION VOLATILE EN COTE D'IVOIRE QUI CONTINUE DE COMPROMETTRE LA PAIX ET LA STABILITE DE LA REGION

Les problèmes de non-respect des calendriers politiques, des délais électoraux et des programmes de désarmement et d'impunité et aussi la nomination, le 8 août 2009 de Paul Yao-N'dré, un proche de Laurent Gbagbo, à la tête du Conseil constitutionnel pourraient être sources d'instabilité en Côte d'Ivoire et partant de la sous-région.

La Côte d'Ivoire post-présidentielle risque de ne pas échapper à ce péché politique africain. Les signes précurseurs se perçoivent déjà, avec cette polémique qui a cours autour des listes électorales. La CEI n'a pas trouvé de solution à un certain nombre d'électeurs qui sont inconnus sur tous les fichiers (nouveau et ancien bordereau des votants de 2000).

Avec le contentieux électoral, la tension est palpable de part et d'autre, car chaque camp sait que les fraudes ne se font plus par le bourrage des urnes. Ce procédé est désuet car la fraude électorale s'opère maintenant de façon fine, notamment en amont par le

truchement du fichier électoral. D'où cette atmosphère de suspicion qui plane sur ce fichier électoral, chacun des candidats estimant qu'on veut introduire des « non ivoiriens » ou des « fantômes » pour voter.



Certains politologues osent même des pronostics basés sur le vote régionaliste pour ne pas dire « ethnique ». De ces postulats, on attribue quatre millions de votants (akans) à Bédié, trois millions (sénoufos et malinkés) à Alassane Dramane Ouattara (ADO) et 500 000 (Bété et apparentés) à Gbagbo.

Pour d'autres, la paix ivoirienne est armée. Selon ces derniers, si Gbagbo perd l'élection, la guerre pourrait reprendre. Si ADO gagne, il ne pourra pas gouverner tranquillement, car de nombreux ivoiriens notamment ceux du FPI et même du PDCI ne lui permettront pas d'exercer le pouvoir en toute quiétude.

> LA PLACE DES MEDIAS DANS LA RECRUESCENCE DES CRISES ET LE JEU DES ACTEURS POLITIQUES

La presse est un bon indicateur de cette indigence. Le grand acquis des récentes démocratisations est la liberté de la presse écrite, qui a permis une floraison des titres. Mais cette presse n'est, à de très rares exceptions près, ni une presse d'investigation ni une presse d'opinion ou de réflexion. C'est une presse de rumeurs, de dénonciation, de diffamation (du pouvoir par l'opposition, de l'opposition par le pouvoir, et de tous par tous), où l'homme politique paie souvent un journaliste pour tirer à vue sur son adversaire. Les télévisions restent aux ordres, et les journaux télévisés sont consternants de servilité. C'est le cas par exemple de la Côte d'Ivoire où l'opposition a, à maintes reprises, dénoncé la caporalisation des médias d'Etat par la mouvance présidentielle (LMP).

En outre, concernant les acteurs politiques, il faut mentionner que les électeurs africains sont souvent capturés par des entreprises de mobilisations ethno-régionales. Celles-ci s'appuient au départ sur des mécanismes clientélistes et se renforcent grâce à l'instrumentalisation, par les politiciens, des identités locales et claniques.

Aucun parti ne mobilise au delà de son ethnie ou de sa région. Les partis de l'opposition, loin de mettre en place un programme de « gouvernance alternative », donnent à l'opinion publique l'impression déplorable que leur principal souci est de chasser les autres pour prendre leur place et s'enrichir à leur tour. Elle n'arrive pas à s'entendre sur la gestion du pouvoir et les partis politiques partent en rang dispersé. Cela se voit au Sénégal, en Gambie avec l'indiscipline des militaires.

> ACCEPTATION/REJET DES CANDIDATURES

L'acceptation ou le rejet des candidatures peut être facteur de conflits dans la gestion du processus électoral. Les exemples sont légions. La question de moralité que l'on doit chercher au niveau de tout prétendant à la magistrature suprême au Bénin, l'augmentation de la caution à 100 millions et également les frais de campagne à 2.5 milliards de francs Cfa (2.500.000.000Fcf) sont des inventions pour éliminer certains candidats.

Au Togo, les détracteurs du président Faure Gnassingbé l'accusent également d'avoir écarté deux de ses plus sérieux adversaires de la course à la magistrature suprême. Initialement investi par l'Union des forces du changement (UFC), l'opposant historique Gilchrist Olympio, fils du premier dirigeant du Togo indépendant, Sylvanus Olympio, est contraint de céder sa place à Jean-Pierre Fabre pour ne pas s'être soumis à la visite médicale obligatoire. Quant à l'ancien secrétaire d'État et ex député-maire franco-togolais Koffi Yamgnane, sa candidature est rejetée pour d'obscures raisons d'âge discordant sur ses papiers d'identité.

En Côte d'Ivoire, la liste des candidats pour la course présidentielle est arrêtée depuis 2009. Ce qui constitue un handicap pour les éventuels candidats qui ne peuvent plus de présenter. En outre, selon certains analystes, la crise militaro-politique de 2002 tire sa source du rejet de certaines candidatures, notamment celle de Alassane Dramane Ouattara.

> SCRUTIN ET GESTION DES URNES

Le mode de scrutin lui-même constitue une étape importante dans le processus électoral. Il risque de jeter le discrédit sur la présidentielle. Au Togo, les trois millions d'électeurs togolais n'auront qu'un tour pour désigner leur dirigeant. Malgré les demandes pressantes de l'opposition, Faure Gnassingbé a refusé d'adopter une consultation en deux rounds, repoussant son éventuelle instauration à une date postérieure à la présidentielle.

«Le scrutin à un seul tour est extrêmement favorable à Gnassingbé et les Togolais le savent. C'est la grande faille de cette élection, car elle peut finir par compromettre cette légitimité que le président recherche tant», analyse Albert Bourgi.

En Guinée, divers problèmes tant organisationnels que techniques ont émaillé le premier tour de l'élection en juin dernier ; l'Union Européenne vient de débloquer un montant de deux cent mille dollars américains, selon une source proche de la CENI. Par ailleurs, celle-ci a reçu récemment dix mille urnes supplémentaires du Conseil national de la transition, et a décidé de créer cinq cent nouveaux bureaux de vote à travers tout le pays et de recruter de nouveaux agents pour pallier aux lacunes constatées lors du premier tour. L'objectif principal selon la commission étant d'augmenter le taux de participation qui était seulement de 52 % lors du premier tour. Le second tour opposera l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo au célèbre opposant Alpha Condé, après avoir rassemblé respectivement 43,69 % et 18,25 % des suffrages au premier tour qui s'est tenu le 27 juin dernier.

Au Sénégal, le mode de distribution des cartes d'électeurs a aussi montré des limites objectives. L'aiguillage et la gestion ordonnée des cartes d'électeur dans les commissions de distribution a présenté beaucoup de failles où le sort de plus d'un million de cartes d'électeur non distribuées, a fait l'objet d'une large polémique en 2007.

En outre, il y a le découpage électoral, les problèmes de modifications de la Constitution, etc.

> PROCLAMATION DES RESULTATS

Après l'annonce de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), que le chef de l'Etat sortant, Faure Gnassingbé, 43 ans, l'avait largement emporté, avec 60,92 % des voix, contre 33,94 % à M. Fabre, l'opposition conteste les résultats. L'Union des forces de changement (UFC), le principal parti d'opposition togolais dirigé par Jean-Pierre Fabre, rejette le résultat du scrutin, selon lequel le président sortant aurait remporté la présidentielle avec plus de 60 % des voix. C'était aussi cas de George Weáh au Libéria et de Sidya Touré en Guinée



> CHOIX DU MATERIEL ELECTORAL ET SA FIABILITE

Le choix du matériel électoral et de sa fiabilité détermine la transparence des élections. Le désaccord sur le fichier électoral, le bulletin unique, l'utilisation de l'encre indélébile ou du spray comme c'est le cas au Sénégal, sont facteurs de conflit.



> MANQUE DE CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES ENVERS L'ADMINISTRATION ELECTORALE

Les structures officielles chargées de l'organisation des élections étaient notamment les ministères de l'Intérieur dans les pays francophones ; celles-ci n'inspiraient plus confiance pour une gestion transparente et équitable de la compétition électorale. Son excessive politisation rendait suspecte sa neutralité gage de son impartialité et de l'objectivité du scrutin.

L'ouverture démocratique des années 90 a donc été caractérisée par la mise en place, un peu partout, d'organes censés organiser, en toute indépendance, les processus électoraux.

La situation en Guinée viendrait des divergences entre le Premier ministre, Jean Marie Doré, le Conseil national de transition et la Commission électorale nationale indépendante (CENI), incapable de fixer le budget nécessaire à la tenue d'une présidentielle correcte.

Dans certains pays, prôner la révision constitutionnelle à la veille des échéances électorales et de surcroît au 2nd tour d'une élection présidentielle, comme l'a suggéré le Premier ministre guinéen Jean-Marie Doré, suspecté d'être favorable à Alpha Condé, n'est pas opportun. Le cas du Sénégal illustre encore cette situation qui a d'ailleurs provoqué l'absence de dialogue politique entre l'opposition et le président Wade.

Aussi, dans un souci de transparence et sous la pression de l'opinion publique, beaucoup de législations confient désormais, soit l'organisation du scrutin, soit sa supervision, à des commissions électorales qui sont d'authentiques autorités administratives indépendantes. Cependant, l'acharnement des acteurs politiques pour avoir le contrôle ou la direction de ces commissions permet de s'interroger sur leur capacité réelle à réussir des élections au-dessus de tout soupçon, d'autant



plus que d'aucuns estiment que le contrôle du bureau de cet organe est un pas important vers la victoire. Il est donc souhaitable pour mettre la commission électorale à l'abri d'éventuelles manipulations, de l'institutionnaliser en vue d'en faire réellement un organe technique indépendant de gestion du processus électoral dont les membres pourraient être recrutés sur appel à candidatures parmi des spécialistes des questions électorales.

Au Bénin, depuis le début de la campagne, l'opposition dénonce fréquemment des irrégularités dans le processus, notamment dans la révision des listes électorales. Au Togo, certains candidats, à l'instar de Jean-Pierre Fabre, de l'Union des forces de changement (UFC), ont accusé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) d'avoir «gonflé» les fichiers du nord, région dont est originaire la famille Gnassingbé.

Ainsi, à l'occasion de la préparation des élections, de leur déroulement ou encore de la proclamation de leurs résultats il y a une tension aboutissant souvent à une confrontation qui menace la stabilité politique et la paix civile. En effet, soit en amont les acteurs ne sont pas d'accord sur les règles qui régissent le processus électoral ou les modalités de l'organisation des élections, soit en aval, les candidats malheureux considèrent que les résultats proclamés ne reflètent pas la volonté des électeurs. La neutralité de l'administration doit permettre d'éviter ces écueils.

> MAUVAISE GESTION DU CONTENTIEUX ELECTORAL

En Côte d'Ivoire, 55 974 électeurs ne prendront pas part à la présidentielle du 31 octobre. Pour la bonne et simple raison que l'opération de vérification manuelle entreprise sous l'égide de la Primature, et dont les résultats sont déjà exposés aux membres du CPC, n'ont pas permis d'attester de leur citoyenneté et donc de leur droit à figurer sur la liste électorale définitive. Le contentieux judiciaire de l'inscription sur la liste électorale se déroule dans une atmosphère délétère. Une vague de divergences liées à des demandes en radiation de la liste électorale secoue ainsi le paysage socio politique. Dans plusieurs régions du pays, la Commission électorale indépendante (CEI) a enregistré des demandes massives en radiation de pétitionnaires accusés de fraude sur la nationalité lors de l'inscription sur la liste électorale. Ces demandes émanant notamment du camp présidentiel sont qualifiées d'accusations gratuites par l'opposition, suscitant une polémique. La question identitaire n'a jamais autant exacerbé les passions en Côte d'Ivoire qu'à la veille des périodes électorales. Elle demeure sans contexte l'essence même des conflits politiques entre leaders politiques, au pouvoir et de l'opposition. De Henri Konan Bédié à Laurent Gbagbo, en passant par le général Robert Guéi et Alassane Dramane Ouattara, la question identitaire reléguée aux calendes grecques ressurgit à l'approche d'un scrutin présidentiel à haute tension. Radiations par-ci, protestations par-là.

II.2.L'INSUFFISANCE DES SOLUTIONS CONSTITUTIONNELLES

La revendication des structures autochtones et indépendantes chargées de gérer les élections a été au cœur des revendications des acteurs politiques. Cette situation s'explique par le besoin d'exclure l'administration ou du moins d'amoindrir son influence sur le déroulement des élections. Mais cette attente est aujourd'hui loin de faire l'unanimité qui prévalait au moment de la naissance des commissions. Le manque de confiance aux institutions en général et aux institutions judiciaires en particulier amène les contestataires à ne pas privilégier la voie légale du contentieux électoral. Pour eux, la meilleure façon de se faire entendre est la rue dans laquelle ils risquent de se retrouver

face aux forces de l'ordre ou aux partisans de ceux dont la victoire est contestée. L'affrontement est inévitable et c'est la paix sociale et la stabilité des pays qui prennent de sérieux coups. C'est le cas au Togo, où Jean Pierre Fabre conteste avec véhémence les résultats du 04 mars 2010 et crie à un « hold-up électoral ».



En Côte d'Ivoire, où le mandat du président sortant est échu depuis octobre 2005, la lenteur des opérations d'identification et de révision des listes électorales risque fort de repousser les élections après la saison des pluies, c'est-à-dire fin 2010 voire plus tard encore. Cet énième report ne fera qu'ajouter une couche supplémentaire de non-droit à la situation qui voit les adversaires d'hier – le président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, chef de la rébellion des Forces nouvelles – installés dans un statu quo lucratif au sommet de l'État.

Pourtant à l'image du Bénin, d'autres États africains se sont attelés à la tâche de revoir, entre autres, leur système électoral, dans le but corriger les dysfonctionnements apparus au cours des dernières consultations électorales. C'est la démarche empruntée par le Mali à travers la mise en place d'une Commission de consolidation de la démocratie.

II.3 IMPACT DES CRISES SUR LA PAIX ET LA SECURITE

II.3.1. IMPACT AU NIVEAU SOCIAL

Le conflit prolongé du Libéria a eu de très graves conséquences pour la population civile, y compris pour les réfugiés sierra léonais et ivoiriens, de même que pour les ressortissants de pays tiers qui avaient cherché asile dans le pays. Près d'un million de libériens, soit un tiers de la population, ont été déplacés. En plus de quelque 500 000 personnes déplacées, environ 300 000 libériens étaient réfugiés dans les pays voisins. Les civils étaient non seulement des victimes accidentelles des combats mais également des cibles directes de groupes armés qui ont lancé une campagne de terreur contre eux. L'évacuation, en juin 2003, de la plupart des personnels humanitaires internationaux avait laissé la population civile pratiquement sans aucun appui ou protection international. Par contre-coup, la Sierra Léone, la Cote d'Ivoire, la Guinée ont subi les conséquences massives de ce conflit initial.

Les Etats sahéliens francophones gèrent difficilement l'afflux de réfugiés à cause la crise ivoirienne. Leurs économies nationales ne sont pas non plus épargnées, avec pour conséquence une augmentation du prix de nombreux produits, mais surtout la perte de débouchés importants.

Le retour des immigrés maliens résidant en Côte d'Ivoire, où vivaient plus de 2 millions de nationaux a été une situation très difficile à supporter ; beaucoup ont décidé de rentrer. Des villes comme Sikasso, Zégoua et Kadiolo se sont mises à regorger de milliers de réfugiés, de nationalité malienne mais également originaires de toute la sous-région (ivoiriens, guinéens, burkinabè et, dans une moindre mesure, sénégalais et mauritaniens).

Le prix du riz importé a subi une augmentation liée à la hausse du coût de transport. Par ailleurs, le manque crucial de véhicules pour son acheminement constitue un problème non négligeable dans la livraison de cette céréale.

L'impact cumulé du conflit a encore réduit le niveau de vie déjà en baisse des libériens dans tout le pays. Le Libéria figure parmi les pays les plus pauvres du monde, avec des taux d'analphabétisme élevés et un taux de chômage de 85 %, d'après les estimations de 2002. C'est aussi le cas dans les zones centre, nord et ouest en Côte d'Ivoire en 2002 et 2003, où les enseignants avaient déserté les classes du fait de la crise militaro-politique.

La Société des chemins de fer Abidjan/Ouagadougou (Sitarail) connaît d'énormes pertes sur ses recettes et ses bénéficiés. Son manque à gagner s'élevant à 60 millions de francs CFA de bénéfice mensuel, elle a dû mettre au chômage technique une partie de son personnel d'exploitation. Les personnes concernées vont réduire leur consommation, ce qui aura un impact négatif sur l'économie nationale.

II.3.2. IMPACT AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire est un pays carrefour de l'Afrique de l'ouest, une base arrière pour la maintenance industrielle de toute la sous-région, un couloir d'approvisionnement des pays enclavés et, le pays le plus riche de la zone, terre d'accueil depuis des décennies de nombreux émigrés des pays voisins.

Face à cette crise prolongée et à ses effets directs et indirects, il y a chez ses voisins des pays affectés positivement (Togo, Ghana et dans une moindre mesure Bénin), des pays affectés plus négativement (Mali, Burkina) et des Etats peu affectés (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Niger et Liberia).

La Côte d'Ivoire est considérée d'une certaine manière comme le poumon principal de l'Afrique de l'ouest. L'impact de la crise qui traverse ce pays, jadis paisible, sur l'économie sous régionale du fait de son poids économique au sein de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA), qui émet l'un des deux francs Cfa est une réalité. Les pays sahéliens continentaux comme le Niger, le Burkina et le Mali sont les plus affectés par les événements ivoiriens, au niveau tant économique que social. Les importations de ces pays dépendaient en effet à 75 % du port d'Abidjan. Les populations rapatriées de Côte d'Ivoire, ayant souvent tout perdu dans leur exode, souffrent aussi particulièrement de cette crise.

L'exportation vers la Côte d'Ivoire de tous les produits maliens, que ce soit pour la consommation ivoirienne ou en transit vers le port d'Abidjan, a été également confrontée à des difficultés. Les principales exportations du Mali vers la Côte d'Ivoire sont le coton et le bétail. Les exportations maliennes de bétail sur pied ont chuté de plus de 60 %. Il est clair que cette situation perturbe grandement les éleveurs, majoritairement originaires de la région nord du Mali.

La crise ivoirienne provoque également des secousses importantes sur l'économie du Burkina Faso. La Côte d'Ivoire est en effet le seul pays côtier et frontalier à disposer d'un axe ferroviaire reliant la mer à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Comme il n'existe pas de substitution possible, il en est résulté une relative dépendance des opérateurs économiques burkinabés vis-à-vis du port autonome d'Abidjan. En effet, le chemin de fer reste très compétitif en terme de coût de revient par marchandise transportée. De plus, le délabrement du réseau routier ralentit l'acheminement des produits et met à rude épreuve le parc automobile. La fermeture des frontières entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire est donc une contrainte majeure pour les opérateurs économiques burkinabés. Les événements de Côte d'Ivoire sont également préjudiciables à l'économie du Niger. L'importance des relations commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Niger ne se situe pas seulement au niveau du transit portuaire, mais aussi et principalement dans les

échanges directs de produits manufacturés ivoiriens et de produits issus du secteur primaire nigérien. Tout dysfonctionnement dans le tissu industriel ivoirien a donc des répercussions directes sur les importations nigériennes.

Le marché ivoirien constitue notamment un débouché très important pour les filières nigériennes de l'oignon et du bétail, qui risquent d'être durement affectées par la crise. Environ 30 % des exportations d'oignon du Niger (soit 13 000 tonnes) sont destinées à la Côte d'Ivoire. Dès le mois de décembre, la nouvelle production commence à inonder les marchés. L'arrêt des exportations vers la Côte d'Ivoire occasionnera donc en 2003 des pertes considérables pour les producteurs car, en dépit des efforts accomplis dans le domaine de sa conservation, l'oignon reste un produit hautement périssable. Le moindre ralentissement de son écoulement pourrait engendrer des conséquences économiques graves au Niger, tant pour les négociants que pour les producteurs. Un problème identique se posera dans la filière viande.

Par ses conséquences négatives sur les économies du Mali, du Burkina Faso et du Niger, la crise en Côte d'Ivoire est aussi révélatrice de la fragilité intrinsèque des pays de la sous-région dans leur ensemble, en raison d'une interdépendance et d'une intégration économique particulièrement visible dans les Etats francophones regroupés au sein de l'UEMOA et solidaires sur le plan monétaire autour du franc CFA.

II.3.3. IMPACT AU NIVEAU POLITIQUE

La cohésion sociale a été fortement mise à mal par le conflit, même si diverses initiatives ont été prises pour y remédier. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui a accusé ses voisins, notamment le Burkina Faso de vouloir le déstabiliser.



CHAPITRE III : PERFORMANCES OUEST AFRICAINES

III.1. PERFORMANCES OUEST-AFRICAINES

Le bilan des expériences récentes des solutions constitutionnelles des conflits politiques en Afrique noire d'expression française est loin d'être négatif. Certes dans plusieurs pays, elles n'ont pas permis de prévenir l'expression violente des crises politiques et de garantir la paix civile, mais dans d'autres comme le Ghana, le Bénin, le Mali ou le Sénégal, elles ont profondément renouvelé les conditions de la vie politique au sein des États, en constituant des vrais facteurs du développement économique et social. Les élections réussies ont contribué à consolider des institutions démocratiques naissantes et amélioré les perspectives d'un plus grand essor économique et politique. Dans d'autres pays, tels que le Libéria et la Sierra Leone, des élections crédibles ont ouvert la voie à la réconciliation nationale et au retour à un régime démocratique après des décennies de conflits armés et de guerre civile.

Dans lesdits pays, le recours aux urnes, dans un cadre institutionnel rénové permettant de donner toute sa portée au suffrage universel, s'est imposé comme la seule issue aux crises et conflits en Afrique. En témoigne le déroulement des élections présidentielles et législatives au Sénégal et au Mali en 2007, au Bénin en 2006 ou encore au Ghana. Malgré les controverses ou les vives contestations qu'ils soulèvent parfois, ces scrutins se déroulent globalement sans violence.

Les obstacles qui continuent de se dresser sur la voie des changements politiques et de la démocratie, pourtant largement souhaités par les peuples africains, ne peuvent en aucun cas conduire à douter de la capacité de l'Afrique à surmonter les résistances à l'alternance démocratique. L'exemple récent du Ghana, où le candidat de l'opposition, John Atta Mills, n'a battu son adversaire que de quelques milliers de voix, a montré que pour peu que certaines conditions soient remplies (impossibilité pour le président sortant de pouvoir postuler à un troisième mandat, bon fonctionnement de la Commission électorale, existence d'un projet alternatif), les ressorts de la démocratie peuvent fonctionner.

III.2. LE ROLE DE LA CEDEAO DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos (Nigeria). Afin de permettre l'accélération du processus d'intégration, son traité fondateur a été révisé le 24 juillet 1993 à Cotonou.

La CEDEAO en tant que région, est un espace géographique partagé entre quinze Etats qu'on peut répartir en trois sous-ensembles : la zone sahélienne composée du Burkina Faso, du Mali, du Niger ; la zone extrême occidentale composée du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Sénégal, de la Sierra Leone, et enfin du Golfe de Guinée réunissant des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo. La population, au sein de cette Communauté, y compris la Mauritanie, est estimée à 224,19 millions en 2000, soit 28 % de la population de l'Afrique. Cette région est d'une triple transition: transition politique, transition économique et transition démographique.

Les conflits ont montré l'efficacité et la résilience de la CEDEAO qui a pu maîtriser la situation volatile de la région. La CEDEAO, qui continue pourtant de faire face à des contraintes importantes en matière de capacités et de ressources, dispose d'un cadre juridique, d'institutions et de mécanismes pour poursuivre l'œuvre de la paix dans la région. Elle a compris que toute stratégie de consolidation de la paix doit résoudre les conflits en cours mais aussi prévenir leur résurgence et l'apparition de nouveaux conflits, développer un cadre institutionnel pour lancer des initiatives de paix, mobiliser des ressources nécessaires aux initiatives de paix et attaquer les causes sous-jacentes des conflits.

III.2.1 AU NIVEAU DES TEXTES

En 1975, le traité fondateur a voulu faire de cette organisation un projet de coopération et d'intégration économique visant à la réalisation d'un marché commun ouest africain ainsi qu'à la création d'une union économique et monétaire en Afrique de l'Ouest.

La révision du 24 juillet 1993 entendait promouvoir cet objectif et pallier les insuffisances en recherchant les solutions à la réalisation rapide d'une communauté intégrée et fonctionnelle. Le Traité révisé a ainsi introduit parmi ses innovations majeures la coopération politique, la paix et la sécurité régionale. En effet, la région étant affectée par les instabilités politiques et la mauvaise gouvernance, dues à la fréquence des coups d'Etat militaires dans certains pays qui a affecté l'environnement politique de la sous-région, la CEDEAO a réalisé que la paix et la sécurité étaient des conditions préalables au développement économique et au progrès social et que la réalisation d'un système sous-régional efficace de paix et de sécurité était nécessaire à une coopération économique significative. Le maintien de la paix est ainsi affiché dans le Traité, non pas au titre de l'objectif global de la communauté mais comme un principe fondamental qui doit permettre à la CEDEAO d'atteindre ses objectifs en vue d'une prospérité économique durable.

Pour autant, la vision stratégique 2020 de la CEDEAO, adoptée le 15 juin 2007, définit trois chantiers principaux que sont la construction de l'union économique, monétaire et commerciale, la promotion du développement durable et l'éradication de la pauvreté. La paix et la sécurité régionale, la consolidation de la paix et de la démocratie étant des priorités à court et moyen termes. Pour atteindre ce but, la CEDEAO a mis en place une architecture de paix et de sécurité.

Le Traité de la CEDEAO offre un cadre juridique approprié de concertation et de négociation qui permet d'élaborer un ensemble de dispositifs relatifs à la paix, au désarmement et à la sécurité en Afrique de l'ouest. En effet, très vite, deux textes faisant partie intégrante du traité de la CEDEAO ont fixé le cadre et les règles appelés à orienter les efforts en matière de promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

Le premier de ces textes est l'Accord-cadre de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) signé le 9 juin 1977 dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest et destiné à assurer la paix et la sécurité par la prévention des conflits, le règlement des différends par les moyens pacifiques et l'assistance militaire en cas d'agression. Le Protocole d'application

de l'ANAD a été signé à Dakar le 14 décembre 1981 et un Protocole additionnel du 20 décembre 1982 a prévu la possibilité de constituer une force de paix pour contrôler une zone de délimitation des activités des forces armées en conflit.

Le 22 avril 1978, l'ANAD a été étendu à la CEDEAO par un Protocole de non-agression qui a conduit à la signature, le 29 mai 1981 à Freetown, d'un deuxième texte, déterminant pour l'orientation future de la communauté, le Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (PAMD), entré en vigueur en 1986.

Le PAMD est un véritable accord de défense qui vise à organiser la sécurité et l'assistance entre les Etats de la sous-région en cas d'attaque, de menace d'agression ou de toute menace extérieure. Il préconise la création, en cas de conflit impliquant au moins un Etat de la communauté, d'une force commune d'interposition, voire d'unités d'intervention émanant des contingents des pays membres et qui constitueraient les Forces armées alliées de la Communauté (FAAC). La force envisagée dans ce cadre n'est pas une force armée permanente mais les Etats s'engagent à mettre à la disposition de la Communauté des unités nationales en cas d'intervention armée. Elle est susceptible d'être activée en cas de conflit armé entre deux ou plusieurs Etats membres, d'agression armée ou de menace d'agression extérieure ou en cas de conflit interne entretenu activement de l'extérieur. Ce dispositif réservait déjà à la Communauté le droit d'intervenir de sa propre initiative si le conflit persistait et menaçait la sécurité de la sous-région, en défense légitime des territoires des États membres ou en interposition dans un conflit opposant des Etats membres.

Le PAMD a été le point de départ dans la construction d'une défense commune en Afrique de l'ouest, conduisant d'ailleurs à la création de la première force d'interposition sous régionale sur le continent, l'ECOMOG, chargée de ramener la stabilité au Libéria.

La consolidation de la démocratie en Afrique de l'ouest est, en effet, l'une des priorités de la CEDEAO. La Communauté construit graduellement les cadres juridiques et institutionnels régionaux nécessaires pour faire face aux défis que constituent l'érection et la consolidation de la démocratie dans la plupart des pays de la sous-région.

Le Document stratégique régional de réduction de la pauvreté (DSRRP) avec la lutte contre la pauvreté : la crise de la jeunesse a des effets potentiellement explosifs en Afrique de l'ouest. Il faudrait en outre s'attaquer au chômage des jeunes, aux migrations irrégulières, à l'urbanisation galopante, à l'accroissement des risques d'insécurité et au déficit de libre circulation des biens et des personnes.

La Déclaration de la CEDEAO sur la démocratie et la gouvernance.

Le Conseil de médiation et de sécurité : lancé officiellement en 2000 à Monrovia, il met en œuvre les politiques de prévention, de gestion, de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité et autorise toutes les interventions de la CEDEAO.

La Commission de défense et de sécurité (CDS) : constituée par les chefs d'état-major général des armées, les responsables des Ministères de l'intérieur et de la Sécurité, les experts des Ministères des affaires étrangères et les responsables des matières inscrites à l'ordre du jour, elle examine tous les aspects techniques et administratifs et détermine les besoins en logistique dans le cadre des opérations de paix. Elle assiste le Conseil de médiation et de sécurité dans la formulation du mandat de la force du maintien de la paix et la détermination de la composition des contingents. C'est le CDS qui a approuvé

en juin 2004 la création d'une Force commune et établi en 2005 la feuille de route de la Force en attente de la CEDEAO.

Le Conseil des Sages : inauguré le 19 février 2004 à Accra, il a pour mandat de consolider la paix et de prévenir les conflits par la promotion d'une diplomatie de prévention dans la sous-région.



Un système d'observation de la paix et de la sécurité : le système d'alerte précoce et de réponse de la CEDEAO (ECOWARN) est l'outil d'observation et de suivi prévu pour la prévention des conflits et l'aide à la décision de la Communauté. Il a inspiré le système d'alerte rapide de l'Union africaine dont il constitue la déclinaison régionale. Il a pour but de collecter, d'analyser et de mettre à disposition des Etats des informations devant permettre de prévenir les crises dans la sous-région. Suggéré dans l'article 58 du Traité révisé de la CEDEAO, son organisation et son fonctionnement sont définis par le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de décembre 1999. Il est constitué par, d'une part, un Centre d'observation et de suivi chargé de la collecte et du traitement des informations, situé à Abuja, et d'autre part, quatre bureaux d'observation et de suivi sur lesquels s'appuient le Centre, couvrant quatre zones établies à Banjul, Cotonou, Monrovia et Ouagadougou. Chaque bureau rassemble les données collectées dans chaque État et élabore un rapport qu'il transmet au Centre. La CEDEAO a déjà intégré le travail du réseau ouest africain de maintien dans son système d'alerte précoce. En outre, afin d'établir une meilleure synergie entre ses différents acteurs, le système a mis en ligne sur Internet un forum d'échanges sur la paix.

Le Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOWAS Ceasefire Monitoring Group - ECOMOG) : bras armé de la CEDEAO.

La Force en attente de la CEDEAO (FAC) – ECOBRIG : La création d'une force en attente de la CEDEAO a été décidée en juin 2004 dans le cadre de la constitution de la Force africaine en attente de l'Union africaine. La CEDEAO devait ainsi mettre à la disposition de la force continentale une brigade de 6500 hommes à déployer immédiatement dans la région en cas de conflit. La brigade de la CEDEAO, à l'instar des autres brigades régionales, doit comporter des composantes militaire, policière et civile et englober les capacités pluridisciplinaires et multidimensionnelles d'une opération de soutien à la paix. La feuille de route établie en novembre 2005 prévoyait la mise sur pied d'un noyau dur de l'état-major en 2006, l'achèvement du groupement de la Force opérationnelle en 2008 et la Brigade principale opérationnelle en 2010.

Aussi, dès 2008, l'organisation en pointe dans le déploiement sous-régional de forces, a-t-elle décidé de former un groupement interarmes (GTIA) de 2770 hommes composé d'un État-major permanent basé à Abuja au Nigeria ainsi que d'un Bataillon ouest, d'un Bataillon est et d'un Bataillon logistique commandé respectivement par le Sénégal, le Nigeria et le Mali. Le GTIA a vocation à être complété par 3730 hommes en 2010. La structure et la composition de la brigade principale de la CEDEAO ont été approuvées en décembre 2009.

La CEDEAO apparaît comme étant une organisation dont les réalisations sont les plus avancées et se rapprochent le plus des objectifs de l'architecture africaine de

paix et de sécurité. Cette architecture de paix de l'Afrique de l'ouest se révèle être un modèle d'inspiration tant pour les autres sous-régions que pour l'Union africaine. Sur le plan opérationnel, elle a réalisé des progrès constants dans le développement de sa brigade en attente. Mais il faudra encore intensifier les efforts pour développer les composantes policière et civile, un peu à la traîne par rapport à la composante militaire. La brigade principale de la CEDEAO est à ce jour composée de 5000 hommes prêts à se déployer dans les 90 jours ainsi que d'un élément spécial en disponibilité opérationnelle d'un peu plus de 2700 pouvant être déployés dans les 30 jours. Un état-major spécial de ce groupement a été établi à Abuja et dispose d'un élément de planification (PLANELM) opérationnel. Une cellule de planification et de management de la mission (MPMC) a été établie et des officiers recrutés.

- Moratoire sur l'importation et la fabrication des armes légères en octobre 1998 : Conscients du fait que l'accumulation et la prolifération des armes légères constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité de la sous-région, les chefs d'États de la CEDEAO ont déclaré, le 31 octobre 1998, un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'ouest. Ce Moratoire a été entériné le 14 juin 2006 par la signature d'une Convention de la CEDEAO sur les armes de petit calibre, entrée en vigueur le 29 septembre 2009. En mars 2010, les ministres de la défense de la sous-région ont adopté un plan quinquennal d'action pour la mise en œuvre de cette convention et ont approuvé le mécanisme d'une base de données pour la gestion du processus d'exemption pour l'importation d'armes par les Etats membres.

Malgré les avancées certaines observées au niveau de la sous-région, les Etats restent réticents à abandonner une portion de leur souveraineté. Ce qui ne permet pas toujours de pouvoir réaliser l'objectif d'intervenir en amont des crises.

Mais les instruments les plus décisifs dans l'organisation des structures et des processus de gestion collective des questions de sécurité sous régionale reste sans conteste le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité adopté le 10 décembre 1999 par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et son protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance du 21 décembre 2001.

Ces deux textes, à savoir le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité et son Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel, sont une référence juridique contraignante et fondamentale pour les Etats membres : la CEDEAO peut apporter aide et assistance à l'organisation et au déroulement des élections et peut envoyer une mission de supervision ou d'observation des élections dans le pays concerné (article 12). Elle peut prononcer des sanctions à l'encontre d'un Etat en cas de rupture de la démocratie ou de violation massive des droits de l'homme dans cet Etat. Ces sanctions n'impliquent pas de sanctions militaires.

Ces deux textes sont assez clairs sur les mandats qui incombent à la CEDEAO dans la consolidation de la démocratie et particulièrement dans la gestion des élections dans les pays membres. Ils prescrivent, par exemple, que la CEDEAO soit impliquée dans la préparation, l'organisation et la supervision des élections dans les pays membres de la Communauté. Celle-ci peut apporter aide et assistance sous n'importe quelle forme utile

à l'organisation et au déroulement de toute élection dans ledit pays. Il s'agit d'envoyer dans le pays, à l'approche d'une élection, une mission d'information qui peut être suivie d'une mission exploratoire et finalement d'une mission d'observation de l'élection en question.

III.2.2 LES REPONSES AFRICAINES ET INTERNATIONALES AUX CRISES ELECTORALES

La CEDEAO, essentiellement à travers les activités de son unité électorale, est déjà intervenue dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'ouest. Elle a, en effet, conduit des missions pré-électorales dans plusieurs pays, notamment le Sénégal, le Nigéria, le Mali, la Sierra Leone, le Togo, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Bénin, le Ghana, la Guinée Bissau, la Guinée équatoriale, etc. Des missions d'observation des élections ont été également envoyées par la Communauté dans chacun des pays ci-dessus cités. Mieux, lorsque les circonstances l'ont exigé, comme c'était le cas en Sierra Leone en 2007, la CEDEAO a apporté un appui logistique dont les caractères utile et opportun ont été salués par tous, à commencer par les membres de la Commission électorale sierra léonaise.

Les actions de la CEDEAO en faveur de la consolidation de la gestion des élections dans la sous-région vont au-delà de l'assistance pendant la période des élections. En effet, elle a, ces dernières années, toujours à travers son unité électorale, initié des actions de nature à renforcer les capacités des commissions électorales et à améliorer la qualité des différentes missions qu'elle envoie dans le cadre des élections. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a largement contribué à la création d'un réseau des autorités électorales de l'Afrique de l'ouest, à l'élaboration et à l'édition d'un manuel pour les observateurs de la CEDEAO. Elle a également tenu un atelier d'évaluation des instruments produits et/ou utilisés lors de missions d'observation de la CEDEAO et organisé un séminaire sur le coût des élections dans la sous-région.

III.2.3 QUELQUES EXEMPLES DE MAINTIEN ET DE GESTION DE LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

- Les opérations de paix de la CEDEAO : l'ECOMOG et ses déclinaisons

ECOMOG Liberia - ECOMIL (août 1990- octobre 1999)

Institutionnalisé par le Mécanisme de 1999, l'ECOMOG, a été établi en 1990 dans le but de mettre un terme à la guerre civile qui éclata au Libéria en 1989. Conformément aux dispositions du Protocole de Non-agression du 22 avril 1978, un Comité permanent de médiation (CPM) a été chargé de réfléchir aux moyens d'intervenir dans le conflit libérien. L'échec de la médiation du CPM a conduit ses membres à envisager l'envoi sur le terrain d'une force d'interposition chargée de faire respecter le cessez-le-feu et de restaurer l'ordre. Le déploiement de l'ECOMOG a ainsi été approuvé en novembre 1990 par la Conférence des chefs d'États et de gouvernements. La force ouest africaine était chargée de superviser l'application de l'accord de cessez-le-feu.



ECOMOG Sierra Leone (octobre 1997-avril 1999 : mandat du comité des cinq de la CEDEAO le 23 octobre 1997)

En 1997, le mandat de l'ECOMOG a été élargi à la Sierra Leone en proie à une guerre civile depuis 1991. Le groupe d'observateurs militaires devait superviser l'embargo sur les armes et produits pétroliers à destination de la Sierra Leone, la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 décembre 1997 ainsi que le processus de désarmement des combattants.

ECOMICI – ECOWAS Mission in Côte d'Ivoire (janvier 2003- avril 2004 : mandat de la Commission de défense et de sécurité le 26 octobre 2002)

En janvier 2003, la Mission de la CEDEAO, MICECI (ECOMICI), a été déployée en Côte d'Ivoire, aux côtés de la Force française « Licorne » pour surveiller le cessez-le-feu conclu à Marcoussis le 24 janvier 2003. Le 4 avril 2004, le mandat de la MICECI a pris fin en même temps que celui de la MINUCI et son autorité a été transférée à l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

ECOMIL – ECOWAS Mission in Liberia (août 2003- septembre 2003 : CS/Res./1497 – 01 août 2003) : principal mandat : accord de cessez-le-feu.

Une deuxième opération de l'ECOMOG a eu lieu au Libéria dès le 4 août 2003 pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le président Taylor le Mouvement des rebelles pour la réconciliation et la démocratie (LURD). L'ECOMIL a veillé à l'instauration et au maintien de la sécurité et a préparé la mise en place de la force des Nations unies, la MINUL, créée par la Résolution CS/1509 du 11 septembre 2003 et déployée dès le 1er octobre 2003.

Ces différentes opérations ont révélé une force régionale non préparée, avec de nombreuses difficultés de constitution et de fonctionnement, mais une force qui a eu le mérite de se concrétiser et souvent de préparer le déploiement d'une mission des Nations unies. Néanmoins, forte de ses expériences dans les opérations de paix, la CEDEAO a approuvé, le 19 juin 2004 à Abuja, la création d'une force conjointe sous régionale et la Force en attente s'est constituée en remplacement à l'ECOMOG.

Les crises togolaise, ivoirienne et guinéenne et la place de Blaise Compaoré

Une nouvelle phase du dialogue inter togolais a débuté en juillet 2006. Les négociations qui se sont ouvertes à Ouagadougou le 8 août, avec le président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, jouant un rôle de médiation, ont connu leur point d'orgue lors de la signature par six partis³⁸ d'un Accord politique global (APG) établissant les étapes d'un processus transitionnel conçu pour mettre un terme à la crise politique.

Aussi, l'élection présidentielle au Togo, initialement prévue pour le 28 février, a-t-elle été reportée au 4 mars à la demande de l'opposition. Ce report s'est fait à la demande de l'opposition dans une discussion qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) avec le président Blaise Compaoré, facilitateur du dialogue inter togolais.

Facilitateur des pourparlers de paix en Côte d'Ivoire depuis 2007 qui ont aboutit à l'Accord politique de Ouagadougou (APO), le président burkinabè, Blaise Compaoré, a une nouvelle fois été sollicité par ses pairs d'Afrique de l'ouest pour jouer le rôle de médiateur dans la crise guinéenne déclenchée par le massacre du stade du 28 septembre, à Conakry. Plus de 150 personnes ont alors été tuées dans la violente répression d'une manifestation d'opposants au capitaine Moussa Dadis Camara.

Médiateur de la crise guinéenne, le président burkinabè propose, depuis le 6 octobre, d'organiser une rencontre entre l'opposition et la junte au pouvoir à Conakry. Il se pose, une nouvelle fois, en arbitre des crises de la sous-région.

En outre, l'on peut citer le rôle de cinq officiers supérieurs, chefs d'état-major des Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), qui ont été envoyés à Bissau avec pour mandat d'aider à trouver des solutions pratiques aux défis politiques et sécuritaires dans le pays qui risque de plonger dans l'anarchie.

L'Afrique de l'ouest connaît un bilan électoral mitigé. L'élaboration de protocoles régionaux favorise les principes démocratiques et est le signe d'un environnement de plus en plus favorable à l'enracinement de principes et de pratiques démocratiques.

Ainsi, La CEDEAO, à travers son unité électorale et en faveur de la consolidation de la gestion des élections dans la sous-région, a initié des actions porteuses de paix dans la sous-région.



CONCLUSION

Le processus de démocratisation, entamé dans les années 1990, s'enchaîne sur des trajectoires variables. Des expériences montrent que si les élections dans la majorité des pays ouest africains sont toujours contestées, il faut noter que malgré les dysfonctionnements constatés dans la chaîne électorale, le recours au suffrage universel a progressivement pris tout son sens comme instrument de régulation politique et de légitimation des pouvoirs, mais aussi comme mode privilégié de sortie de crise. A cet égard, les cas de succès coexistent aux côtés des expériences mitigés et des échecs patents.

Les évolutions prises par certains pays (Afrique du Sud, Bénin, Ghana, Bénin) depuis une quinzaine d'années montrent que tout peut évoluer si la volonté et le leadership politique sont présents. Elle nécessite parfois des choix difficiles. L'exercice démocratique est un combat au quotidien qui se livre auprès des populations pour les convaincre du bien-fondé de ce système politique.

La paix ne peut pas non plus être assurée qu'à travers le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits dans un contexte de respect des droits de l'homme. Ici, il ne doit plus s'agir de préparer ou de faire la guerre pour obtenir la paix mais de soutenir la paix pour prévenir la guerre au sens le plus large possible. La sous-région a besoin de paix et elle ne peut pas continuer à s'offrir le luxe d'inutiles et coûteuses guerres entre les peuples et encore moins entre les citoyens d'un même pays. Cette paix exige le dialogue, la concertation, la recherche obstinée des voies consensuelles face à des intérêts apparemment contradictoires, la tolérance, le respect de la personne humaine et de la vie devant redevenir les valeurs qui fondent les actions des populations et des gouvernants de cette sous-région.

Toutefois, à cette fin, il est extrêmement important que la communauté internationale soutienne les gouvernements de Sierra Leone, de Guinée-Bissau, de Côte d'Ivoire et du Libéria dans leur transition délicate. Il est également nécessaire de doter la région de nouvelles perspectives de stabilité et de relance, pour empêcher une reprise des violences. La consolidation de la paix exige en effet des approches créatives de la part de la communauté internationale. Il faudrait mettre en place de nouveaux cadres institutionnels qui permettraient d'inculquer aux populations un sens civique et de cultiver chez elles un sens de l'appartenance communautaire. Il faut en outre renforcer l'intégration sociale et s'attaquer au problème du chômage des jeunes et à la fuite des cerveaux en réformant le secteur éducatif. L'Afrique de l'ouest a besoin d'un soutien financier de la part des partenaires financiers en mobilisant des ressources au profit des secteurs sociaux, pour s'attaquer aux problèmes des groupes vulnérables, tels que les enfants soldats. Le Conseil de sécurité doit reconnaître l'éducation comme moyen d'accompagner la transition de la guerre vers la paix.

Le dialogue entre partis politiques et organes de gestion électorale est le meilleur moyen d'éviter la violence électorale.

BIBLIOGRAPHIE

AKINDÉS, Francis, Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits Réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique noire francophone, Rapport introductif n° 3

BANÉGAS, Richard, (2007), Côte d'Ivoire : Les jeunes « se lèvent en hommes ». Anticolonialisme et ultranationalisme chez les jeunes patriotes d'Abidjan, in Etude du CERI.

BOLLE, Stéphane (2009) Les juridictions constitutionnelles africaines et les crises électorales ; Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français ,5ème Congrès, Cotonou, 22-28 juin

CEAN-CERI, Aux urnes l'Afrique ! Élections et pouvoirs en Afrique noire, Paris, Pédone, 1978 ; F.M. Hayward, ed., Elections in Independent Africa , Boulder, Westview Press, 1987.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999), Lomé, 10 décembre.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance, 21 décembre 2001.

Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée par la 8ème session de la conférence de l'Union africaine tenue le 30 janvier 2007 à Addis Abeba (Éthiopie)

FALL Ismaila Madior ; HOUNPKÉ Mathias (2010), « Les commissions électorales en Afrique de l'ouest. Analyse comparée » Dakar.

International Crisis Group (ICG), Rapport Afrique de Crisis Group N°158, 5 mai 2010

KOUYATÉ, Lansana, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest, présentation PowerPoint, Abuja, 2000

La démocratie en Afrique (2009), Pouvoirs, éditions du Seuil
"Le patriote " du 14/06/2010

Nord Sud spécial n°001 du vendredi 19 septembre 2008

POKAM, H. de P. (2000), « L'opposition dans le jeu politique depuis 1990», Juridis, 41 (n° spécial), janvier-février-mars:53-63.

POKAM, H. de P. (2000), « Les droits de l'homme comme enjeux politiques : essai d'analyse "politiste" d'une catégorie juridique au travers de ses usages politiques », Annales de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, université de Dschang, éd. Droits de l'Homme, t. 4 : 5-29.

QUANTIN, Patrick (1998), " Pour une analyse comparative des élections africaines ", in Politique africaine, 69 : 12-28.

QUANTIN, Patrick (2004)- Voter en Afrique, comparaisons et différenciations, Paris : L'Harmattan, 359 p. (collection " Logiques politiques " ; actes du colloque de même intitulé organisé par le CEAN à Bordeaux, les 7-8 mars 2002).

Rapport Final du Colloque sur les Élections en Afrique: Meilleures Pratiques et Collaboration Transsectorielle (2009), Accra, Ghana 11-14 novembre

Rapport Human Rights Watch mai 2008,

Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (2008) OIF.

Référence électronique : Dodzi KOKOROKO, "Les élections disputées : réussites et échecs", Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°129, 2009, p.115-125. Consulté le 27-06-2010. URL : <http://www.revue-pouvoirs.fr/Les-elections-disputees-reussites.html>

DEUXIEME PARTIE : LES SUCCÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS ÉLECTORAL ET DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST



CHAPITRE IV : L'ENGAGEMENT POUR LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS HUMAINS

IV.1 ENGAGEMENT POUR LA DÉMOCRATIE

Les processus de démocratisation initiés dans les pays africains à partir de 1990, année du renouveau constitutionnel, ont donné à ces pays des contextes nouveaux, où des réformes ont tendu à instaurer des environnements démocratiques. Des constitutions instaurant l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs, les droits humains et les libertés, les élections comme mode d'accèsion et de dévolution du pouvoir politique ont été adoptées. L'une des réformes les plus significatives a été le choix des élections démocratiques pour gérer les questions de pouvoir. La conquête du pouvoir politique se fait dorénavant par la compétition entre les acteurs politiques en présence, et non plus par le rapport de force, généralement militaire, comme par le passé. L'option de régler la conquête du pouvoir politique par la libre compétition, si elle paraît séduisante de prime abord, recèle cependant de nombreuses incertitudes, surtout dans des pays qui ont, pour la plupart, connu l'instabilité politique et de longues années de régimes d'exception. Il était dès lors indispensable de passer par une phase d'expérimentation des principes démocratiques dans la vie des Etats africains.

Du point de vue des élections, le processus d'apprentissage se poursuit encore de nos jours pour la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest. Ceci, parce que les élections démocratiques se mesurent à leur régularité, le libre accès des acteurs politiques et des électeurs, la justesse des résultats du scrutin, et leur non conflictualité. L'ensemble de ces conditions est difficile à respecter à la fois pour beaucoup d'Etats. Jusque-là, on a assisté à des élections mouvementées, aux résultats contestés. En Afrique de l'ouest, entre 1990 et 2009, des conflits violents ou des crises durables sont survenus à l'issue d'élections dont la mauvaise gestion a été la cause immédiate. Ce fut le cas en Côte d'Ivoire (2000), au Togo (2005), au Nigéria (2007) et au Niger (2009-2010). Dans d'autres contextes, les élections ont été de véritables opportunités de sortie de crise ou de résolution des conflits comme en Sierra Leone, au Libéria, au Togo (2007) et en Guinée (2010). Dans toutes ces situations, la société civile a joué un rôle de premier plan à plusieurs niveaux, qui seront étudiés dans le chapitre suivant. Son intervention dans la sphère des processus électoraux se justifie par plusieurs fondements.

Dans l'ensemble, son intervention a eu pour dénominateur commun, l'instauration de démocraties institutionnalisées, durables et pourvoyeuses de paix et de stabilité. Si les dirigeants sont choisis parmi le personnel politique (partis politiques), généralement à travers des élections démocratiques, et l'administration publique assurée par des individus selon le critère méritocratique, en revanche, le suivi et l'évaluation, aussi bien du jeu politique, du fonctionnement des institutions que de la mise en œuvre des programmes de développement, ne prennent leur sens réel que lorsqu'ils sont assurés par des acteurs autonomes. C'est dans cette



exigence conceptuelle de la démocratie que l'action de la société civile a trouvé son lit, en particulier dans les pays africains où la démocratie doit assurer une fonction de tabernacle du développement socio-économique. C'est pourquoi, dès l'instauration des démocraties constitutionnelles à partir de 1990, l'on a assisté à l'adoption de lois portant libertés d'association et d'expression, qui ont créé des espaces publics supposés ouverts et permis la floraison d'organisations de la société civile sous la forme d'associations, de groupements paysans, de syndicats, etc. L'existence et l'action de ces acteurs, distincts de l'Etat et des intérêts privés, sont devenues, par la force du principe, des caractéristiques incontournables de la démocratie dans les pays africains. La taille, le dynamisme et les conditions d'activité de la société civile sont des indicateurs d'évaluation de la qualité d'une démocratie, mis en pratique par plusieurs organismes comme les Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs).

En effet, si l'on considère que la démocratie peut se résumer à l'existence d'une constitution, à la séparation des pouvoirs, aux droits humains et aux élections, la bonne gouvernance ne saurait exister sans l'adjonction de la participation citoyenne à ces principes fondamentaux, ci-dessus cités, de la démocratie.

A la démocratie formelle, s'ajoute la participation des citoyens organisés, à toutes les phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et des programmes initiés par l'Etat en vue du bien-être commun. Entre autres, la participation citoyenne est la porte d'entrée des individus dans le dispositif de l'Etat en vue de suivre le fonctionnement des institutions et de s'assurer que leurs droits, par ailleurs consacrés par le cadre légal, sont protégés et leurs besoins répondus. Sans la participation citoyenne, la démocratie et surtout la bonne gouvernance, sont amputées d'une partie de leur portée et des bénéfices qu'elles sont censées engendrer. Sans participation citoyenne, la démocratie reste à son plus bas niveau (représentative) dont le nouveau contexte créé par la mondialisation (post moderne) ne peut plus s'accommoder. De nos jours, et plusieurs travaux d'auteurs l'ont démontré, la démocratie, si elle doit continuer à se présenter comme le « moins mauvais des systèmes politiques », est contrainte de se soumettre à des réajustements de ses principes et de ses modes opératoires. De fait, progressivement, la délibération tend à prendre le pas sur la loi de la majorité, touchant ainsi l'essence de la démocratie classique constituée de la représentation et de la compétition. Ces réajustements de la démocratie, s'ils sont quasi automatiques dans les sociétés de vieille tradition démocratique, doivent encore être appliqués au forceps dans les Etats africains, de création assez récente. En particulier, l'approche participative garde les meilleures chances de réussite du fait de sa souplesse et de son adaptabilité. C'est donc, au cœur de cette approche participative que s'installe l'action de la société civile qui, appliquée à la gouvernance politique, se présente sur les élections comme moyen de garantir le meilleur fonctionnement de systèmes de sélection des dirigeants de l'Etat.

IV.2 LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

La participation citoyenne comporte une autre vertu, celle de permettre la défense des droits humains par les titulaires eux-mêmes. Contrairement aux situations que les pays africains ont traversées, où l'Etat et ses animateurs se tenaient séparés des citoyens dont ils se considéraient les maîtres, le modèle de la bonne gouvernance jette bas le clivage gouvernants/administrés pour créer des cercles de délibération et de prise de décisions engageant les collectivités. Cet exercice permet aux citoyens de participer à la prise de décision et de veiller eux-mêmes sur leurs droits. Le domaine des élections permet aux



citoyens, le plus souvent par l'intermédiaire des organisations de la société civile, de veiller à l'application des droits civils et politiques que plusieurs constitutions africaines reprennent dans leurs préambules ou dans leurs dispositifs. En effet, le renouveau constitutionnel dans la décennie 1990 a eu pour principal impact de remettre les Etats africains sur les rails de la démocratie libérale, porteuse de droits et libertés pour tous. Les constituants de ce renouveau se sont largement inspirés des pratiques et principes en cours sous d'autres cieux. En particulier, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été reprise par plusieurs constitutions africaines de la dernière génération. Les droits politiques sont reconnus à tout citoyen et leur application est organisée par les lois. La constitution burkinabé du 2 juin 1991, dans son préambule, souscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Son article 12 (Titre I. Des droits et devoirs fondamentaux) stipule que « *Tous les burkinabé sans distinction aucune ont le droit de participer à la gestion des affaires de l'Etat et de la Société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi* ».

De même, la constitution togolaise de 2003 offre les mêmes garanties. Son Titre I. De l'Etat et de la souveraineté, comporte deux articles consacrant des droits civils et politiques des citoyens.

Article premier - La République togolaise est un Etat de droit, laïc, démocratique et social. Elle est une et indivisible.

Art. 2 - La République togolaise assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion. Elle respecte toutes les opinions politiques, philosophiques ainsi que toutes les croyances religieuses. Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Sa devise est : « Travail - Liberté - Patrie ».

La reconnaissance des droits civils et politiques est une constance des constitutions de la dernière génération en Afrique de l'ouest. A l'instar des deux exemples du Burkina Faso et du Togo, toutes les autres constitutions des pays membres de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) reproduisent les mêmes principes démocratiques de la participation citoyenne et des droits civils et politiques. Il existe donc une base légale très solide à l'implication ou à la libre intervention des organisations de la société civile dans les processus électoraux en Afrique de l'ouest.

Une partie importante des opérations des Organisations de la société civile/ Organisations non gouvernementales (OSC/ONG) dans les processus électoraux porte sur l'éducation au vote des électeurs et l'éducation civique du grand public qui revient à faire le lien entre les droits humains basiques (civils et politiques) et les scrutins. Il s'agit d'inciter les populations à s'impliquer dans les scrutins en leur expliquant en quoi ces scrutins peuvent changer leurs propres conditions d'existence.

Au total, l'engagement au renforcement de la démocratie et la mise en œuvre des droits humains par les acteurs concernés à travers la participation citoyenne sont les principales raisons de l'intervention de la société civile dans les processus électoraux.

Les acteurs de la société civile, en traduisant en actions leur engagement à consolider la démocratie et à défendre leurs droits civils et politiques, ont exploité les provisions juridiques disponibles dans les différents cadres légaux, pour déployer leurs opérations dans les processus électoraux en Afrique de l'ouest. Reste à savoir l'ampleur de ces opérations, la sphère géographique au sein de laquelle elles s'appliquent et les acteurs impliqués.

CHAPITRE V :

L'ÉTAT DE L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Dresser un état de l'implication des acteurs de la société civile revient à retenir les exemples les plus significatifs à partir desquels des leçons peuvent être tirées pour répondre au besoin de connaissance sur les succès dans ce domaine. Cette implication se présente à travers les rôles tenus par les acteurs de la société civile dans les processus électoraux ainsi que des cas d'actions menées par ces acteurs.

V.1 LES RÔLES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les rôles tenus par les acteurs de la société civile dans les processus électoraux sont multiples. Ces rôles vont de la résolution des conflits à la gestion des élections et à l'observation indépendante de ces processus.

V.1.1. LA RÉOLUTION DES CONFLITS ET LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE

Dans plusieurs contextes, l'emballement du jeu politique, à la faveur de l'ouverture démocratique, a instauré soit une instabilité politique, soit un blocage du dialogue entre les acteurs politiques. L'intervention d'un acteur détaché de l'intérêt partisan est très vite apparue nécessaire dans ces contextes. La société civile s'est présentée alors comme cet acteur non partisan qui peut assurer un arbitrage impartial du jeu politique. En fonction de l'enjeu du moment, certaines catégories d'acteurs de la société civile ont été sollicitées pour jouer des rôles de premier plan. Dans les années 1990, au moment des conférences souveraines qui ont dessiné les cadres démocratiques nouveaux, les acteurs religieux ont été au-devant de la scène. Au Bénin, Monseigneur Isidore de Souza, archevêque et coadjuteur de Cotonou a dirigé, à partir du 20 février 1990, les travaux de la conférence souveraine nationale qui a proposé le cadre légal et institutionnel politique qui, jusqu'à nos jours, régit l'espace public de ce pays. Au Burkina Faso, l'évêque Paul Rouamba a été le président des assises nationales qui ont précédé la mise en place de la commission constitutionnelle qui a produit la Constitution du 2 juin 1991. Plus tard, lors de la crise socio-politique survenue à la suite de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, un collège des sages a été institué par le chef de l'Etat afin de formuler des propositions de sortie de crise. Le rapport de ce collège des sages a fait des recommandations qui ont eu des effets longtemps après ces événements. Ce collège des sages³⁹ était essentiellement composé de personnalités issues des communautés religieuses et de la chefferie coutumière. En Côte d'Ivoire, le cardinal Bernard Agré, archevêque émérite d'Abidjan, a joué un rôle central dans la résolution de la première crise politique en 1998-1999 où la junte dirigée par le Général Guéi Robert tentait de se maintenir au pouvoir malgré ses engagements de départ. Au Nigéria, le 10 juin 2008 au Denis Hotels d'Abuja,



39 - Le Président du Collège des Sages était Mgr Anselme Titiana Sanou, Archevêque de Bobo Dioulasso

une réunion consultative d'une journée sur les réformes électorales s'est tenue en vue de permettre à l'Alliance chrétienne du Nigéria⁴⁰ (CAN) de développer un mémorandum adressé au Comité des réformes électorales (ERC) de ce pays. Cette importante rencontre a, entre autres, déclaré que « c'est une grande pitié sinon une grande tragédie que 47 ans après l'indépendance, le Nigeria ne soit pas capable de disposer d'un système électoral convenable qui garantisse et renforce une nation vraiment unie, pacifique et prospère ». Après avoir analysé les systèmes politique et électoral du Nigéria, les participants ont avancé des propositions de réformes majeures comme :

- Les membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) devraient être désignés par l'Assemblée nationale.
- Les partis politiques ne devraient pas être financés par l'Etat.
- Les candidatures indépendantes devraient être autorisées.
- L'adoption d'un certain pourcentage de représentation proportionnelle comme moyen de faciliter l'inclusion des groupes marginalisés et des petits partis dans la gouvernance.

Ces exemples d'hommes de religion et d'organisations à caractère religieux qui sont unanimement classés dans la société civile, et qui sont intervenus dans les événements politiques, foisonnent pour les pays d'Afrique centrale et du sud (Mgr Monsengwo en RDC, l'archevêque Desmond Tutu en Afrique du Sud, etc.).

Ainsi, la société civile, à travers certaines de ses composantes, a contribué activement à ramener la paix dans plusieurs pays de la région. En prenant en charge les organes et les processus de rétablissement de la paix, de réformes politiques et institutionnelles, la société civile a œuvré concrètement au renforcement de la démocratie en Afrique de l'ouest. On peut aboutir à cette conclusion en considérant que l'instauration d'un contexte de paix et de règles démocratiques générales (Constitution et lois électorales) est une condition structurante pour des élections justes, en particulier dans les pays en transition démocratique.

V.1.2. LA GESTION DES ÉLECTIONS

Depuis 1991, et au sortir des conférences nationales qui ont esquissé les formats des démocraties africaines, certains pays ont eu recours aux acteurs de la société civile pour arbitrer le jeu électoral afin de conférer à celui-ci l'impartialité que les structures gouvernementales étaient accusées de ne pas pouvoir offrir. Au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et en Guinée, les organismes d'organisation des élections ont été dirigés par des représentants d'organisations de la société civile.

- Au Bénin, Pascal Tadjinou a été président de la Commission électorale nationale autonome (CENA) en 2006. Il a conduit la difficile élection présidentielle de 2008.
- Au Togo, Issifou Tafa TABIOU est président de la CENI depuis le 14 octobre 2009. Il a organisé avec succès l'élection présidentielle du 4 mars 2010.

40 - Les participants à ce meeting venaient de la direction des démembrements de l'Alliance Chrétienne du Nigéria des 36 Etats et d'Abuja. Le CAN est composé de cinq piliers que sont : le Catholic Secretariat of Nigeria CSN, le Christian Pentecostal Fellowship of Nigeria CPFN/PFN, le Organization of African Instituted Churches Oaic, le Christian Council of Nigeria CCN et le Evangelical Church of West Africa ECWA/TEKAN. Le CAN est dirigé par l'Archbishop John Onaiyekan président du CAN et Archbishop de Abuja, le Pastor Ayo Oritsejafor, président du Pentecostal Fellowship of Nigeria CPFN, le Bishop Chima Iweha du CCN, le Révérend Noel Bature de ECWA/TEKAN, le Senior Apostle Osu du Oaic, l'Engr. S.L.Salifu, Secrétaire Général du CAN, le Révérend Moses Iloh, Directeur du Développement Social du CAN.

- Au Burkina Faso, Moussa Michel Tapsoba, issu du Groupe de recherches pour le développement économique et social (GERDDES), est président de la CENI depuis 2001. Il a organisé avec succès :
 - o les élections municipales partielles de Pô du 01 juin 2008
 - o les élections législatives du 06 mai 2007
 - o les élections municipales du 23 avril 2006
 - o L'élection présidentielle du 13 novembre 2005
- En Guinée, Sékou Ben Sylla, issu du barreau guinéen est président de la CENI pour conduire l'historique élection présidentielle du 27 juin 2010. Il a conduit avec succès l'élection présidentielle dans un contexte sécuritaire et politique lourd d'incertitudes.
- Au Niger, Marou Amadou⁴¹, nommé président du Conseil consultatif national le 7 avril 2010, a conduit les travaux de cet organe qui a abouti à doter le Niger d'avant-projets de constitution, de code électoral, de charte des partis politiques et de loi sur la liberté d'information. Sur la base de ces textes, les actions préparatoires des élections, prévues de janvier à mars 2011 sont bien engagées.

Dans les cas du Ghana et du Nigéria, le président de la commission électorale est choisi parmi des personnalités indépendantes sur la base méritocratique par appel à candidatures et sélection des profils.

Hormis le cas du Mali où la mauvaise gestion des élections de 2001 ont poussé les autorités à retirer l'organisation matérielle des élections à la CENI pour lui laisser un rôle de supervision, les autres exemples ont vu les acteurs de la société civile organiser des élections qui ont été jugées crédibles par les observateurs indépendants⁴². Ces exemples viennent renforcer la tendance mondiale à la gestion des élections par des acteurs indépendants, comme l'atteste un chercheur dans une étude commanditée par le Programme des nations unies pour le développement (PNUD). En effet, Rafael Lopez-Pintor⁴³ donne quelques statistiques intéressantes sur la conduite des élections dans le monde. Selon lui, « les élections sont organisées par des commissions électorales indépendantes dans 77 pays soit 52% de toutes les démocraties. Dans 29% des démocraties (soit 43 pays), les élections sont conduites par le gouvernement, sous la supervision d'une autorité électorale indépendante⁴⁴. Dans 19% des démocraties (soit 28 pays), les élections sont exclusivement organisées par le gouvernement⁴⁵ ».

V.1.3. L'OBSERVATION INDÉPENDANTE DES PROCESSUS ÉLECTORAUX

Le domaine dans lequel la société civile a été la plus performante concernant son engagement dans les processus électoraux est celui de l'observation indépendante des processus électoraux. Au départ, l'observation indépendante était le fait des grandes institutions internationales comme les Nations Unies et l'Organisation

41 - Marou Amadou est un membre proéminent de la société civile nigérienne et ouest africaine. Il a été président du CROISADE et du FUSAD. A la tête de ces deux organisations, il avait pris une part plus qu'active à la résistance contre les entreprises de désarticulation de la démocratie menées par le précédent régime de Mamadou Tanja en 2009.

42 - Le Président de la Commission de l'Union Africaine a adressé ses félicitations au Président Konaté de Guinée et à la CENI le mercredi 7 juillet 2010 ; Le 9 juillet 2010, le Président des Etats-Unis, Barack Obama félicite le Président guinéen pour s'être concentré « intensément et urgemment sur la transition du pays vers un pouvoir civil » www.guineeactu.com

43 - Lopez-Pintor, Rafael. Electoral Bodies as Institutions of Governance. UNDP, Bureau for Development Policy. New York, 1999, p.11.

44 - C'est le cas au Mali et au Sénégal.

45 - C'est le cas dans la plupart des démocraties avancées comme la France et les Etats Unis.



de coopération et de développement économiques (OCDE). Les premières observations indépendantes furent organisées en Corée et en Allemagne juste après la deuxième guerre mondiale. Progressivement, en raison du nombre croissant des élections dans les pays du monde, le besoin d'impliquer d'autres acteurs non institutionnels s'est fait sentir et les groupes d'experts indépendants et les organisations de la société civile sont devenus des acteurs de l'observation indépendante.

L'observation indépendante trouve ses fondements juridiques dans les Constitutions des pays de l'Afrique de l'ouest où se déroulent les missions d'observation indépendante, mais aussi dans des instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le traité de l'ONU de 1945 et la Déclaration du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) d'Istanbul en 1999, qui affirme que *« l'observation électorale peut jouer un rôle important dans le renforcement de la confiance d'un peuple dans le processus électoral »*.

L'observation indépendante par la société civile porte sur l'ensemble du processus électoral. Les étapes suivantes font l'objet de suivi :

- L'adoption ou la révision de la loi électorale ;
- la confection de la liste électorale (recensement électoral ou révision de la liste) ;
- le découpage électoral ;
- l'acheminement du matériel ;
- la sélection et la prestation des membres des démembrements de la commission électorale ;
- la sélection et la formation du personnel des bureaux de vote ;
- la campagne électorale ;
- les opérations de vote ;
- le contentieux électoral.

Ainsi, de nombreuses organisations de la société civile, comme l'en attestent les résultats de l'enquête menée par le Réseau mondial d'observateurs électoraux nationaux (GNDEM⁴⁶) sur les observateurs électoraux nationaux exposés plus loin, pratiquent l'observation électorale à titre principal ou accessoire.

Par l'observation indépendante, la société civile en Afrique de l'ouest renforce son action pour la consolidation de la démocratie dans cette sous-région.

V.1.4. LA SENSIBILISATION

A côté de l'observation indépendante, la sensibilisation est un des domaines d'intervention favoris de la société civile dans les processus électoraux. Cette activité amène les OSC/ONG à mettre en œuvre des programmes d'éducation au vote et d'instruction civique sur les dispositions des codes électoraux et de toutes les règles juridiques se rapportant aux élections en tant que devoirs citoyens mais surtout en tant que droits civils et politiques. La sensibilisation permet de préparer les scrutins et d'en améliorer les performances au sens de la participation des citoyens au vote. De 1990 à 2009, les lois électorales ont évolué dans la plupart des pays. La principale évolution a été l'introduction du bulletin unique qui a nécessité de nombreux efforts pour atteindre un niveau de maîtrise suffisant par les populations du vote avec le bulletin unique. Alors, les programmes de sensibilisation par

les pouvoirs publics, et en particulier les CENI, s'avéraient insuffisants à combler le déficit d'information. Les actions d'éducation au vote menées par la société civile ont été d'une utilité significative. Un exemple de sensibilisation et d'éducation au vote par la société civile figure dans les cas exposés plus loin.

V.1.5. LA RECHERCHE

Une activité complémentaire de toutes celles auxquelles s'adonne la société civile dans le cadre des processus électoraux est la recherche. Elle est menée selon toutes les règles de l'art et portent sur toutes les interventions et les activités (rôles) que les OSC/ONG réussissent à déployer au cours de leur implication dans les processus électoraux. Ainsi, le renforcement de la démocratie, la restauration et la préservation de la paix, la gestion des élections, l'observation indépendante, la sensibilisation sont autant d'objets qui permettent de mener des recherches. La recherche dans ce domaine vise à répondre à des interrogations précises, mais la plupart du temps, elle porte sur la documentation des expériences de la société civile. Ainsi, les missions effectuées disposent-elles de consignation permettant de les capitaliser, de les dupliquer dans d'autres contextes ou tout simplement de les archiver.

Les exemples présentés dans la section suivante donnent une idée des domaines touchés par les OSC/ONG dans les processus électoraux ainsi que quelques types d'activités menées.

V.2. QUELQUES EXEMPLES DE RÉUSSITE

V.2.1. UNE EXPÉRIENCE DE FACILITATION ET DE CONTRÔLE DES ÉLECTIONS PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE⁴⁷ DU BÉNIN

Le Réseau béninois des ONG pour des élections pacifiques et transparentes (REPAT)

En mars 1999, pour la troisième fois depuis l'ère du renouveau démocratique (en 1990), les béninois vont aux urnes pour désigner leurs députés. Mais pour la première fois, les électeurs béninois voteront en utilisant le bulletin unique. Le code électoral vient d'être révisé avec un renforcement de la répression des fraudes électorales.

Les préoccupations du REPAT liées à l'éducation civique en période électorale sont :

- Comment faire connaître aux citoyens le contenu du code électoral, en particulier la procédure de vote avec le bulletin unique afin d'éviter un taux élevé de bulletins nuls, dans un contexte où les supputations allaient bon train sur la capacité ou non des illettrés à utiliser convenablement le bulletin unique ?
- Comment inciter les populations à sortir massivement pour s'inscrire sur les listes électorales alors qu'elles envisageaient de boycotter ces élections parce que désabusées par maintes promesses électorales non tenues ?

47 - Le cas est rapporté par ATTAKLA-AYINON Julien et disponible à l'adresse http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_dph/fiche-dph-76.html



- Comment faire pour que les élections se déroulent dans la paix et la transparence ?

Par-delà les actions initiées par la CENA, déjà débordée par l'organisation matérielle des élections, la société civile s'est assignée pour tâche de préparer le terrain afin que les élections se déroulent dans la paix et la transparence avec un taux élevé de participation des citoyens en âge de voter. Ainsi, elle met en place le Réseau béninois des ONG pour des élections pacifiques et transparentes (REPAT) qui est un regroupement d'associations et d'ONG non partisans, actives dans le domaine de l'éducation civique. Le Réseau fonctionne sur la base d'une charte adoptée par les membres le 07 février 1999.

Le REPAT a mené plusieurs actions de sensibilisation dont:

- **L'opération Zémidjan.** Cette opération a consisté en la confection de 1.500 blouses distribuées aux conducteurs de taxi-moto appelés Zémidjans. Au dos de chacune de ces blouses étaient inscrits des slogans de sensibilisation lisibles par les clients et par les passants : "Laisse ton voisin voter pour le candidat de son choix", "Allons voter massivement le 28 mars". C'est par cette opération, financée par la Fondation Friedrich Ebert, que le Réseau a lancé ses activités le 1er mars 1999 à la Bourse du travail de Cotonou.
- **La formation des formateurs :** Les 08 et 09 mars 1999, le Centre Africa Obota (CAO), membre du REPAT, a exécuté son programme de formation des formateurs que sont les animateurs des ONG membres du Réseau. Deux cent personnes ont été formées.
- **La formation des journalistes animateurs des radios publiques et communautaires :** Les 11 et 12 mars, c'est au tour des journalistes animateurs en langues nationales de bénéficier d'une formation sur le Droit électoral.
- **La réalisation de spots télévisuels de sensibilisation.**
- **Les conférences de presse itinérantes :** Une quarantaine d'animateurs ont sillonné durant une semaine les quatre circonscriptions électorales retenues et ont sensibilisé les populations sur le contenu du code électoral.
- **Les semaines de civisme :** Au total quatre semaines ont été consacrées à cette activité qui a conduit les animateurs sélectionnés à parcourir des localités comme Bembêrêkê (Borgou), Pobè (Ouémé), Savè (Zou) et Aplahoué (Mono).
- **Les émissions de sensibilisation sur Radio Parakou.**
- **La sensibilisation par cassettes audio :** Le REPAT a procédé à la duplication et à la distribution d'un album musical de sensibilisation réalisé par un de ses membres et intitulé "Nous sommes les mêmes". Cet album invite les citoyens à la non-violence en période électorale. Il passait à longueur de journée sur les antennes de radio, dans les restaurants et buvettes ainsi que dans les discothèques et plusieurs autres lieux publics.
- **La réalisation de matériels de formation et de sensibilisation :** Des brochures sur la procédure de vote avec bulletin unique et sur l'observation des élections ont été réalisées.

- **La sensibilisation, l'observation des opérations de vote et le décompte parallèle des bulletins** : Plus de 1000 observateurs locaux ont été formés et déployés du nord au sud pour sensibiliser les populations sur le code électoral en général et le bulletin unique en particulier et pour assurer l'observation et le décompte parallèle des voix.
- **Les points de presse** : Ils ont été régulièrement tenus et portaient notamment sur la situation qui prévalait dans divers bureaux de vote. Ces points de presse étaient diffusés sur les antennes des radios et télévisions.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, (difficultés à obtenir l'accréditation et les badges de la CENA, difficultés de fonctionnement du Bureau de liaison resté sans siège faute de moyens pour louer un local, difficultés pour joindre les membres du Bureau de Liaison, faible mobilisation des ressources matérielles et financières), le REPAT a réussi à exécuter 15 actions sur les 25 initialement prévues dans son programme. Ces actions ont été réalisées grâce à l'appui financier de l'Ambassade du Danemark au Bénin, de la Coopération suisse, de la Fondation Konrad Adenauer et de la Fondation Friedrich Ebert.

Ce travail de sensibilisation et d'éducation civique a contribué à obtenir lors de ces élections, un taux de participation avoisinant les 70%, un taux de bulletins nuls vraiment négligeable et, fait majeur, des élections qui ont pu se dérouler dans la paix et la transparence.

V.2.2. LES EXPÉRIENCES D'OBSERVATION NATIONALE

Dans les pays ouest africains, les organisations de la société civile nationale ont pris progressivement leur place dans l'observation indépendante des élections. Plusieurs expériences peuvent être relatées.

V.2.2.1. Nigeria : la société civile, les élections et le plaidoyer politique

Les représentants de 45 organisations se sont réunis à Abuja les mardi 29 avril et mercredi 30 avril 2003 sous les auspices du Réseau pour la réforme électorale (Electoral reform network, ERN) pour délibérer sur des questions portant sur la série d'élections qui ont eu lieu et celles à venir que sont les élections pour l'Assemblée nationale du samedi 12 avril 2003 et la présidentielle/gouvernorales qui ont eu lieu le samedi 19 avril 2003, ainsi que les législatives dans les Etats⁴⁸ prévues pour le samedi 3 mai 2003.

Les délibérations ont pris en considération les rapports préliminaires des groupes d'observation des élections, comprenant le Groupe de suivie de la transition (Transition monitoring group, TMG), la Commission catholique Justice, Paix et Développement (JDPC), l'Equipe syndicale d'observation des élections (LEMT), la Fédération des associations féminines musulmanes du Nigeria (FOMWAN) et la Ligue musulmane pour l'imputabilité (MULAC). Ces rapports ont été étayés par des preuves directes d'observateurs qui ont vu des événements sur le terrain électoral.

48 - Le Nigéria est un Etat fédéral. Il existe un président fédéral, une Assemblée nationale, des Gouverneurs et des Assemblées d'Etat, tous élus au suffrage universel.



Ces groupes ont déployé un total de 46.000 observateurs pour couvrir plus de 120.000 bureaux de vote dans le pays. Cela représente environ 31 pour cent des bureaux de vote. En réalité, les observateurs ont couvert un nombre de bureaux de vote plus grand que le nombre total d'observateurs, car dans de nombreuses communautés, entre 4 et 8 bureaux de vote sont situés dans le même local. Lorsque ces unités sont prises en considération, les organisations de la société civile nigériane ont, en réalité, parcouru plus d'un tiers des bureaux de vote. Sur la base du travail des observateurs qui ont rapporté des faits et événements qui se sont réellement passés dans un nombre important de bureaux de vote, le groupe a pu faire une déclaration établissant de graves irrégularités comme l'absence de vote dans certaines régions, les empêchements de voter par des forces de l'ordre, des intimidations, etc. Le groupe a aussi formulé des recommandations visant à ramener la paix sociale dans le pays.

V.2.2.2. Le cas ghanéen

Au Ghana, à l'élection présidentielle du 7 décembre 2008, l'intervention des observateurs nationaux des élections a efficacement contribué à insuffler de la légitimité au processus électoral et empêché la fraude et la tricherie massive (même s'il y a eu certains malheureux cas de fraude et de tricherie qui se sont produits). Un développement important dans ce domaine en 2008 a été la reconnaissance, par les partis politiques, la Commission électorale (CE), la société civile (OSC), et la communauté internationale, de l'importance de l'observation des élections par la société civile nationale. Cette reconnaissance s'est en partie traduite par la publication, par la Commission électorale d'un guide d'observation des élections nationales en décembre 2007. Le but du guide était de « *veiller à ce que les opérations des observateurs électoraux nationaux soient conformes aux normes internationalement acceptables de l'observation des élections, et de renforcer le processus de démocratisation, entre autres, notamment d'apporter le calme parmi le public et les politiciens de l'opposition qui sont méfiants envers le gouvernement* » (CE, Cadre 2007: 7).

A l'initiative du Centre pour la démocratie et le développement (Center for democracy and development, CDD), un collectif d'observateurs nationaux a été créé dénommé Coalition nationale des observateurs électoraux (Coalition of domestic election observers, CODEO) qui a, à partir de mars 2008, déployé soixante observateurs de terrain pour suivre le processus électoral. Ces observateurs de terrain ont produit 634 rapports dont le principal constat a été la restriction de l'inscription sur les listes électorales à certains citoyens. Le CODEO a déployé plus de 4.000 observateurs le jour de l'élection qui lui ont permis d'émettre des alertes sur la campagne électorale, la corruption électorale, l'incidence de la violence, l'intolérance politique, l'éducation au vote, et surtout de formuler des recommandations sur l'ensemble du processus électoral. 93,7 % des 5.500 questionnaires ont été retournés par les observateurs du CODEO et de ce nombre, 99,6 % pensent que le scrutin a été libre et équitable dans l'ensemble, tandis que 99,8 % ont trouvé que le processus électoral fonctionne de manière satisfaisante (CDD-Ghana/CODEO 2001)

D'autres groupes nationaux comme l'Institut pour la gouvernance démocratique (Institute for democratic governance, IDEG), et la Commission pour les droits humains et la justice administrative (Commission for Human Rights and Administrative Justice) étaient impliqués dans l'observation électorale.

V.2.2.3. Le cas libérien

Les organisations de la société civile libérienne se sont engagées dans le processus électoral qui aboutit aux élections générales du 11 octobre 2005. Cet engagement se justifiait par le caractère historique de sortie de crise de ces élections pour lesquelles tous les acteurs nationaux significatifs et la communauté internationale étaient mobilisés. Ces organisations ont activement suivi le processus électoral dès les premiers stades, y compris l'inscription des électeurs et la période de campagne électorale, ainsi que les opérations de vote le jour de l'élection.

Pour ce faire, plusieurs organisations et réseaux ont mis leurs efforts en commun pour assumer cette responsabilité. Parmi les organisations impliquées dans les efforts d'observation des élections, les suivantes ont constitué une coalition appelée le Comité national d'évaluation des élections (NACEM), qui comprend la Coalition pour La démocratie au Libéria (CODEL), le Conseil inter-religieux du Libéria (IRCL) et le Réseau ouest africain pour la restauration de la paix (West african network for peace building, WANEP), la Coalition de suivie de la campagne (CMC), qui comprend quatre ONG axées sur le financement des campagnes, ainsi que des observateurs soutenus par le Programme bilatéral de la Commission européenne. Les rapports des observateurs nationaux ont contribué à soulever des questions d'intérêt public et à encourager la participation des citoyens dans le processus électoral.

Les activités d'observation des élections par des groupes de la société civile libérienne sont un prolongement de leurs efforts de long terme de consolidation de la paix qui ont aidé à préparer le terrain pour un processus électoral pacifique.

V.2.2.4. Le cas togolais

Pour la dernière présidentielle du 4 mars 2010, la CENI togolaise n'a pas accrédité des réseaux mais des OSC individuellement. Parmi ces OSC, beaucoup ont travaillé en réseau (formation des observateurs, couverture du territoire) avant de se rendre individuellement sur le terrain. Quelques OSC ou ONG qui ont été accréditées et qui ont travaillé en réseaux sont :

- Le Collectif pour l'Observation des élections (COIDEL) dont les composantes sont : la Conférence des Eglises de toute l'Afrique (CETA), la Commission Justice et Paix (de l'église catholique) et le WANEP (West african network for peace building) ;
- le Réseau des OSC pour l'Observation Electorale (ROSCOE), ce réseau comprend des ONG comme le Centre d'observation et de promotion de l'Etat de droit, (COPED) le Centre d'enquête et de statistique (CES), la Différence Positive (Dif. Pos), la Ligue togolaise de défense des droits des électeurs (LTDE), et la Fédération togolaise de la société civile pour le développement (FTSCD) ;
- la Consultation nationale de la société civile (CNSC) forte de plus de 77 OSC mais qui a travaillé à travers l'ONG Centre Africa Obota (CAO Togo) avec un financement du NDI (National Democratic Institute des USA).



V.2.3. RENFORCEMENT DE LA PAIX PAR LES ÉLECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE

Depuis le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire a sombré dans un long et complexe conflit à la fois militaire et politique. La mobilisation générale pour le retour à une situation normale a connu l'implication de plusieurs types d'acteurs au rang desquels se trouve la société civile de ce pays. Les OSC/ONG ont initié et réalisé plusieurs actions dont quelques-unes sont relatées ici.

Le Ndajé « Quelle contribution de la société civile et des médias au processus électoral et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire »

Parmi les succès de la société civile dans les processus électoraux, un cas très intéressant est celui des actions de la société civile pour mettre fin à la crise ivoirienne. Les OSC/ONG de ce pays se sont engagées, dès 2002, dans des actions de résolution du conflit qui avaient débuté en Côte d'Ivoire. Traversée par des difficultés à agir ensemble, la société civile ivoirienne a elle-même été soutenue par des organisations non ivoiriennes en vue de renforcer sa capacité à influencer le processus de sortie de crise. Parmi ces initiatives, celle de l'Institut de Gorée, en collaboration avec le bureau régional de Trust Africa, relatée dans l'exemple suivant, est la plus significative. Cette rencontre historique, appelée Ndaje sur la crise ivoirienne, dans la classification de l'Institut de Gorée, portait sur le thème « *Contribution des organisations de la société civile et des médias à la résolution de la crise en Côte d'Ivoire* ». Elle a réussi à réunir des représentants de tous les protagonistes significatifs de la crise ivoirienne sur l'île de Gorée en vue de permettre des échanges qui s'avéraient impossibles sur le sol ivoirien. Des acteurs extérieurs au conflit (CEDEAO, WACSO/FOSCAO, RADDHO, Institut de Gorée) étaient également présents afin d'apporter la voix du recul et de la médiation aux échanges inter-ivoiriens. La convention de ces acteurs a permis une véritable catharsis miniature de la société ivoirienne dont sont sorties des résolutions très importantes qui ont eu, en ce temps, des impacts notables sur la sortie de crise.

Les travaux de groupes ont consisté à plancher sur les causes profondes du conflit et surtout à avancer des solutions à mettre en œuvre pour accompagner les efforts accomplis à d'autres niveaux pour le retour définitif de la paix en Côte d'Ivoire. Les analyses et les solutions ont porté sur plusieurs aspects.

Concernant le processus politique et le Cadre légal des élections en Côte d'Ivoire

- Le processus électoral est alourdi car de nombreuses organisations interviennent dans le pilotage du processus (CCI, ONI, SAGEM, CEI).
- L'Accord de Ouagadougou ressemble davantage à un accord politique pour servir les intérêts de deux individus.
- Le Code électoral prévoit que la vérification des listes couvre une période de trois mois alors qu'un décret actuel stipule que la vérification des listes prendra fin un mois après la publication des listes, ce qui risque de créer un problème important au niveau du contentieux électoral.
- La destruction de registres d'inscription d'électeurs (quartiers Cocody et Plateau à Abidjan) pose problème. La guerre a été avancée comme motif de destruction de ces registres. La situation amène la société civile à poser le problème de la modernisation du fichier de l'état civil.

- Il y a des zones où l'administration publique ne fonctionne pas et où les agents qui viennent procéder à l'enrôlement des électeurs sont victimes de violences.

Concernant la Commission Electorale Indépendante (C.E.I.)

- La société civile émet des réserves quant à la maîtrise du processus d'enrôlement par la CEI. La société civile et la presse ne sont pas assez impliquées ni consultées.
- A ce jour, 6.060.000 personnes ont été enrôlées, soit 70% du corps électoral.
- Les équipes de la CEI en charge de l'enrôlement ne maîtrisent pas le terrain et ne travaillent pas en synergie avec les administrations locales. Le calendrier fixé se révèle souvent inadéquat parce que les délais ne sont pas flexibles.
- Il y a nécessité que la CEI donne un chronogramme à la société civile et convienne avec elle des contributions qu'elle peut faire dans le cadre du processus électoral.
- La CEI refuse que l'administration locale s'implique dans son travail.
- La CEI coûte trop cher au contribuable alors même qu'elle n'est ni professionnelle ni performante.
- La société civile a été écartée du processus électoral depuis les pourparlers de Linas-Marcoussis⁴⁹.
- Il est impératif de revoir la composition de la CEI afin d'y intégrer la société civile.

Concernant la formation et la sensibilisation au processus électoral

- La société civile a un rôle de premier plan à jouer dans l'ensemble du cycle électoral, surtout au niveau de la formation et de la sensibilisation.
- Le processus souffre de blocages parce qu'il n'y a pas eu d'effort en vue d'une appropriation par la population. Elle ne se sent pas concernée.
- Les membres du conseil constitutionnel et les forces de sécurité doivent être formés sur le processus électoral.

Concernant le calendrier électoral

- Le couplage entre l'identification et l'enrôlement des électeurs pose problème : il faudrait que les deux opérations soient dissociées.
- Les reports successifs de la date des élections ont des conséquences importantes sur le processus. Il aurait été judicieux de démarrer avec la reconstruction des registres d'état civil.

Concernant le découpage électoral

Dans certains villages, le découpage électoral freine la conduite harmonieuse de l'enrôlement.

49 - En janvier 2003, les différentes parties au conflit ivoirien ont été rassemblées en France dans la station touristique de Linas-Marcoussis pour engager des négociations sur la fin du conflit armé. Plusieurs résolutions seront prises à cette rencontre. Les accords de Marcoussis n'ont pas mis fin à la guerre mais certains points des accords, dont la création et la composition de la Commission Electorale Indépendante (excluant la société civile) ont été mis en œuvre.



Rôle joué par la presse et les difficultés à venir

La presse est accusée d'avoir contribué à la division de la Côte d'Ivoire

- Le constat aujourd'hui est que la presse est rattachée à des partis politiques.
- La société civile gagnerait à mener des programmes conjoints avec les médias.
- Il est important pour le processus électoral que les capacités des médias en matière électorale soient développées et que la société civile continue de les sensibiliser.
- La société civile doit aider à crédibiliser la presse (mettre en valeur par exemple les journaux qui font du bon travail).
- On a l'impression que la campagne électorale a déjà commencé : on observe une médiatisation inégale des différents acteurs politiques.
- Le Code de bonne conduite des médias, de même que la plate-forme conclue entre la CEI et les médias ne sont pas vulgarisés.
- Les citoyens ivoiriens ne sont pas informés sur le rôle des médias dans la résolution de la crise.
- Les médias doivent se professionnaliser et être conscients de leurs responsabilités.
- La presse doit jouer un rôle prépondérant dans l'éducation civique des populations, (60 % de taux d'analphabétisme).
- Il y a beaucoup d'autocensures au niveau des médias.
- Il faut repenser le financement des médias.
- Il n'y a pas de presse indépendante en Côte d'Ivoire : il y a donc un problème de morale et d'éthique.
- Les journalistes devraient faire un meilleur usage des Nouvelles techniques d'information et de communication.
- Les médias ne disposent pas des conditions matérielles, financières et techniques nécessaires pour leur travail.
- La presse privée est accusée de faire du racket, du chantage et ses canaux d'informations n'atteignent pas la Côte d'Ivoire des profondeurs.
- La presse publique est souvent appelée « presse d'Etat ». Elle est confisquée par le parti au pouvoir. Ces organes ne couvrent pas les activités des OSC qui ne sont pas en faveur des autorités étatiques.
- Les journalistes nourrissent un complexe vis-à-vis des hommes politiques.
- La société civile réclame un droit de regard sur les émissions diffusées à la Radio Télévision Ivoirienne (RTI). Les citoyens payent une redevance de 2000 FCA tous les deux mois sur la facture d'électricité.

Education Civique

- La société civile devrait prendre le leadership en matière d'éducation civique (éducation à la vie citoyenne) et électorale des populations.
- Il y a de plus en plus de convergence entre les acteurs de la société civile en Côte d'Ivoire, mais elles doivent être consolidées.
- Il faudrait une véritable unité d'actions des OSC pour peser sur le débat sur le processus électoral.

Contribution des OSC au processus électoral

- Les organisations de la société civile devront accompagner le processus électoral alors qu'elles n'ont pas été associées à son élaboration.

- Les OSC doivent s'investir dans les journées de dialogue national qui revêtent une importance capitale dans la consolidation de la paix.
- Le rôle joué par la Convention de la société civile dans le processus électoral a été salué.
- La crédibilité de la société civile ivoirienne dépend de sa capacité à influencer sur les décisions prises par les autorités étatiques.
- La société civile doit approfondir la réflexion sur le désarmement et insister pour que les différents acteurs s'approprient les accords politiques.
- La société civile doit cesser de diaboliser la classe politique.
- La société civile devrait formaliser ses rapports avec les médias.
- Il faudrait un suivi des résolutions que prennent les organisations de la société civile.
- Les OSC doivent être capables de mobiliser des financements externes en améliorant leur gestion interne.
- Il faut amener le maximum d'OSC à signer le Code de bonne conduite.
- Il faudrait un partenariat matérialisé entre la CEI et les OSC.
- Les Nations Unies devraient apporter une assistance technique sur l'observation indépendante (rapports, plan financiers et budgets, etc.) effectuées par les OSC.
- Il faudrait saluer le courage et l'engagement des femmes qui militent dans les OSC en Côte d'Ivoire.
- La société civile doit faire valoir son expertise afin de bâtir une crédibilité.
- Il faut traduire le Code de bonne conduite de la société civile en plusieurs langues nationales et en français facile.



Aux différentes étapes des travaux, les représentants des organisations invitées ont apporté des contributions consistant la plupart du temps en des témoignages de cas, en des rappels de principes. La présence d'observateurs étrangers a surtout servi à tempérer les échanges entre les parties prenantes. Aucune ne voulant apparaître comme ayant bloqué le processus. En vue de concrétiser leur action de renforcement du processus électoral et de consolidation de la paix, les participants ont adopté un plan d'action commun assorti d'un partage de responsabilités entre les acteurs présents. A l'issue des échanges et pour conforter l'esprit de convergence pour une sortie de crise rapide qui a prévalu durant les travaux, les participants ont adopté une déclaration.

V.2.4. LA SOCIÉTÉ CIVILE, LA PAIX ET LES ÉLECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE

Au titre des succès de la société civile dans les processus électoraux, il convient de mentionner quelques uns conduits par les OSC ivoiriennes.

Après la rencontre de Gorée, ci-dessus décrite, les organisations de la société civile qui y ont pris part ont décidé de se mettre en réseau afin de mieux aborder le processus électoral en cours en Côte d'Ivoire et cela à partir d'un plan d'action, élaboré lors de la concertation de Gorée. Le réseau informel mis en place a bénéficié de l'appui technique de Gorée Institute, et a organisé un séminaire sur l'harmonisation des stratégies des OSC travaillant sur le processus électoral en cours en Côte d'Ivoire durant le mois de mai 2009. Ce séminaire a été le point de départ de plusieurs activités dont l'observation du processus d'enrôlement des électeurs, la sensibilisation et l'observation du contentieux portant sur la

liste électorale, l'organisation de conférences de presse, de séances de renforcement de capacités à l'intention des membres des OSC impliquées dans le processus électoral.

Le WANEP - Côte d'Ivoire a initié un projet intitulé « Implication de la société civile dans l'Accord politique de Ouagadougou (APO) pour une transition démocratique et pacifique en Côte d'Ivoire ». A travers ce projet, cette organisation a observé les différentes étapes du processus de sortie de crise consignées dans l'APO. Le WANEP-CI, conformément à sa vocation de recherche de la paix et la sécurité, a organisé plusieurs séminaires et ateliers de renforcement des capacités de certaines organisations sœurs de la société civile et/ou membres de son réseau dans les domaines de l'implication de la société civile dans le processus électoral en cours, de la résolution des conflits, d'éducation à la paix et à la non-violence, la promotion de la femme, etc.

V.2.5. L'ENGAGEMENT DU WACSOF/FOSCAO À L'INTÉGRATION RÉGIONALE, LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE

Le Forum de la société civile de l'Afrique de l'ouest (FOSCAO) a été créé en décembre 2003 en vue de faciliter les interactions de la CEDEAO avec les populations et la société civile de la sous-région. Ce cadre faîtier de la société civile régionale s'est engagé, dès sa création, dans les actions de renforcement de l'intégration régionale, de la paix et la sécurité et de la démocratie dans tout l'espace communautaire ouest africain. Sa réflexion l'a conduit à identifier l'observation indépendante des processus électoraux comme l'axe stratégique de son intervention. Les processus électoraux ayant été connus comme pouvant être des accélérateurs ou des déclencheurs de conflits, leur tenue régulière et pacifique est jugée fondamentale à la paix et la sécurité, afin de permettre le déroulement d'un processus de développement. Ainsi, le WACSOF/FOSCAO a fait des processus électoraux, son domaine d'intervention privilégié. La recherche et l'organisation de la réflexion sur ces processus ont été au centre de ses interventions, bien que l'observation indépendante des élections ait été la principale activité.

a. Les missions d'observation électorale indépendantes

De décembre 2004 à octobre 2007, le WACSOF/FOSCAO a déployé 16 missions indépendantes d'observation électorale dans les pays membres de la CEDEAO notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée Bissau, en Guinée Conakry, au Togo, au Burkina Faso, au Bénin, au Libéria, en Gambie, en Sierra Léone, au Cap Vert, au Sénégal, au Mali et au Nigéria. Ces missions ont concerné les différents types d'élections (présidentielle, législatives, municipales, etc.) et se déroulent principalement sous les mêmes formats : mission d'évaluation pré-électorale, observation proprement dite le jour du scrutin, déclaration à la presse et production d'un rapport final. Il convient de souligner que le nombre d'observateurs déployés varie selon le scrutin et le pays concerné. Une récapitulation brève permet de percevoir que des tendances lourdes se dégagent à l'issue de ces différentes missions d'observation. Hormis les irrégularités rencontrées (au Togo), les tensions militaires (en Guinée Bissau), le report de l'élection présidentielle (en Côte d'Ivoire) et les violences et irrégularités (au Nigéria), la plupart des élections organisées en Afrique de l'ouest se sont déroulées de manière pacifique, dans le respect des standards et normes internationales. Les missions d'observation indépendantes ont pu se dérouler en toute quiétude, avec une collaboration des autorités organisatrices durant tout le processus d'observation aussi bien en amont, durant le scrutin qu'en aval.

b. Le renforcement du cadre légal des élections

Le Forum de la société civile de l'Afrique de l'ouest (FOSCAO) est intervenu dans la sphère de l'organisation des élections en convoquant une rencontre consultative régionale regroupant les premiers responsables des structures chargées des élections des pays membres de la CEDEAO. Cette rencontre consultative portait sur le thème « **Promouvoir le dialogue entre la société civile et les structures de gestion des élections pour le renforcement de la démocratie en Afrique de l'Ouest** ». Il s'est tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire du 8 au 9 mai 2008 grâce à la collaboration de OSIWA.

La rencontre consultative a eu pour but de formaliser et d'approfondir les relations entre le FOSCAO et le réseau des structures de gestion des élections dans les Etats membres de la CEDEAO en vue de renforcer la démocratie en Afrique de l'ouest.

Les objectifs spécifiques de la réunion étaient de :

- Partager l'expérience du FOSCAO à l'issue de ses nombreuses missions d'observation des élections dans la sous-région.
- Mener une réflexion sur les points de convergence et les modalités d'interaction avec la société civile dans le cadre des processus électoraux dans la sous-région.
- Améliorer la compréhension du FOSCAO relativement aux différentes contraintes liées aux activités des structures de gestion des élections en vue ressortir des principes directeurs pour l'observation des élections dans la sous-région par les OSC.
- Mener une réflexion sur la possibilité d'harmoniser les procédures électorales au niveau de la sous-région ouest africaine.
- Créer une plate-forme permettant une interaction entre les participants et les autorités de la Commission électorale en Côte d'Ivoire, relativement aux préparatifs des élections présidentielles et législatives à venir.

Les résultats attendus des délibérations étaient les suivants :

- Création d'une plate-forme institutionnalisée pour une collaboration suivie avec les structures de gestion des élections à toutes les étapes des processus électoraux dans les Etats membres de la CEDEAO.
- Promotion d'un cadre de concertation entre la société civile et les structures de gestion des élections en vue d'améliorer les processus électoraux et renforcer la démocratie dans la sous-région ouest africaine.

Cette rencontre consultative a connu un franc succès en cela que des présidents de structures chargées des élections de plusieurs pays étaient présents et leur participation active a permis de faire un bilan de l'avancée de la démocratie dans le domaine particulier des systèmes électoraux et de discuter de l'harmonisation de la norme électorale en Afrique de l'ouest. Il venait d'être créé un réseau regroupant les structures en charge des élections de l'Afrique de l'ouest appelé ECONEC et la rencontre d'Abidjan était considérée par ce réseau comme une opportunité d'élargir son champ d'action par un partenariat avec un acteur qui a toujours été



un partenaire pour lui dans les processus électoraux. La rencontre a connu la présence de personnalités expérimentées dans la gestion des élections de la sous-région comme le Pr Afary-Gyan (Ghana), Moussa Michel Tapsoba (CENI Burkina Faso), Ben Sékou Sylla (CENI Guinée), Colonel Sangaré Mamadou (ONEL Mali). D'autres personnalités comme le Pr Kari Kari, célèbre chercheur et activiste du monde des médias et le Général Williams président du PANAFSTRAG, organisation spécialisée dans l'analyse stratégique, ont participé à la rencontre. La rencontre de tous ces experts a permis d'édifier les participants de la société civile ouest africaine sur les différents systèmes électoraux en vigueur dans la sous-région et d'explorer des pistes de réflexion en vue d'une harmonisation.

Cette rencontre a aussi permis aux participants de se pencher sur la situation de la Côte d'Ivoire et d'émettre un avis qui établit que le cas ivoirien se caractérise par une complexité de facteurs politiques et techniques qui entravent le processus électoral. Les facteurs politiques étant prédominants sur les facteurs techniques, les participants ont formulé des recommandations allant dans le sens du rétablissement de l'Etat de droit et de la stabilité politique en Côte d'Ivoire.

c. L'étude sur le rôle de la société civile dans l'observation des élections en Afrique de l'ouest : l'expérience du FOSCAO

En 2008, en collaboration avec le West African Civil Society Institute (WACSI), et dans le cadre de la relance de ses activités, le WACSO/FOSCAO a conduit une étude tendant à documenter sa large expérience de l'observation indépendante des élections en Afrique de l'ouest et de renforcement de la démocratie. Cette étude a permis de recenser les différentes actions réalisées par cette organisation faîtière et surtout de formuler les résultats des observations portant directement sur le processus de démocratisation dans la région. En août et septembre 2008, cinq pays ont été visités et les principaux acteurs impliqués dans les processus électoraux ont été rencontrés en vue de recueillir des informations de première main sur les expériences des processus électoraux. Le rapport de l'étude permet de se rendre compte du travail accompli, non seulement par le WACSO/FOSCAO, mais aussi par toute la société civile de la sous-région à travers les analyses et constats sur les processus électoraux et la démocratie en général.

d. Rétablir la paix et la démocratie au Niger

La société civile ouest africaine, sous la conduite du WACSO/FOSCAO a tenu un atelier de formation des membres du Conseil consultatif national du Niger en vue de renforcer les capacités des membres de cet organe. Le CCN du Niger, composé de cent trente-et-un membres issus de toutes les couches socio-professionnelles, de la société civile, des structures de jeunesse, des organisations de femmes, a été installé le 7 avril 2010 par le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie, chef de l'Etat nigérien, avec pour mission principale de proposer un chronogramme de la transition politique. Le CCN a également pour mission de faire le bilan diagnostique de la situation sociopolitique du pays et de suggérer des pistes de solution au gouvernement.

En particulier, le CCN doit proposer un avant-projet de Constitution, un avant-projet de Code électoral, un avant-projet de Charte des partis politiques, un avant-projet de Statut de l'opposition et un avant-projet de Charte d'accès à l'information publique. Ces instruments permettront au Niger de présenter à la communauté internationale une feuille de route débouchant sur l'organisation à court terme d'élections locales, législatives et présidentielle en vue d'un retour à une vie constitutionnelle normale.

Le CCN est présidé par M. Amadou Marou, personnalité de la société civile nigérienne et ouest africaine, précédemment président du CROISADE et du FUSAD. Sa nomination à cette éminente position permet de mettre à l'actif de la société civile ouest africaine un succès supplémentaire dans les processus électoraux comme voie de passage pour le renforcement de la démocratie. Sous sa conduite, le CCN a déposé, durant le mois de mai 2010 les avant-projets de textes juridiques attendus et permis l'amorce d'un processus électoral qui s'annonce harmonieux.

Le président du CCN a facilité, les 5 et 6 juillet 2010, l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des membres de son organe qui a fait intervenir des experts de la sous-région.

L'atelier portait sur le thème « Transitions et réformes institutionnelles en Afrique de l'ouest : cas du Niger ». Cet atelier visait à renforcer les capacités des conseillers, mais aussi à favoriser les réflexions de haut niveau et des échanges autour des propositions des réformes institutionnelles pour un retour à un ordre constitutionnel au Niger.

En marge des travaux de l'atelier, la délégation de la société civile ouest africaine a rencontré les autorités politiques nigériennes en vue de mener un plaidoyer pour le maintien du cap sur la démocratisation dans ce pays afin que l'exemple nigérien serve de modèle de restauration de la démocratie dans la sous-région toute entière.

V.2.6. LES TRAVAUX D'APPUI DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

La communauté internationale qui assiste les pays africains dans leurs processus de développement intervient aussi très logiquement dans le domaine électoral. Cette intervention couvre le vaste domaine de la démocratisation dont l'achèvement permettra d'instaurer un contexte rationnel dans lequel le développement pourrait prendre place. L'intervention des institutions internationales dans ce domaine se fait par le truchement d'organisations non gouvernementales qui agissent en appui, mais surtout, le plus souvent, comme les OSC nationales, comme le montrent les exemples reportés dans cette section.

a. Le Réseau mondial d'observateurs électoraux nationaux

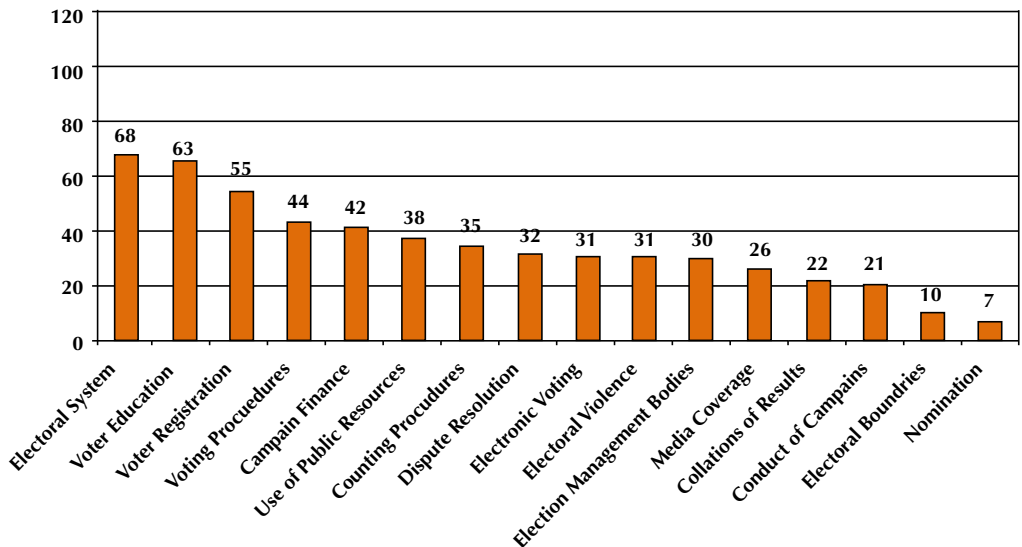
Les études sur les succès de la société civile dans les processus électoraux doivent prendre en compte les travaux conduits par les organismes qui ont engrangé les expériences les plus significatives dans ce domaine. En la matière, l'Institut national démocratique (National Democratic Institute, NDI), organisation non gouvernementale des Etats-Unis qui intervient dans le domaine électoral depuis 1987 est devenu une référence incontournable. En 2009, le NDI a initié le Réseau mondial d'observateurs électoraux nationaux (GNDEM⁵⁰) dont l'objectif est de mettre les groupes d'observateurs nationaux en lien en vue du partage d'expériences et d'informations. En 2009, le GNDEM a mené une « *enquête sur les observateurs électoraux nationaux et sur la formation d'un réseau global et de principes d'observations* ». L'enquête a été conduite auprès de 200 organisations de la société civile, pour encourager des échanges interactifs d'informations et évaluer le soutien dont bénéficie l'initiative. Des questionnaires complétés ont été

reçus de la part de 113 organisations unitaires et réseaux, émanant de 58 pays différents. Les résultats de cette enquête sont importantes parce qu'elles prennent en compte des organisations de la société civile impliquées dans les élections et permet de connaître leurs centres d'intérêt, mais aussi certains des domaines spécifiques où elles sont intervenues. Comme principaux constats, les OSC/ONG ont relevé :

- La nécessité d'accroître le partage d'idées, de matériel et d'informations entre organismes nationaux d'observation d'élections ;
- l'absence de réseaux ou sites internet pour faciliter les interactions et le partage d'idées et de matériel, ou qui pourraient servir de mécanisme par lequel des principes d'observations pourraient être élaborés.

Les organisations ont également établi une liste prioritaire des informations qui devraient être partagées parmi les organisations faisant partie du réseau ; et qui devraient être rendues disponibles sur un site internet sur l'observation nationale des élections. Les informations prioritaires pour les organisations sont les informations liées aux thèmes suivants : la structure du système électoral et le cadre légal pour les élections, la conduite de l'éducation électorale, l'inscription des électeurs, le développement d'une stratégie globale de l'observation, les informations sur les élections dans d'autres pays, et des échantillons de documentation sur la surveillance des élections. Le graphique suivant montre l'état de la priorisation des thèmes par les organisations participantes de l'enquête.

Graphique 1 : Les thèmes liés aux élections considérés comme prioritaires pour le partage d'informations et d'idées

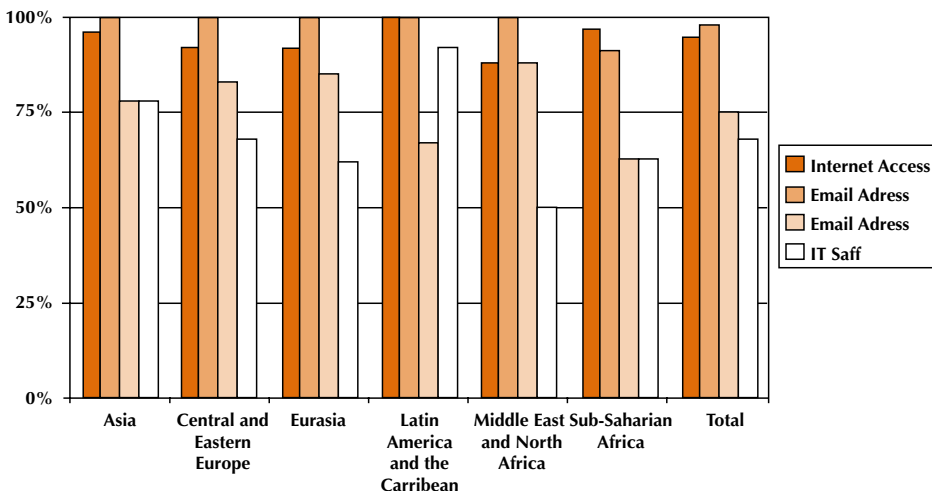


Il apparaît ainsi que les systèmes électoraux, l'éducation au vote, la liste électorale les procédures de votes constituent les principaux centres d'intérêt des OSC/ONG impliquées dans les processus électoraux. Et ces thèmes prioritaires sont ceux des organisations de la société civile des pays de l'Afrique subsaharienne comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 1 : Principaux thèmes de travail liés aux élections au sujet desquels les organisations participantes voudraient partager des idées et des informations

Région	Thèmes les plus importants
Asie	Systèmes électoraux, éducation électorale, inscription des électeurs
Europe Centrale et de l'Est	Financement des campagnes électorales, utilisation des ressources publiques, conduite de campagnes électorales
Eurasie	Systèmes électoraux, éducation électorale, financement des campagnes électorales
Amérique Latine et Caraïbes	Financement des campagnes électorales, systèmes électoraux, éducation électorale, utilisation des ressources publiques
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Systèmes électoraux, éducation électorale, processus de voter le jour des élections
Afrique Subsaharienne	Education électorale, systèmes électoraux, inscription des électeurs
Thèmes principaux	Systèmes électoraux, éducation électorale, inscription des électeurs

Graphique 2 : Le niveau de ressources informatiques dont bénéficient les organisations participantes



Comme partie intégrante du processus pour la création d'un Réseau mondial d'observateurs électoraux nationaux (GNDEM), un réseau informel d'observateurs électoraux nationaux originaires de différents pays du monde a été constitué avec les organisations identifiées pour l'enquête. Cette initiative du NDI est importante car elle offrira un cadre d'organisation, d'échanges d'informations et de renforcement des capacités aux groupes d'observateurs dans les pays.

b. Les initiatives du PNUD

En vue de capitaliser son expérience de soutien aux processus électoraux, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mené une étude de cas concernant dix pays dont trois africains (Malawi, Mozambique, Nigéria). Cette étude a été présentée sous la forme d'un ouvrage intitulé *Rétrospective de dix ans d'assistance électorale*⁵¹. L'ouvrage a été préparé en réponse à plusieurs requêtes d'information sur le travail du PNUD dans le domaine électoral formulées par les Représentants résidents du PNUD durant la Rencontre globale des représentants résidents de février 2000 à Glen Cove à New York. Cet ouvrage, outre qu'il retrace les efforts du PNUD pour des élections plus conformes, donne des références intéressantes pour l'organisation des élections dans plusieurs contextes différents. En effet, en fonction du niveau de démocratisation ou du contexte national (crise politique, conflit armé, restauration de la démocratie, etc.), l'assistance électorale est différente en termes de démarches, mais aussi des ressources à apporter. Le PNUD a, par l'intermédiaire de certains de ses services⁵², également produit plusieurs autres supports utilisables pour renforcer les processus électoraux à travers le monde.

*Le projet ACE*⁵³

ACE se définit comme un réseau du savoir électoral. Il a été créé en 1998 en tant que projet ACE avec pour centre d'intérêt principal « l'administration et le coût des élections ». Il est le fruit d'une initiative de plusieurs institutions comprenant l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAESNU). Actuellement, le Réseau du savoir électoral ACE se développe grâce à une collaboration active entre neuf organisations : IDEA, EISA, Élections Canada, l'Institut électoral fédéral du Mexique, IFES, le DAESNU, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Division de l'assistance électorale des Nations Unies. La Commission européenne est membre d'office.

Le réseau ACE favorise des processus électoraux transparents et crédibles, en mettant l'accent sur la durabilité, le professionnalisme et la confiance dans le processus électoral. ACE offre un large éventail de services liés aux connaissances, à l'assistance et au renforcement des capacités en matière d'élections. Le réseau comporte un volet thématique international (le Réseau d'experts ACE) et un volet régional (les centres régionaux de ressources électorales ACE).

51 - PNUD. *UNDP and electoral assistance: ten years of experience*, New York, 2000

52 - Division de l'assistance électorale, Département des Affaires Politiques, Secrétariat de l'ONU, téléphone : (212) 963-8737, adresse électronique : electoral@un.org

Groupe du développement institutionnel Bureau des Politiques de Développement (PNUD), téléphone : (212) 906-5054, adresse électronique : gita.welch@undp.org

53 - <http://aceproject.org/about-fr>

Son principal outil de diffusion est l'internet. Le site Web du réseau ACE est une base de connaissances en ligne où l'on trouve de l'information détaillée et des conseils sur mesure concernant les processus électoraux. Il contient :

- des articles de fond,
- des données et des statistiques mondiales,
- une encyclopédie des élections,
- de l'information sur l'assistance et l'observation électorales et sur le développement professionnel,
- des ressources destinées à des régions et des pays particuliers,
- des nouvelles électorales quotidiennes,
- un calendrier électoral,
- des quiz,
- des réseaux d'experts.

Le site est accessible gratuitement, et le nombre de visiteurs ne cesse de croître. Selon les données de janvier 2010, il reçoit plus de 1,2 million de visiteurs par année. De cette manière, des informations incontournables sur les processus électoraux sont mises à la disposition de tous les publics en vue de renforcer leurs actions multiformes.

Le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie

L'un des instruments du système des Nations Unies de soutien au renforcement de la démocratie dans le monde est le Fonds des nations unies pour la démocratie. Le FNUD fut établi en juillet 2005 comme un Fonds d'affectation général des Nations Unies. Sa vocation principale est de promouvoir la démocratie. Le FNUD subventionne des projets qui édifient et renforcent les institutions démocratiques, promeuvent les droits de l'homme et assurent la participation de tous aux processus démocratiques. A ce jour, 30 états membres contribuent au FNUD sur une base volontaire.

Le 5 novembre 2007, le Conseil consultatif du Fonds des nations unies pour la démocratie (FNUD) a soutenu, à l'unanimité, le lancement de son deuxième cycle de subventions. L'appel à propositions a été ouvert le 15 novembre 2007.

Le champ des activités éligibles couvre :

- Le renforcement du dialogue démocratique et l'appui au processus constitutionnel.
- Le renforcement de la société civile.
- L'éducation civique, l'inscription électorale et le renforcement des partis politiques.
- L'accès des citoyens à l'information.
- Les droits de l'homme et les libertés fondamentales.
- La transparence et l'intégrité.

En conformité avec les valeurs des Nations Unies, une priorité sera accordée aux projets qui prennent en considération la participation des secteurs marginalisés de la société dans le processus démocratique et qui renforcent l'égalité des sexes.



La présente étude de cas sur les succès de la société civile dans les processus électoraux bénéficie du soutien financier du FNUD.

Au Burkina Faso, le Réseau Afrique Jeunesse a également reçu un financement qui lui a permis, depuis mars 2010, de réaliser plusieurs ateliers de renforcement des capacités des jeunes dans les treize régions du pays. Le thème central de ces formations est la prévention des conflits par les élections.

Autres initiatives

Des initiatives comme le projet BRIDGE méritent également d'être évoquées comme succès du PNUD pour le renforcement de la démocratie par les élections.

c. La CEDEAO

La CEDEAO, à ce jour, reste un partenaire incontournable de la société civile en cela qu'à son plus haut niveau de décision, la volonté d'impliquer la société civile est manifeste. Il appartient aux OSC de l'espace communautaire de tirer profit de cette offre de partenariat.

Comme on peut s'en apercevoir, les initiatives de la société civile dans les processus électoraux foisonnent en Afrique de l'ouest. Plusieurs exemples ont pu être rapportés sans épuiser le vivier de l'activisme des OSC/ONG ainsi que de leurs partenaires pour des élections conformes et génératrices de paix et de stabilité politique. Ces expériences ont un certain impact sur la démocratie qu'il convient aussi présenter.

CHAPITRE VI :

L'IMPACT DE L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

« Une fois de plus, l'impact de la société civile sur le processus de démocratisation reste faible en Afrique ». Ces propos de Marguerite Yoli-Bi⁵⁴, coordonnatrice de WANEP-CI, synthétise la réalité de la société civile ouest africaine et l'état de son influence sur les processus de démocratisation en cours sur le continent. Cela ne réduit en rien, cependant, la justification de l'implication de la société civile dans les processus électoraux et la démocratie en Afrique, car selon elle, « l'implication de la société civile dans les processus électoraux est indispensable et souhaitable. La société civile émane de la société et a pour objectif le bien-être des populations. L'implication franche, massive et représentative de la société civile donne aux processus électoraux un caractère démocratique. Le choix des dirigeants étant déterminant pour l'avenir du pays, il faut que la réalisation des opérations de leur désignation soient connue de tous et particulièrement des OSC⁵⁵ ».

L'analyse de l'impact de l'implication de la société civile dans les processus électoraux permet de se rendre compte que celui-ci est certain, limité et essentiellement formé de constats sur la réalité des processus électoraux et démocratiques.

VI.1. UN IMPACT CERTAIN MAIS LIMITÉ

Mesurer et évaluer l'impact des interventions de la société civile dans le domaine électoral, comme d'ailleurs celui des autres acteurs indépendants, présente les difficultés habituelles de la mesure d'impact. D'une part, l'action de la société civile dans les processus électoraux ne dispose pas de situation de référence détaillée pour la comparaison et, d'autre part, elle se confond dans un ensemble d'initiatives, de politiques et d'actions de multiples auteurs pour lesquelles il est difficile d'établir le lien de causalité direct avec les résultats ou le changement constaté. Pour ces raisons, l'appréciation de l'impact de l'intervention de la société civile sur les processus électoraux et la démocratie restera globale.

Bien que les travaux d'évaluation des changements des processus de démocratisation ne fassent pas ressortir assez bien les contributions de la société civile dans ce domaine, leur impact est pourtant significatif, à plusieurs égards.

Dans la prise en charge des crises et conflits, les projets, mis en œuvre par les organisations de la société civile ont, dans plusieurs cas, ramené le calme et permis de maintenir un climat non violent dans lequel les entreprises de négociation politique ont pu prendre place. L'intervention de la société civile dans le domaine des conflits n'a, cependant, qu'un lien indirect avec les processus électoraux. Ceux-ci ne peuvent se dérouler dans un contexte de violence armée. Dans certains

54 - Extrait du questionnaire administré dans le cadre de la présente étude (juin 2010)
55 - idem



cas, la résolution des conflits est une entreprise préalable et conditionnelle des élections. D'autre part, il faut rappeler que la sécurité, l'ordre et la paix sont de la responsabilité des Etats et qu'ils ont reçu des prérogatives quasi illimitées pour assumer cette responsabilité. La société civile n'intervient dans le domaine de la résolution des conflits que pour atteindre d'autres objectifs, mais surtout parce que, comme l'affirme Anatole AYISSI, «l'insertion de la société civile dans la sphère de la résolution des conflits tient à l'incapacité fondamentale de la diplomatie préventive, telle que nous l'avons connue jusqu'à présent, à venir à bout des nouvelles formes de violence armée en Afrique. Il est de plus en plus évident que les instruments traditionnellement utilisés pour la gestion des crises sont devenus largement impuissants sur ce continent⁵⁶». Les OSC/ONG, assez nombreuses en Afrique de l'ouest⁵⁷, par des agitations médiatiques, arrivent très souvent à empêcher l'aggravation des conflits, à les réduire ou même les prévenir totalement. Dans plusieurs cas (Nigéria, Libéria, Côte d'Ivoire), ce sont les OSC/ONG qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion d'anciens combattants, en particulier les enfants et aussi des désarmements. Ce faisant, elles atténuent les effets des conflits et contribuent au retour de la coexistence sociale. Là où les acteurs classiques (institutions) sont défaillants, la société civile apporte des compléments, parfois substantiels.

Dans le domaine des élections à proprement parler, l'apport de la société civile est plus que significatif. Que ce soit dans la gestion des processus électoraux (CENI) ou dans l'observation indépendante, la société civile a fait des élections un de ses domaines d'intervention privilégiés. Ce choix stratégique tient à l'importance des élections dans la démocratie et le développement, comme tente de le faire ressortir Moussa Ndior dans le texte suivant.

« L'élection par les citoyens de leurs représentants confère à ces derniers la légitimité nécessaire au bon exercice de leurs fonctions. C'est de cette légitimité que découle leur autorité, leur titre à agir au nom du peuple souverain. Mais cette légitimité suppose que le scrutin ait été transparent et ait été marqué par une participation massive des citoyens en âge de voter au choix des élus.

C'est à ce niveau que la société civile joue un rôle irremplaçable depuis le début des années 1990 en Afrique. En raison de l'importance et de la dramatisation des enjeux électoraux, de la récurrence de la tension et des troubles qu'ils occasionnent, la société civile a fini par s'imposer comme élément de régulation du jeu politique et comme garant de la paix civile et de la négociation sociale, en jouant un rôle de veille, d'alerte et de force de propositions.

Au Sénégal, les élections présidentielles de 2000 et 2007, les élections législatives de 2001 et 2007, de même que les élections locales de 2002 en passant par le référendum

56 - Anatole AYISSI. Société civile et résolution des conflits en Afrique de l'ouest, Nations Unies/UNIDIR, New York et Genève, 2001

57 - A titre d'exemples (non exhaustif) on peut citer, Renaissance Peace and Development, Kaduna - Nigéria ; Women for Peace Initiative, Abuja - Nigéria, Niger Delta Women Forum for Peace, Calabar - Nigéria, Coalition Nationale de la Société Civile pour la Paix et la lutte contre la prolifération des armes légères, Bamako - Mali ; Association pour la Promotion de la Femme, des Jeunes et de l'Enfant, Bamako - Mali ; Mouvement National des Femmes pour la sauvegarde de la Paix, Bamako - Mali, Coalition nationale de la Société Civile pour la Paix, Bamako, Mali ; Center for Media Studies and Peace Building, Monrovia - Libéria ; Mano River Union Peace Forum, Freetown - Sierra Leone, Africa Peace, Cotonou - Bénin ; Mission des Jeunes pour la Prévention et la Gestion des Conflits, Cotonou - Bénin, Vilita Peace International : Vivre longtemps avec la Paix, Cotonou - Bénin ; Club de Veille pour la Paix en Afrique de l'Ouest ; WANEP. Par John O. IGUÉ. La société civile dans la construction de la paix et la démocratie en Afrique de l'ouest, communication au Forum des partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'ouest, organisé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest et le Club de veille pour la paix en Afrique de l'Ouest, Cotonou (Bénin), du 28 juin au 1er juillet 2005

constitutionnel du 7 janvier 2001 lui ont permis de se distinguer dans la sensibilisation des citoyens, la surveillance et le contrôle du scrutin, mais surtout dans la médiation entre les différents acteurs, tout au long du processus électoral⁵⁸».

La sensibilisation, sous la forme de l'éducation au vote, et l'instruction civique donnent des effets notables. Elles permettent, comme le démontre le cas béninois une augmentation du taux de participation au scrutin et une réduction du pourcentage de votes nuls. Certaines activités de la société civile permettent l'accroissement de la culture politique des citoyens. Ainsi, au Mali, durant la présidentielle de 2007, un collectif d'OSC/ONG a organisé des auditions publiques des candidats à l'élection présidentielle, de manière inédite, permettant aux médias et au public de leur poser des questions.

Dans plusieurs cas également, les organisations de la société civile ont agi en réseau ce qui a multiplié leur capacité à couvrir les élections et leur impact sur ces processus. Les cas de la Côte d'Ivoire, du WACSO/FOSCAO et du Réseau pour le suivi électoral (Network for Election Watch, NEW) en Sierra Leone peuvent être cités.

En définitive, l'impact principal de la société civile dans les processus électoraux tient à la découverte de réalités, de distorsions et d'insuffisances qui marquent profondément ces processus et dont la connaissance permet de rechercher rationnellement les solutions. Ces résultats, les groupes de la société civile les ont rassemblés à travers leurs nombreuses interventions dans le domaine électoral dans les pays de l'Afrique de l'ouest, ainsi que dans les recommandations qu'ils ont formulées en conséquence.

VI.2. DES CONSTATS

Les constats relatés ici proviennent des rapports d'observations indépendantes et des études qui ont été réalisées par certaines institutions (PNUD, IDEA, NDI, ACE, WACSO/FOSCAO, etc.).

1. La surveillance et l'observation indépendantes ont un effet dissuasif sur les mauvaises pratiques de tout genre dans les élections. L'agitation médiatique menée par des acteurs « indifférents » à la compétition électorale elle-même (société civile, communauté internationale) prévient certaines mauvaises pratiques ou réduit leur ampleur. De 2007 (APO) à 2010, les risques de résurgence des violences armées ont été circonscrits par la peur des principaux protagonistes de la crise de se faire identifier comme celui qui aurait ramené la guerre en Côte d'Ivoire.
2. La mesure et l'évaluation de l'impact des activités de surveillance non partisane des élections sont essentielles pour :
 - identifier les pratiques et mesures qui produisent des effets positifs sur les processus électoraux,
 - identifier les meilleures pratiques locales qui permettent d'obtenir des élections justes selon le contexte en présence,

58 - Moussa NDIOR. *La contribution de la société civile à la démocratisation en Afrique noire francophone au Sud du Sahara*. Projet de recherche. Atelier de recherche Participation politique en Afrique, 6-27 juillet 2008 Dakar



- déterminer la « répliquabilité » des meilleures pratiques.
3. Il s'avère très difficile d'évaluer certains des effets les plus importants de la surveillance des élections par les citoyens comme :
 - son effet dissuasif sur la fraude,
 - ses effets sur la confiance du public dans les processus électoraux et politiques,
 - son rôle dans le potentiel d'atténuation de la violence à caractère politique.
 4. La surveillance et l'observation indépendante (incluant le rôle des médias) permettent de fournir des données qui ne font pas forcément parti des préoccupations premières des organismes d'organisation des élections (pourcentages de femmes, de jeunes et de personnes traditionnellement marginalisées, préparations des fraudes ou de la corruption).
 5. L'une des dimensions les plus importantes de l'implication de la société civile dans les processus électoraux est le suivi des recommandations faites par les observateurs non partisans. Généralement, les rapports d'observation indépendante formulent des recommandations de mesures à prendre pour améliorer le processus. Leur suivi devient alors une activité indispensable pour la mesure des changements.
 6. Le lien entre l'implication dans les processus électoraux, le développement humain durable et la réduction de la pauvreté doit être renforcé et systématisé dans les plans d'actions des OSC/ONG et dans les programmes d'appuis des PTF. Cette exigence tient compte de l'influence que les processus électoraux ont sur les processus de développement et sur la sécurité humaine.
 7. L'expérience du WACSO/FOSCAO dans l'observation indépendante en Afrique de l'ouest a permis à cette organisation d'engranger une somme de connaissances et d'informations sur l'état de la démocratie dans la sous-région, les systèmes politiques et électoraux, la société civile, etc.

VI.2.1 L'INTÉGRATION RÉGIONALE

8. Au plan politique, l'Afrique de l'ouest reste une grande mosaïque aux pièces différentes dans leurs états successifs mais assez similaires dans leur structures de base : multi culturalité, passé colonial, économies embryonnaires et extraverties, systèmes politiques instables. Ces pays jouissent individuellement d'un développement politique assez faible, ce qui confère à l'intégration régionale un rythme poussif qui n'arrive pas à combler le retard que connaissent ces pays en matière de développement.
9. La CEDEAO, qui est un cadre d'intégration régionale pertinent, est néanmoins tributaire des handicaps de ses pays membres. En tant qu'institution sous-régionale, la CEDEAO devrait viser à réaliser des efforts d'harmonisation des cadres légaux et institutionnels et des politiques publiques de développement de ses Etats membres. La réalité semble plutôt être celle d'un organisme suspendu au-dessus de la réalité de l'espace communautaire. Les multiples protocoles et autres instruments juridiques que produit la CEDEAO sont certes des éléments indispensables de l'intégration régionale dont ils créent le décor. Ces dispositions, bien qu'ayant été, pour la plupart, reçues dans les différents droits nationaux, ont cependant beaucoup de mal

à produire les effets escomptés. Ainsi, le protocole de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance est une base juridique futuriste qui propose des provisions juridiques adéquates pour la démocratisation des Etats membres et surtout pour l'organisation des élections dans ces Etats. La plupart des codes électoraux en vigueur dans les Etats membres reprennent l'essentiel des dispositions du protocole de la CEDEAO. Malgré cela, la réalité des élections dans la sous-région n'est pas celle d'une situation parfaite. Très peu de ces compétitions se terminent sans des contentieux interminables et parfois sans crises politiques ou conflits ouverts.

10. Ce que l'ethnicité est aux Etats, le clivage linguistique l'est aux institutions d'intégration régionale. En effet, plusieurs organisations supranationales, y compris la CEDEAO, sont marquées dans leur fonctionnement par le clivage anglophone, francophone, lusophone. Ce facteur se révèle comme un important obstacle à la conduite de négociations et à l'élaboration de politiques de dimension régionale. Ce clivage se retrouve dans les mêmes termes au niveau de la société civile et constitue un facteur handicapant pour les OSC de la sous-région.
11. La CEDEAO investit beaucoup de ressources (humaines, financières) dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, mais en retour, peu d'efforts réels (décisions politiques) sont faits pour prévenir réellement ces conflits. Les interventions se limitent souvent à accompagner les régimes en place (diplomatie, médiations) sans agir réellement (troupes d'interposition) pour empêcher la survenance des crises. Très peu d'efforts également sont mis dans le renforcement des dispositifs nationaux d'encadrement de la démocratie (système politique et électoral, droits humains, stratégie de réduction de la pauvreté, etc.). Surtout, l'absence d'un mécanisme juridictionnel efficace et adapté aux violations de la démocratie dans les pays constitue un blanc-seing pour les forces dominantes et permet les dérives de la démocratie.

VI.2.2 LES PROCESSUS ÉLECTORAUX

12. Pour analyser les processus électoraux, il convient d'en définir deux dimensions. La première est la tenue régulière de ces compétitions et la seconde leur conformité aux règles démocratiques. Le principal constat concernant les processus électoraux relève de la première dimension. Ceux-ci, depuis 1990, connaissent un bon développement du fait que, dans la plupart des pays, les élections se tiennent à peu près régulièrement (à échéance normale). A part les cas bien compréhensibles de la Côte d'Ivoire et quelque peu du Togo et du Niger, la planification des élections est respectée en général (Burkina Faso, Nigéria, Bénin, Sierra Leone, Libéria, Ghana, Cap Vert, Sénégal, Mali). Sur la seconde dimension, cependant, on ne saurait délivrer un satisfecit aux Etats membres de la CEDEAO. Très peu d'élections nationales (présidentielle et législatives) se déroulent sans leur lot de contestation et de polémique. Très souvent, les élections sont suivies d'une période plus ou moins longue d'instabilité qui affecte l'ensemble de la vie du pays (Niger 2009, Togo et Guinée 2010).



13. Les missions d'observation indépendantes ont permis de mettre en évidence un large éventail de constats d'irrégularités dans les différents processus électoraux. Au titre des insuffisances, on peut citer :
- listes électorales incomplètes ou comportant de nombreuses irrégularités (multiples inscriptions, omissions, erreurs, etc.) (Burkina Faso 1998, 2005),
 - processus d'élaboration du fichier électoral non transparent et non participatif,
 - découpage électoral pas équitable, éloignement des bureaux de vote (Guinée Bissau 2005),
 - élimination abusive de candidats de la compétition électorale (Côte d'Ivoire 2000),
 - découpage électoral léonin (inéquitable),
 - insuffisance de matériel électoral dans certains bureaux de vote (Mali 2007),
 - ouverture et fermeture précoces ou tardives de certains bureaux de vote (Nigéria 2003 et 2007),
 - proclamation tardive des résultats (Togo 2007),
 - soupçons de bourrage d'urnes, de subtilisation d'urnes (Togo 2005),
 - violence verbale dans les campagnes (Bénin 2006),
 - violence physique contre les acteurs politiques (Nigéria 2007),
 - détentions abusives d'acteurs politiques ou d'électeurs.
14. Ces irrégularités se rencontrent non cumulativement à peu près dans toutes les élections. A l'insuffisance liée au jeu des acteurs politiques qui entraîne parfois l'instabilité politique à l'issue des différentes élections, il a été noté la grande faiblesse des élections, en termes de matériel électoral. Dans plusieurs cas, le matériel électoral faisait défaut. Dans cette rubrique on peut mentionner les bureaux de vote installés dans des chambres familiales et les isolements de fortune en Guinée Bissau, les lampes tempêtes manquantes les soirs de pluie au Burkina Faso ainsi que des scènes de violence électorale au Nigéria.
15. Le tableau des processus électoraux, sous l'action de divers acteurs, dont la société civile, n'est pas entièrement négatif, loin s'en faut. Des exemples réussis peuvent être relatés, comme les élections législatives du 14 octobre 2007 au Togo. A la suite de la suspension de l'aide publique au développement à ce pays et surtout suite aux négociations politiques qui ont connu la participation de la société civile, le Togo a organisé ces élections législatives d'une manière quasi conforme⁵⁹. A la suite de ce scrutin, la communauté internationale a repris son assistance au développement et des programmes de développement ont pu être mis en place.
16. L'observation indépendante telle que pratiquée par les OSC/ONG comporte une insuffisance majeure. Ces organisations, faute de moyens adéquats, ne déploient leurs observateurs que sur un temps extrêmement limité, couvrant à peine le jour du scrutin. Le traitement des résultats et leur proclamation, qui est une phase cruciale du processus électoral se fait généralement en l'absence de la plupart des observateurs indépendants. La société civile n'arrive donc pas à assurer une observation indépendante vraiment efficace.
17. L'une des principales leçons tirées de l'observation électorale (OE) par la société civile est la problématique baisse des taux de participation aux différentes élections. Plusieurs scrutins ont permis de constater que de plus en plus, les populations

- se désintéressent de la compétition électorale en Afrique (Burkina Faso, novembre 2005 ; Sénégal, mars 2007 ; mali, avril 2007). Cette désaffection du corps électoral constitue un facteur de remise en cause des efforts fournis par les Etats dans le domaine de la démocratie. Il apparaît donc impérieux de mener une étude sur les causes du désintérêt des populations de la chose électorale malgré le fait que celle-ci constitue le mécanisme de désignation des principaux responsables du pays et qu'elle dessine les modalités de gestion des affaires publiques.
18. Une partie de la responsabilité de la mauvaise qualité de certaines élections peut être attribuée à la CEDEAO. L'étape immédiate après l'adoption du protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance aurait dû être l'harmonisation de la norme électorale à travers l'entrée en vigueur d'un Code électoral communautaire que les différents droits nationaux auraient pris soin de recevoir. Une telle harmonisation présente l'avantage de faciliter l'organisation des élections et leur supervision, mais aussi de comparer les progrès réalisés par les pays en matière de démocratisation. Des indicateurs communs portant sur le fichier électoral, l'organisation matérielle du scrutin, la participation citoyenne, le jeu des acteurs politiques, la liberté d'information, l'attitude du système judiciaire, pourraient constituer un cadre d'analyse des processus électoraux dans la sous-région.
 19. Concernant le domaine spécifique de l'observation électorale, la société civile a encore du chemin à faire dans le sens de l'amélioration de sa contribution aux différents processus. Perçue par bien d'acteurs comme un acteur politique camouflé, la société civile reçoit, de ce fait, un lourd défi, celui de renforcer sa neutralité et son objectivité par rapport au jeu des acteurs politiques. Le défi, pour la société civile est d'arriver à harmoniser son rapport aux autres acteurs de la gouvernance et de prendre la juste distance entre l'action politique non partisane, qui est l'apanage de tout citoyen, et le jeu politique (partisan) consistant à agir dans la perspective de la conquête du pouvoir d'Etat. Ce défi, s'il concerne l'ensemble de la société civile de l'Afrique de l'ouest, prend des dimensions particulières dans certains contextes. Au Togo, par exemple, du fait de la cristallisation des enjeux politiques depuis 1990, tous les acteurs de l'espace public, y compris la société civile et les médias, sont considérés comme des acteurs politiques. Cette perception a encore du mal à s'estomper jusqu'à nos jours. Durant les consultations des personnes ressources lors de la présente documentation d'expérience du WACSO/FOSCAO en 2008, un responsable politique togolais⁶⁰ n'a cessé de marteler qu'« *il n'y a pas de société civile au Togo, ce sont tous des politiciens* ». En le disant, il exhibait l'exemple de la RADDHO lors de l'élection présidentielle d'avril 2005 qui aurait, selon lui adopté une attitude partisane dans certaines déclarations, mais surtout les interventions d'un membre de la société civile togolaise (Adjavon) sur les médias. La politisation de la société civile togolaise est un thème récurrent qui se retrouve à peu près dans toutes les consciences dans ce pays. Cependant, il faudrait se résoudre à penser que cela se résoudra avec le temps. Selon Johnson Addodo, de la CENI du Togo (2005), « *Il y a*



surtout un problème d'encadrement, à force de rappeler le rôle de la société civile et le besoin de sa neutralité, ses acteurs finiront par comprendre progressivement leur mission et jouer leur rôle normal». Car selon lui, « au Togo, la phase de la lutte est achevée, on a entamé la phase politique, chaque acteur va camper sur une position et jouer son rôle ». Ce problème de la « politisation » de la société civile se pose avec la même acuité en Côte d'Ivoire où depuis 2002, le conflit politico-ethnique a aussi profondément divisé les membres de la société civile. A tel point que les initiatives de reconstruction de la paix souhaitées par la communauté internationale ont eu (autour de 2005) beaucoup de mal à s'appuyer sur la société civile, supposée être neutre dans le conflit⁶¹.

VI.2.3 LA DÉMOCRATIE ET LA BONNE GOUVERNANCE

20. Manifestement, le protocole sur la bonne gouvernance de la CEDEAO comporte des insuffisances. On pourrait en citer deux :

(1) Comme beaucoup de décisions de la CEDEAO, le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance prévoit un dispositif de contrainte très embryonnaire. L'article 45 ne comporte que des dispositions très indirectes dont la plus forte est la suspension du pays « fautif » assortie en même temps d'un assouplissement majeur « *Pendant ladite période, la CEDEAO continuera de suivre, d'encourager et de soutenir tout effort mené par l'Etat membre suspendu aux fins de retour à la vie institutionnelle démocratique normale* ». Le plus grave au plan juridique est la responsabilisation de la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements pour la prise des décisions de sanction. En tant qu'organe de nature politique, la conférence des chefs d'Etats est ipso facto une référence juridictionnelle inefficace. Les membres de cette assemblée pourront difficilement juger des situations indépendamment de leur propre situation et de leurs affinités, intérêts ou alliances avec le pays en crise. Les situations de conflits et de crises connues au Libéria, en Sierra Léone, en Côte d'Ivoire et au Togo en sont des exemples patents.

(2) Le protocole additionnel manque également d'un dispositif de suivi, d'accompagnement, d'évaluation impliquant une diversité d'acteurs dont la société civile et les partenaires au développement. Une telle plate-forme multi acteurs de suivi devrait permettre de générer régulièrement un état de l'intégration, de la démocratie et du développement pour l'ensemble de l'espace communautaire. Il pourrait ainsi jouer un rôle de suivi/évaluation et d'interpellation/plaidoyer auprès des institutions sous régionales et nationales.

21. Contiguë à la question de la norme électorale communautaire, la CEDEAO devrait inscrire à son agenda l'harmonisation des Constitutions des pays membres

61 - Ce constat précis a été fait par le WACSOF/FOSCAO qui a mené une consultation des acteurs dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée du 27 août au 2 septembre 2006 en vue d'évaluer la situation nationale en prévision de l'élection présidentielle qui avait été programmée pour le mois d'octobre 2006. Les résultats de cette mission ont révélé que de vives préoccupations existaient sur les chances de retour de la paix et la stabilité politique. Dans la foulée de cette mission, le WACSOF/FOSCAO a entrepris d'organiser une rencontre entre les différents groupes de la société civile afin de tenter de ramener le dialogue entre certaines parties impliquées ouvertement dans le conflit armé. Un forum fut organisé à Accra au Ghana intitulé « Construire une paix durable en Côte d'Ivoire: le rôle de la société civile » tenu du 2 au 4 novembre 2006, regroupant plusieurs acteurs de la société civile ivoirienne et où fut amorcé un véritable dialogue entre les groupes d'OSC assorti d'un calendrier de retour vers la paix impliquant des acteurs sociaux.

par le Bloc de convergence constitutionnelle contenu dans le protocole additionnel sur la bonne gouvernance de 2001.

22. La démocratie et la bonne gouvernance conçues comme des points de passage pour le développement socio-économique durable est une idée des plus prisées des institutions internationales de développement telles le PNUD. Au cœur de la démocratie, se trouve l'élection équitable et transparente. Selon le PNUD, « *Les élections sont intimement liées à la transition et à la gouvernance démocratique. Il convient de les envisager comme un élément du cadre institutionnel permanent d'un pays donné et non pas comme un événement ponctuel. Au-delà de l'appui financier et technique ciblé devant assurer la validité et la crédibilité des élections, un appui institutionnel à long terme aux systèmes électoraux et organes de gestion est indispensable pour inculquer les principes de bonne gouvernance démocratique* ». En plus, le PNUD propose de « *considérer les institutions et procédures électorales comme des éléments de l'ensemble de la gouvernance démocratique et comme un moyen d'atténuer la pauvreté humaine plutôt que comme un appui à un événement donné* ». Ces rappels ont pour but de démontrer que le suivi des processus électoraux participe bien du renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance. C'est la juste perception de lien logique qui justifie l'option stratégique faite par la société civile de s'engager dans l'observation des processus électoraux dans les pays de l'Afrique de l'ouest. Cet engagement a permis à l'acteur société civile sous régionale de disposer d'éléments concrets pour contribuer à l'analyse de la démocratie en Afrique de l'ouest. Les conditions de déroulement des processus électoraux observés durant les différentes missions d'OE viennent renforcer les résultats des travaux des chercheurs qui se sont penchés sur la situation politique en Afrique.
23. Le suivi de la démocratisation à travers les processus électoraux permet à la société civile d'établir que la démocratisation a connu une avancée positive dans la sous-région durant la deuxième moitié des années 2000. En fin 2007, la sous-région connaissait un climat plutôt paisible. Les conflits libérien et Sierra Léonais ayant été résolus par des élections en 2006 et 2007, la Côte d'Ivoire et le Togo ayant réussi à conclure des accords politiques majeurs visant à la pacification de ces pays, une note d'optimisme marquait l'analyse de cette situation et le discours politique. Ce retour à la paix est à mettre au crédit de la CEDEAO et des responsables politiques de la sous-région, mais aussi des organisations de la société civile, pour qui l'engagement dans les processus électoraux était un moyen de contribuer à la restauration ou à la préservation de la paix. Le constat positif constitue également un des impacts marquants de l'action de la société civile dans ce domaine.
24. La société civile de la région dispose aujourd'hui des capacités (techniques et humaines) nécessaires à une intervention qualitative dans les processus électoraux permettant leur amélioration. Plusieurs organisations ont pour objet principal le suivi de la démocratie et des élections et ont accumulé des expériences significatives dans ces domaines.



25. En plus des insuffisances matérielles, la société civile ouest africaine souffre d'une confusion conceptuelle de son rôle sociétal. Cette insuffisance est si largement répandue qu'elle atténue la capacité de cet acteur à assumer sa fonction dans la gouvernance aux niveaux national et supranational.

Les impacts des actions réalisées par les organisations de la société civile dans les processus électoraux en Afrique de l'ouest se présentent, le plus souvent, sous la forme de constats, de leçons et de connaissances sur ces processus et sur la démocratie dans cette sous-région. Ces éléments de connaissance constituent des pièces importantes de l'analyse de la situation et surtout des programmes de soutien à ces processus. Ils permettent surtout de proposer des recommandations visant, à court ou long terme, à améliorer les situations sous analyse.

BIBLIOGRAPHIE

UNDP AND ELECTORAL ASSISTANCE:

LOPEZ-PINTOR, Rafael, *Electoral Bodies as Institutions of Governance*. UNDP Bureau for Development Policy, New York, 1999

National Democratic Institute for International Affairs, *Lessons Learned and Challenges Facing International Election Monitoring*, April 1999

BLOCH-LAINÉ, François, *Les associations comme contre-pouvoirs*, 1978, PARIS N°7.

BRAECKMAN, Collette, 1993, *La nouvelle société civile est déjà là...*, Le mode diplomatique, mai, p18.

BRATTON, Michael, 1989, *Beyond the State: Civil Society and Associational Life in Africa*, World Politics, vol. 41 n°3, avril, pp. 407-431.

DIAMOND, Larry, 1993, *Civil society and Democratic Consolidation: Building and culture of Democracy in a new south Africa*, in Colloque of Consolidating a Democracy in south Africa, July 22-23, Johannesburg, September, 51 p.

HERMET, Guy, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica 1986.

TOULABOR, Comi, 1994, *Les Etats Africains face à la problématique démocratique*, communication présentée au forum de Delphes 30 octobre-2 novembre, dactyl.

WOODS, D., 1992, *Civil Society in Europe and Africa: Limiting State Power Through a Public Sphere*, African Studies Review, vol. 35, no 2, September, pp. 77-101.

CHEVALIER, Jacques, *La société civile*, Paris PUF, 1996

BUIGTENHUIGS, Rob ; RIJNIERSE, Elly, *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara : un aperçu de littérature*, Centre d'Etudes Africaines, 1993

EBOUSSI BOULAGA, Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire : une affaire à suivre*, Paris, Khartala, 1993

N'DA, Paul, *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, l'harmattan 1987

CRAWFORD, Young, *In the Search of Civil Society*, in John W. Harbeson/Donald Rothchild

CHAZAN, Naomi, *Civil Society and the State in Africa*, Lynne Rienner, Boulder (Colorado), 1994



HARBESON, John W. , *Civil Society and Political Renaissance in Africa*, in John W. Harbeson et al., *op. cit.*

MAKUMBE, John Mw, *Is There a Civil Society in Africa ?*, *International Affairs*, vol. 74, n°2, 1998

Articles

Joseph Louis Hounton, *Rôle de la société civile africaine dans le soutien du processus démocratique*. *Revue Africa Développement* N°111. Sept. 1996

Sadikou Ayo Alao, *Les initiatives prises par la société civile visant à l'édification d'un pluralisme positif et constructif*, *Revue Afrique et Développement* N°24 Décembre 1999

Takwo Iwata, *La conférence nationale souveraine et la démocratie au Togo du point de vue de la société civile*. *Revue Afrique et Développement* vol XXV N°3 et 4, 2000

Marie Louise Eteki Otabela, *La marginalisation de l'Afrique : Examen des rapports Etat/société civile*. *Revue Afrique et Développement* vol XV N°3/4, 1990

Aziz Diouf, *Société civile et démocratie en Afrique*. *Revue trimestrielle de l'institut africain pour la démocratie* N°13. 1998.

Augustin LOADA, *Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après Zongo*. *Politique Africaine* N° 76, Décembre 1999

Penda Mbow, *La société civile sénégalaise : identification et rôle dans le processus démocratique*

Mouldi Lahmar et Abdekader Zghal, *La révolte du pain et la crise du modèle du parti unique* (Tunisie) p.151 à 192.

Elias Jean Baptiste, *Démocratie, Société Civile et Gouvernance en Afrique : Expérience de la République du Bénin* 1998,11p.

Dossely Kone, *Démocratie, Société Civile et Gouvernance en Afrique : Etude de cas Malien* 1998,14p.

Abdou Latif Coulibaly, *Rôle de la presse dans la sauvegarde et la consolidation de la démocratie au Sénégal*, *Afrique espoir* N°12, p15 - 19.

Alioune Tine, *Déclaration sur le 2ème tour de scrutin de l'élection présidentielle du 19 Mars 2000 au Sénégal*. *Symposium International de Bamako*. P 226 à 229.

Madeleine RAMAHOLIMIHASO, *Rôle de la société civile l'occasion des élections, aussi bien en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation des différentes parties que dans l'observation des élections, le cas de Madagascar*. *Symposium International de Bamako* p.260 à 264.

Me Mamadou Ndoye, *Contribution à une reconnaissance juridique de la société civile*. Editions "Connaitre ses droits et ses devoirs" LEX n° 204 du Vendredi 6 Mars 1992.

Moussa NDIOR, *La contribution de la société civile à la démocratisation en Afrique noire francophone au Sud du Sahara*. Projet de recherche. Atelier de recherche Participation politique en Afrique, 6–27 juillet 2008 Dakar

Dominique COLAS, *Des généalogies controversées in « Problèmes politiques et sociaux : la société civile en question*. La Documentation française n°888 – Mai 2003, pp 15-17.

John O. IGUÉ, *La société civile dans la construction de la paix et la démocratie en Afrique de l'ouest*, communication au Forum des partis politiques, des médias et de la société civile en Afrique de l'ouest, organisé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest et le Club de veille pour la paix en Afrique de l'Ouest, Cotonou (Bénin), du 28 juin au 1er juillet 2005

Instruments juridiques

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 Juin 1981.

Pacte International relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1949.

Déclaration de l'Assemblée des chefs d'Etats et de Gouvernements à l'occasion du XXVIème sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine à Addis-Abeba, 1990, Addis-Abeba, le 11 juillet.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'instar des constats, les recommandations sont issues des divers travaux et actions mis en œuvre par les acteurs de la société civile et des institutions internationales.

A L'ENDROIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les dispositifs d'Observation Electorale se doivent d'évoluer vers plus de professionnalisme, c'est-à-dire, de disposer d'un noyau d'experts disponibles et d'une méthodologie formalisée, en plus de la capitalisation de son expérience sur le terrain et de son réseau de relations au sein de la société civile de la sous-région. De même, l'option de l'observation à court terme devrait être revue vers l'observation à long terme afin de permettre à la société civile de réaliser plus d'impact sur son objet
- Une évaluation comparative de l'organisation des élections dans les pays où la société civile a intervenu sur les processus électoraux s'avère aujourd'hui nécessaire. Cela permettrait de mesurer l'évolution enregistrée dans un pays en matière d'organisation des élections, en même temps que pourraient être mesurés les changements dans les attitudes des différents acteurs (électeurs, commission électorale, partis politiques, média, observateurs, etc.) sur une période donnée c'est-à-dire de la compétition électorale
- Il apparaît judicieux aujourd'hui d'initier un projet de plaidoyer pour l'établissement d'une norme électorale standard communautaire
- L'expérience acquise sur le terrain devrait être valorisée par une dissémination adéquate auprès d'autres acteurs évoluant dans le même registre. Ainsi, la société civile de l'Afrique de l'ouest pourrait aisément se déporter dans d'autres régions d'Afrique et du monde pour apporter son expertise en matière d'OE et/ou d'analyse des situations liées à la démocratie et à la bonne gouvernance.

SUR LES PROCESSUS ELECTORAUX EN GENERAL

- Dans le domaine du cadre juridique et institutionnel, il devient plus qu'urgent pour les pays de la CEDEAO de procéder à l'harmonisation des règles sur la démocratie et la bonne gouvernance dans les différents pays membres. En particulier, l'adoption d'un instrument juridique communautaire d'encadrement des élections (code électoral communautaire) est une nécessité de l'heure
- En accompagnement de cet instrument communautaire, les institutions et structures chargées de la mise en œuvre des élections devraient être harmonisées tout en renforçant leur indépendance vis-à-vis des gouvernements en termes de ressources financières et humaines adéquates et d'ancrage citoyen. Le modèle ghanéen de commission électorale, qui rend permanent les fonctions des principaux membres de la CE et renforce leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques (budget consolidé), pourrait inspirer le mécanisme communautaire
- Il existe aujourd'hui le besoin d'une revue générale des règles constitutionnelles et réglementaires actuellement en vigueur dans la plupart, sinon tous les pays de

la sous-région. Compte tenu de l'évolutivité de la situation de ces pays et du contexte international, il devient de plus en plus impérieux de réviser de manière périodique, substantielle et participative les cadres légaux et institutionnels afin d'adapter ces cadres au contexte légal international actuel qui, entre autres, assure la garantie du respect des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Plus particulièrement, les facilités pour l'implication de la société civile dans les processus démocratiques et électoraux (suivi du processus et observation électorale)

- La direction des organismes indépendants d'organisation des élections devrait être systématiquement assurée par la société civile là où ces organismes existent
- La CEDEAO, à travers son unité d'assistance électorale, devrait également instituer une structure/mécanisme de suivi/évaluation des institutions démocratiques et de la bonne gouvernance en général et des processus électoraux en particulier. Une telle structure s'appuierait sur les acteurs publics (les Etats, les parlements, le secteur privé et la société civile) de la sous-région et disposerait de pouvoirs étendus en matière d'investigation, de suivi et d'évaluation
- Une étude sur les taux de participation des élections en Afrique de l'ouest est nécessaire car ceux-ci sont des indicateurs de l'état de la démocratie. L'étude aurait pour mandat de rechercher les solutions à apporter pour corriger le phénomène et faire des élections l'occasion pour les peuples de décider de leur avenir
- En vue d'amener le corps électoral à un niveau qualitatif de participation aux processus électoraux dans les pays, la société civile et les media devraient accroître leur action d'éducation civique et de renforcement des capacités en direction des électeurs. Ces actions viseraient à obtenir de la part des citoyens des attitudes tendant à reconnaître et accepter la vérité des urnes, mais aussi les décisions juridictionnelles sur le contentieux électoral ; le but final de ces actions étant la paix et la stabilité
- La société civile, vu son rôle dans les processus électoraux, devrait disposer d'un appui adéquat en renforcement de ses capacités d'intervention, de collecte de données, d'analyse et de publication
- En vue d'obtenir des élections sans crise en 2010 et les années suivantes en Afrique de l'ouest, quelques actions préventives doivent absolument être initiées :
 - o Déployer des missions de suivi pré-électoral de long terme dans les pays concernés avec des équipes d'experts chevronnés et d'activistes engagés en vue de déterminer minutieusement les fragilités des processus électoraux susceptibles de se développer en risques, d'identifier les solutions équivalentes et d'interpeller les responsables concernés.
 - o D'organiser un suivi médiatique approfondi et spécifique des processus électoraux en vue d'en saisir tous les paramètres et permettre une réaction adaptée



- o Recourir à l'intervention rapide des institutions sous régionales et internationales – y compris la force armée – dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire
- o Déployer massivement des observateurs indépendants extérieurs au pays dans les phases de campagnes électorales, du scrutin et surtout de la proclamation des résultats
- o La mise en place d'un Observatoire sous régional pour la démocratie et les droits de l'homme ayant des missions de recherche et de plaidoyer
- o Ces actions sont des domaines concrets de coopération possible entre les organisations sous régionales, en particulier la CEDEAO et l'UEMOA qui sont impliquées dans le domaine électoral et la société civile, sous la bannière du WACSOF/FOSCAO, en vue de processus électoraux plus conformes.

CONCLUSION GENERALE

Sur la base de la nouvelle situation qui fait que les acteurs étatiques ne sont plus seuls dépositaires de la responsabilité de la paix et de la démocratie, les acteurs de la société civile s'impliquent de plus en plus dans ces domaines. Ils se sont organisés pour assurer leur place dans ces processus. Le contexte historique de la démocratisation depuis 1990 a été un facteur favorable pour l'expression de la société civile dans les processus démocratiques et électoraux. Que ce soit pour ramener la paix ou prévenir les conflits, que ce soit pour établir des règles du jeu démocratiques ou pour arbitrer les compétitions électorales, la société civile a répondu présente pour assumer les responsabilités qui sont les siennes. A plusieurs occasions, des acteurs de la société civile ont joué des rôles centraux dans des processus électoraux. Cette implication trouve deux fondements : renforcer la démocratie en vue de créer un contexte favorable aux entreprises de développement durable et promouvoir les droits humains des citoyens, en particuliers les droits civils et politiques.

La société civile étant entendue comme la sphère où les individus se retrouvent et s'organisent pour promouvoir des intérêts particuliers ou collectifs (Civicus), la paix, la stabilité politique et la démocratie deviennent un enjeu majeurs pour les organisations qui la composent. Dans les contextes comme ceux des pays de l'Afrique de l'ouest, dans la période actuelle, les questions de démocratie, au cœur desquelles, celle des élections, tiennent une part particulièrement importante. Les nombreux conflits qui ont émergé dans cette sous-région, ont eu des déclencheurs liés à la question du pouvoir politique. Même si la question du partage des ressources peut être considérée comme primordiale, elle reste le plus souvent en arrière-plan et se traduit dans la pratique par des luttes pour le pouvoir. En tant qu'acteur « neutre » de la course au pouvoir, la société civile, intervient dans des domaines très précis comme celui des processus électoraux. Cette intervention se veut stratégique, car un processus électoral qui a respecté les normes démocratiques, conduit à une situation apaisée et stable de manière durable. Et c'est sur ce type de contexte que peuvent prendre place des processus de développement harmonieux.

En intervenant dans les processus électoraux, la société civile y a, jusqu'à présent, voulu jouer des rôles prépondérants qui lui permettent d'influencer ces processus dans le sens qu'elle souhaite. Son implication dans la gestion des élections lui a permis de prendre la direction des organismes en charge des élections (CENI) dans plusieurs pays. En général, elle a assumé ces fonctions de manière fort honorable et on lui doit les situations de sortie de crises dans certains cas et la prolongation de la stabilité politique dans d'autres. L'observation indépendante est le domaine de prédilection des organisations de la société civile dans les processus électoraux. C'est à travers cette tâche que les OSC/ONG matérialisent leur présence dans le champ de la démocratie et de la gouvernance des Etats. La sensibilisation et l'éducation au vote et l'instruction civique restent aussi des domaines incontournables dans lesquels la société civile a su jouer des partitions appréciables. La recherche sur les sujets liés à l'implication de la société civile dans les processus électoraux est en bonne place dans la panoplie des succès de cet acteur à l'intérieur des élections et de la démocratie. Elle permet d'approfondir certains sujets et de capitaliser les expériences vécues.



Plusieurs expériences d'implication de la société civile dans les processus électoraux ont pu être répertoriées, mettant en évidence les succès enregistrés durant ces interventions et qui couvrent tous les aspects et étapes des processus électoraux.

Si des cas de succès ont été enregistrés, l'impact, en général, reste en demi-teinte. Essentiellement en raison de la complexité des facteurs qui interagissent dans le domaine des élections qui sont elles-mêmes imbriquées dans le processus de démocratisation global en cours, plusieurs acteurs conjuguent leurs efforts afin de rendre les processus électoraux en Afrique crédibles et porteurs de paix et de stabilité politique. Certaines institutions internationales ont fait de l'assistance électorale leur terrain d'intervention stratégique et consentent d'énormes efforts financiers et humains pour rendre les processus électoraux conformes aux principes et normes démocratiques en Afrique de l'ouest. Cette assistance inclut l'observation indépendante et contribue au succès de la société civile dans les processus électoraux par le renforcement des capacités des acteurs de la société civile qui s'adonnent à cette tâche.

Le principal impact des interventions de la société civile dans les processus électoraux réside dans l'identification de certaines insuffisances de ces processus et des directions que devraient prendre les réformes visant à les corriger. Les constats font partie des succès en cela qu'ils accroissent la connaissance sur les processus électoraux et facilitent les interventions ultérieures.

La société civile dans les processus électoraux en Afrique de l'ouest reste un terrain à renforcer en vue de la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance. Acteur à part entière de la gouvernance des Etats, les OSC/ONG disposent de toute la légitimité pour agir dans ce domaine, il reste qu'elles parviennent à porter leurs interventions au niveau qualitatif le plus élevé en vue d'obtenir le changement tant espéré.

Après **Gérer pour l'autosuffisance** (1995), **Légalité constitutionnelle et légitimité politique en Afrique** (2002), **Les Causes de conflits en Afrique de l'Ouest** (2007), **Les Femmes et les jeunes de la Sénégambie méridionale : pour une position plus forte et plus cohérente sur l'échiquier sous-régional** (2009) ; **La Citoyenneté Ouest-Africaine** (2009) et **L'Etat de la démocratie en Afrique de l'ouest** (2009) Gorée Institute revient avec cette nouvelle publication à haute valeur ajoutée scientifique. **Elections, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest** est un livre qui a été réalisé avec l'appui financier du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD). Il identifie et analyse l'impact des processus électoraux sur la paix et la sécurité des citoyens et des Etats de la zone CEDEAO. En outre, il identifie les blocages qui existent dans les processus électoraux des pays dont les prochaines élections sont des élections à enjeu (Sénégal (2012), Liberia (2011), Sierra Leone (2012)) et explique comment une mauvaise gestion de ces processus pourrait impacter négativement sur la paix et la sécurité en Afrique de l'ouest.

Finalement, la publication suggère quelques perspectives dans l'impact des processus électoraux sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest en 2011 et 2012

ISBN : 978-2-9535524-1-6

FNUD



Fonds des
Nations Unies
pour la démocratie

UNDEF



The United Nations
Democracy Fund